

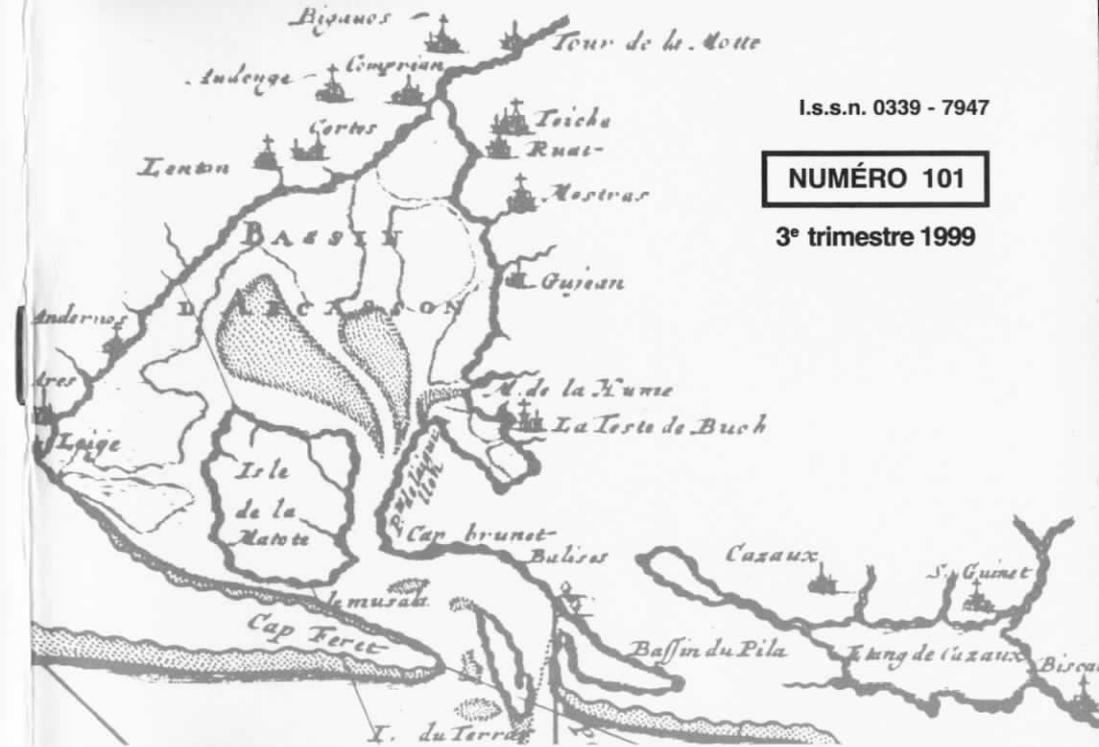
SOMMAIRE

- Claude Terrasse à Arcachon 1
(Philippe CATHE)
- Les chaloupes de pêche de La Teste (1^{ère} partie 1816-1845) 33
(Noël GRUET)
- Les landes du Pays de Buch sous l'Ancien Régime 41
(Fernand LABATUT)
- Les vieilles villas d'Arcachon 68
(Robert AUFAN)
- Les Russes du Courneau 71
(Eliane KELLER)
- Quatre Testerins au service de la République 74
(Robert AUFAN)
- Notes de lecture 91
(Fernand LABATUT / Charles DANÉY)
- Vie de la société 94

I.s.s.n. 0339 - 7947

NUMÉRO 101

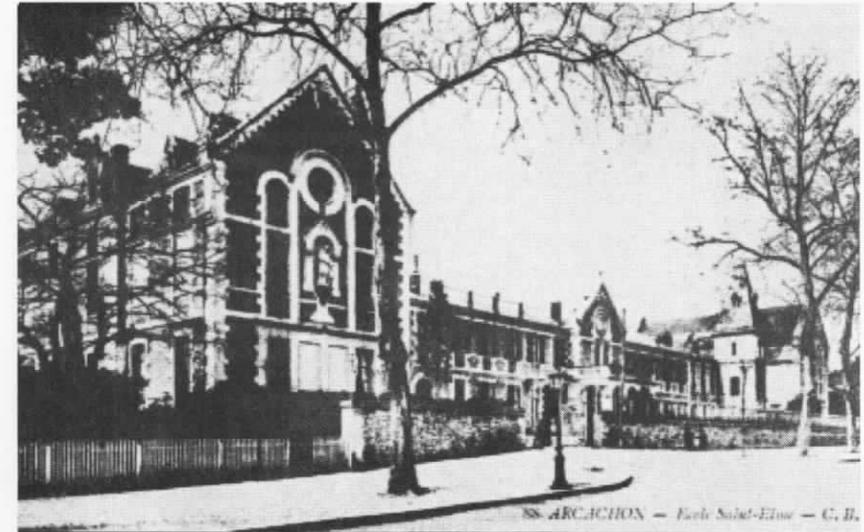
3^e trimestre 1999



"REGARDS SUR LE PAYS DE BUCH"

(ouvrages parus, en vente en librairie ou par la Société)

- La Révolution à La Teste - 1789-1794
(Fernand Labatut - 90 F)
- Histoire des produits résineux landais (épuisé)
- Oeuvres de Guillaume Desbiey (80 F)
- La Ville d'Hiver d'Arcachon (2^e édition)
(guide itinéraire - 20 F)
- Marais et forêts sur les bords du Lac de Cazaux
(guide itinéraire - 10 F)
- Le littoral gascon et son arrière-pays (I) (épuisé)
- Le littoral gascon et son arrière-pays (II)
(actes du colloque - Arcachon octobre 1992 - 100 F)
- Pays de Buch et Côtes du Médoc, par Cl. Masse (30 F)
- La Naissance d'Arcachon - 1823-1857 (2^e édition)
(Robert Aufan - 80 F)
- L'ostréiculture arcachonnaise
(actes du colloque - Gujan-Mestras octobre 1994 - 80 F)
- Osiris, l'oncle d'Arcachon (75 F)
(Jean-Pierre Ardoin Saint Amand)
- Les origines de l'ostréiculture arcachonnaise
(Robert Aufan - 20 F)
- Souvenirs d'un directeur des douanes (1855-1904)
(Jean Paloc - 110 F)



BULLETIN de la
Société Historique et Archéologique
d'ARCACHON et du PAYS de BUCH

Directeur de la publication : M. BOYÉ
Dépôt légal : 3^e trimestre 1999
Commission paritaire de presse N° 53247
27^e année - Imprimerie Darrigade - Arcachon

Prix : 45 francs

La Société Historique et Archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch (et communes limitrophes), fondée en novembre 1971, a pour but de recenser, conserver et mettre en valeur tout ce qui intéresse l'histoire de la région, de l'époque préhistorique aux événements actuels, de susciter de l'intérêt pour son passé, de satisfaire la curiosité historique ou le besoin d'information du public.

COTISATION - ABONNEMENT

- 1) - Elle couvre la période du 1er janvier au 31 décembre, quelle que soit la date d'adhésion. Elle se renouvelle par tacite reconduction. Les personnes qui adhèrent en cours d'année reçoivent les bulletins de cette année déjà parus.
- 2) - Le taux est fixé lors de l'assemblée générale annuelle.
Année 1999 : 150 F. (cotisation de soutien à partir de 200 F donnant droit à des tarifs préférentiels sur les livres et un cadeau).
- 3) - Le paiement s'effectue :
 - soit par virement postal direct :
Société Historique et Archéologique d'Arcachon
4486 31 L Bordeaux
 - soit par chèque bancaire au nom de la Société et adressé au trésorier : M. Robert Aufan, 56, bd du Pyla - 33260 LA TESTE-DE-BUCH.
- 4) - Le renouvellement doit être effectué avant le 31 mars.

PAYS DE BUCH

Arcachon – La Teste de Buch – Gujan -Mestras

Le Teich – Mios – Salles – Belin-Béliet

Biganos – Marcheprime – Croix d'Hins

Audenge – Lanton – Andernos

Arès – Lège-Cap-Ferret – Le Porge

Lacanau – Saumos – Le Temple

N.B. - Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

CLAUDE TERRASSE À ARCACHON (1889-1896)

CONTRIBUTION À UNE CONNAISSANCE DE LA VIE MUSICALE À ARCACHON À LA FIN DU XIX^E SIÈCLE

De 1900 à 1920, Claude Terrasse est le plus célèbre compositeur d'opérettes et d'opéras-comiques français. Alors que le genre sombre dans la mièvrerie, il lui redonne verve et vigueur ; tandis que s'y consacrent nombre de musiciens sans talent, Claude Terrasse est un des rares avec Messager à posséder un véritable "métier" de compositeur. Il accède à une soudaine notoriété en 1896 pour avoir composé la musique de scène de l'*Ubu roi* d'Alfred Jarry dont la création provoque un scandale. Pendant vingt ans, il accumule les succès parisiens, voit ses œuvres jouées dans toutes les grandes villes de province et traduites dans plusieurs langues étrangères. Son opéra-comique, *le Mariage de Télémaque*, est créé à la salle Favart et son grand opéra-bouffe entièrement chanté, *Pantagruel*, écrit sur un livret d'Alfred Jarry, au Grand-Théâtre de Lyon. Sa renommée lui vaut la richesse et le surnom flatteur de "petit Claude-de-France", imité de celui de Debussy.

Né à L'Arbresle (Rhône) le 27 janvier 1867, Claude Terrasse étudie d'abord le cornet à pistons, le solfège et l'harmonie au Conservatoire de Lyon. Parallèlement, il travaille le piano et l'orgue avec Paul Trillat, l'organiste de la Primatiale. Il complète ensuite sa formation à l'École Niedermeyer de Paris où il est l'élève de l'organiste Eugène Gigout. Après son volontariat, il rencontre Andrée Bonnard, sœur cadette du peintre Pierre Bonnard et la retrouve

plusieurs fois dans leur maison familiale du Grand-Lemps dans l'Isère. C'est à ce moment qu'il est nommé professeur de piano, d'orgue et d'harmonie au Collège Saint-Elme d'Arcachon. Il rejoint ce poste au début de 1889 et y reste jusqu'à l'été 1896. Pendant ces sept années, Claude Terrasse s'attache à faire rayonner son art et multiplie les cours et les concerts à Arcachon.

LE COLLÈGE SAINT-ELME

L'École Saint-Elme est un grand ensemble tenu par des moines dominicains. Un vaste bâtiment en briques et pierres de taille sur deux niveaux se dresse après la grille d'entrée. Quelques marches mènent à un porche en pierre et à un auvent de métal et de verre. D'un autre côté, une cour est entourée d'un parc très étendu, planté de nombreux arbres. Dans le parc, une allée bordée de massifs conduit à la chapelle. Après une quinzaine de marches, un large parvis entoure la façade d'une église à deux tours.

C'est dans ce cadre que Claude Terrasse prend ses fonctions d'enseignant. Il est professeur de piano et d'harmonie¹, et il tient l'orgue à la chapelle de l'école. Nous ne savons pas comment il se voit proposer cette place. Gigout y est certainement pour quelque chose. On voit en effet dans une lettre postérieure à la fois son intérêt pour la ville qu'il appelle "Mon cher Arcachon" et son influence sur les gens qui y sont nommés².

PREMIÈRE ANNÉE ARCACHONNAISE

À peine arrivé, Claude Terrasse doit superviser la partie musicale de la *Séance littéraire et musicale* annuelle de l'École Saint-Elme qui a lieu le 28 mars 1889 ; un élève joue une *Romance* pour violoncelle de sa composition, un quatuor d'élèves un *Menuet* qu'il a également écrit, et lui-même, au milieu d'un programme fourni, interprète *Islena*, rhapsodie pour piano de Camille Saint-Saëns³. Un mois plus tard, le 28 avril, il participe à la fête patronale de l'école qui débute par une cérémonie religieuse durant laquelle on exécute une messe de Gounod. Un article de presse arcachonnais indique que "l'orgue [est] tenu par M. Terrasse, le distingué professeur d'harmonie⁴."

Le 1^{er} mai suivant, il signe un bail pour la location d'une villa dénommée "villa Bach", boulevard d'Haussez, dans laquelle il réside jusqu'à la fin de l'année scolaire, et même au-delà puisqu'il y habite toujours à la rentrée suivante qui a lieu le 8 octobre. Bien que sans renseignements directs sur la période estivale, on peut inférer de la suite de la correspondance que Claude et Andrée se sont revus et que la famille Bonnard voit cette relation d'un œil favorable. À partir d'octobre, en effet, Claude est autorisé à entretenir une correspondance, non pas directement avec Andrée, mais avec Madame Élisabeth Bonnard, sa mère, ainsi qu'on le jugeait plus convenable à l'époque. Nous ne connaissons l'existence que d'une partie des lettres, celles envoyées par le musicien. Terrasse y décrit sa vie quotidienne à Arcachon, s'entretient régulièrement de musique, sans oublier de transmettre ses "amitiés à Miss Andrée". Il compose un peu : un morceau pour violon qu'il s'occupe à "transcrire pour piano solo, afin d'être agréable à Miss Andrée"⁵, une autre pièce mentionnée dans la même lettre, et plus tard dans l'année scolaire, le projet plus ambitieux d'une messe pour chœur et orchestre⁶. Mais ses fonctions de professeur de piano et d'organiste liturgique lui prennent beaucoup de temps, et il écrit qu'il a du travail plus qu'il ne peut en faire et qu'il n'est "vraiment un peu tranquille que de 7 h à 10 h le matin et de 7 h à minuit⁷."

Ceci ne l'empêche pas de se lancer dans l'organisation d'une ambitieuse saison de musique de chambre qui aura un certain retentissement à Arcachon, mais qui le contraint à abandonner momentanément la composition :

*"J'organise de petites séances musicales qui auront lieu chez moi une fois par semaine. Ce seront des séances de musique de chambre tout ce qu'il y a de plus classiques [...] ; les personnes qui désireront venir à ces petites auditions prendront un abonnement de 1 ou de plusieurs mois."*⁸

Plusieurs fois, il évoque la quantité de travail que lui demandent ces concerts hebdomadaires mais aussi leur succès de plus en plus important, et le public grandissant que leur qualité attire. Il n'est distrait de son labeur que par la visite de Charles et Pierre, ses deux futurs beaux-frères. Dans une lettre très drôle, Charles écrit à Terrasse :

“Mon frère me charge de t’avertir qu’il ne faut pas te creuser la tête à lui chercher des distractions jusqu’à Noël. Il va apporter sa boîte à gribouillages et pendant qu’il reproduira sur la toile la plage d’Arcachon, je ramasserai des baleines pour le déjeuner.”⁹

Au même moment, Pierre écrit à sa sœur :

“J’emporte aussi beaucoup de résignation pour entendre les flots de musique qui ne doivent manquer de s’échapper de la villa Bach.

Mais la muse de la Peinture sera vengée car j’emporte ma boîte à couleurs et des flots de vert, de bleu et de jaune vont couler à leur tour.”¹⁰

LE MARIAGE

La véritable grande préoccupation de Claude Terrasse cette année-là est la demande en mariage d’Andrée Bonnard. Le ton déférent des premières lettres du musicien à sa future belle-mère devient de plus en plus cordial, et un esprit humoristique et même taquin affleure peu à peu, sans jamais cesser d’être respectueux. Au printemps, à l’occasion d’un grand repas de famille qui doit réunir les Bonnard - et Claude Terrasse -, le musicien écrit :

“Je serai à Paris : le Lundi de Pâques vers les 10 h du matin si vous voulez bien [...] m’autoriser à vous parler de choses extrêmement sérieuses !!!!!!!!!!”¹¹

Une fois la demande présentée par son père et acceptée par la famille de la jeune fille, les deux parties se mettent d’accord sur les questions matérielles de l’installation des futurs époux : Claude envoie l’inventaire complet de ce qu’il possède à la villa Bach à la fois comme linge et comme mobilier, pour que le trousseau d’Andrée le complète utilement ; n’habitant qu’une partie de la villa, il prévoit avec son propriétaire d’annexer l’autre partie au départ de sa locataire, “il s’agi[t] de disposer les appartements du rez-de-chaussée et du premier de manière à faire une habitation pour un seul locataire. Grâce à l’architecte du dit propriétaire, [il espère] avoir un petit hôtel qui ne sera pas indigne de ses futurs habitants et tantes¹².” La cérémonie s’organise progressivement. Pour le prêtre chargé de la

cérémonie religieuse, Claude Terrasse s’adresse au directeur de l’École Saint-Elme, dont la conversation lui cause une vraie surprise :

“- J’ai parlé au Père Prieur de mon mariage qui n’a pas été une nouvelle pour lui, à ce qu’il m’a dit ; d’après ses paroles j’ai cru comprendre que vous lui aviez écrit !!! Je vous y prends... - et qu’a-t-il dit ?...”¹³

Ce qu’il a dit était rangé dans un dossier intitulé “Lettres confidentielles à Madame Bonnard (1889-1890)”, soigneusement conservé dans les archives familiales. Car M^{me} Bonnard ne laisse rien au hasard, et, tandis que le mariage est envisagé de plus en plus sérieusement, elle se renseigne de son côté sur la moralité du prétendant et l’honorabilité de sa famille. Elle a effectivement écrit au Père Prieur qui lui répond par une lettre dans laquelle nous voyons le portrait de Claude Terrasse tel qu’il apparaît à son supérieur :

“[Papier à entête de l’École Saint-Elme] Arcachon, le 27 mai 1890

Madame,

Je m’empresse de répondre à la lettre que vous me faites l’honneur de m’écrire.

M. Claude T. est professeur de musique dans notre collège, mais il habite en ville. Il ne vient ici que pour donner des leçons. Nous n’avons rien à lui reprocher. Sa conduite est régulière. Nous n’avons rien appris qui puisse porter tort à sa considération. Il accomplit ses devoirs religieux. C’est un grand artiste, passionné pour son art. Je crois qu’il est capable de rendre sa femme heureuse.”

On voit à l’étonnement de Claude Terrasse qu’il ignore bien évidemment tout de ces démarches. De son côté, le Père Prieur l’assure du concours d’un des membres de la congrégation dominicaine de Saint-Elme :

“- Il m’a promis de faire son possible pour être au G.[rand] L.[emps] dans les 1^{ers} jours de Septembre ; mais nous aurons sûrement le Père Couturier, un homme fort aimable et d’une grande distinction qui m’affectionne particulièrement et qui ne manquera pas d’assister à la cérémonie.”¹⁴

L'affection semble réciproque car Claude Terrasse dédie au Révérend Père Couturier une *Messe* manuscrite et inédite pour orgue, solo et chœur à l'unisson en alternance, et on sait par son *Journal* qu'il le revoit en 1900 à Paris et qu'ils correspondent¹⁵.

Le 13 septembre 1890, Balthazar Henri Durand, notaire à Grenoble, reçoit leur contrat de mariage et l'union de Claude et Andrée est célébrée le 24 septembre 1890 à sept heures du soir à la mairie du Grand-Lemps. Quant à la cérémonie religieuse, la seule chose que nous en sachions, c'est que le Père Libercier y est présent, ainsi qu'il avait promis d'essayer de le faire¹⁶.

ANDRÉE ET CLAUDE À ARCACHON

Après le mariage, le jeune couple s'installe à Arcachon dans la villa Bach, dont les deux appartements ont été réunis en un seul et pour laquelle Claude a signé le 1^{er} août un nouveau bail triennal qui entérine les travaux effectués. La maison convient à ses habitants, si l'on en croit leurs témoignages. On y entre par une petite véranda formant vestibule. Au rez-de-chaussée, les trois fenêtres du corps principal forment le salon. Une petite pièce sert de salle-à-manger ; elle communique avec la cuisine qui donne sur l'arrière, de même qu'un petit cabinet de travail, "occupé par 1 piano pédalier", "très gai et très éclairé", d'après Claude Terrasse, et ayant vue lui aussi sur le jardin de six à huit ares. À l'étage se trouvent trois chambres assez vastes, dont celle de Claude et Andrée qui possède un grand cabinet de toilette tenant lieu de salle de bains. Au centre, un petit "pas-perdu" sert d'antichambre et un petit escalier conduit aux mansardes du deuxième étage, l'une pour la bonne, "et l'autre pouvant se donner à quelque invité peu cérémonieux"¹⁷. Deux pianos font apparemment le voyage du Grand-Lemps jusqu'à Arcachon ; Andrée commente ainsi leur arrivée à sa mère :

*"Les deux pianos font merveille et le petit a changé de son ! Il est devenu étonnamment bon ! La sonorité n'est plus du tout la même, j'en étais stupéfaite, je le trouve presque aussi bon que l'autre ! J'en suis bien contente, car pour jouer à deux pianos il faut autant que possible deux instruments égaux."*¹⁸

L'année suivante, Claude et Andrée envisagent même de placer

un orgue dans leur salon afin de donner des concerts :

*"Il est donc question de faire faire un orgue dans le salon de la villa, qu'on placerait d[an]s le grand panneau du fond, occupé actuellement par le grand bahut et les concerts auraient alors lieu chez nous."*¹⁹

Ce projet - devenu réalité bien plus tard lorsque la famille Terrasse habitera rue de Milan à Paris - ne sera pas réalisé à Arcachon, et Claude continuera durant les années ultérieures à donner ses cours d'orgue, même privés, sur celui de la Chapelle de Saint-Elme.

Ils habitent la villa Bach jusqu'à une date comprise entre le 22 janvier et le 28 juin 1892²⁰. Ils déménagent alors à la villa Bijou, située 145 bis, boulevard de la Plage, qu'ils habitent pendant tout le reste de leur vie arcachonnaise. L'entrée dans cette maison plus importante coïncide avec la naissance de leur premier enfant, Jean, le 6 mai 1892. La villa Bijou est un grand parallélépipède d'un seul tenant, sur deux niveaux. Le troisième niveau est mansardé et la toiture ouvragée et élancée donne à l'ensemble une légèreté dont le bas un peu massif l'aurait autrement privé. La charpente en bois et un balcon de même finissent le tout. Une photo nous montre Claude au chapeau melon et Andrée, accoudés au balcon, par une journée ensoleillée. Un mur de pierre à petites colonnes rythme une grille de fer qui clôture un jardin planté de quelques arbres que l'on peut voir du jardin d'hiver vitré.

Afin d'en amoindrir le coût, la maison est sous-louée pendant la période estivale à des vacanciers bordelais. Plusieurs lettres en témoignent, dont une qui fait le point sur la situation financière du couple en déplorant que, pour cause de période électorale, la fin de l'été 1893 ne soit pas très propice aux locations :

*"Septembre se louera difficilement. Enfin 1 800 F [pour l'été.] c'est assez joli. Et puis notre villa sera en meilleur état à notre retour qu'à notre départ."*²¹

La somme est loin d'être négligeable lorsque l'on sait que la location de la villa Bach coûtait à ses occupants 1200 francs par an deux ans auparavant, et que le salaire d'une bonne, par exemple, est de 35 à 40 francs *mensuels*.

UNE FAMILLE EN EXPANSION

La famille s'agrandit assez vite : Jean naît le 6 mai 1892, Charles le 1^{er} octobre 1893, Renée le 5 décembre 1894, et Robert le 24 juin 1896, l'année du départ pour la capitale. Jean excepté, les enfants naissent au Grand-Lemps, occasionnant de longues séparations que les deux époux vivent assez mal, même si les joies enfantines les compensent. Quelques instantanés émaillent la correspondance, comme ce passage de Pierre Bonnard à Arcachon :

*"Petit Jean va toujours très bien ; il est de très bonne humeur et a fait à son oncle un accueil des plus aimables. Il a déjà été croqué par le susdit oncle, auquel il fait des mines drolatiques, et qui trouve son neveu épatant."*²²

LE TRAVAIL

Cependant, plus que le repos estival, c'est la grande quantité de travail qui caractérise la période arcachonnaise. En octobre 1890, Andrée écrit que "Croco [c'est le surnom de Claude Terrasse à ce moment] est rentré ce matin au collège, il fait 79 leçons par semaine !"²³ À la même époque de l'année suivante, constat identique, "au collège, les leçons pleuvent, il y en a plus que l'année dernière."²⁴ Les deux années suivantes, ce nombre se stabilise en apparence à un niveau plus raisonnable, d'après le professeur qui écrit à sa femme qu'il a "60 leçons par semaine, à peu près comme l'année dernière, il y a même q.[uel]q.[ues] leçons de plus."²⁵ Mais ce chiffre est doublement trompeur, d'abord parce que Claude Terrasse, en plus des leçons chez les dominicains, en donne également chez les dominicaines à partir de l'automne 1893 :

*"Je suis bien content de la réponse des Dominicaines, ce sera un gros appoint pour nous cette année et cela nous mettra bien à notre aise"*²⁶

Et, le mois suivant :

*"- Je dois voir la Mère Dom.[inicaine] ce soir au sujet des leçons ; voici à peu près ce qui se passe : il y a une nouvelle sœur p[ou]r les commençants, je n'aurai environ qu'une heure de leçon à donner par jour, mais cette heure me rapportera environ 6 F."*²⁷

Et, la réputation aidant, Claude Terrasse donne de plus en plus de leçons "en ville", c'est-à-dire chez lui ou à domicile, y compris à des élèves auxquels il dispensait auparavant son enseignement à Saint-Elme. Dès 1891, Andrée note :

*"Et à propos d'économie, une bonne journée aujourd'hui ; 2 leçons par semaine aux enfants de Buisseret, et pas au collège, ce qui fait un joli louis d'or par semaine en plus... Et le mois prochain, une autre petite élève commencera aussi probablement ; mais maintenant il y aurait 10 bicyclettes qu'on ne pourrait en faire davantage en selle, la mesure est comble, à moins de se passer de manger ; [...] les Jourdan prennent maintenant leurs leçons sans le contrôle du collège ;"*²⁸

À la veille de quitter Arcachon, Andrée écrit à Claude du Grand-Lemps :

*"Je pense que tu auras reçu la liste des leçons que tu m'as demandée ; puisque tu vas en avoir besoin prochainement : ton mois ne sera tout de même pas mauvais à cause des leçons de la ville."*²⁹

D'autant plus qu'Andrée finit par enseigner elle aussi, ainsi que nous l'apprend une lettre écrite trois jours plus tard :

*"Tu devrais tâcher de ne pas partir sans avoir revu la petite Mona ; Je n'ai pu lui donner de leçon avant mon départ ; elle était restée 8 jours absente ; si tu ne peux pas lui donner de leçon, tu pourras toujours lui causer un peu, lui donner q.[uel]q.[ues] conseils ;"*³⁰

Après quelques tâtonnements, l'emploi du temps des leçons du collège est le suivant :

*"Ce malheureux déjeuner est encore changé ! Pour ne pas perdre trop de temps, Croco est obligé de donner ses leçons de 10 h à 2 h ½ - et de 4 h ½ à 6 h et il a encore une augmentation en vue ! De cette façon nous déjeunerons à 9 h comme nous le ferions à midi, et à 3 h nous luncherons avec du thé et quelques gâteaux secs, du jambon etc. et dînerons à 7 h ½ ou 8 h moins le quart. [...] Croco aura pour lui, pour travailler, de 8 h du soir à 9 h du matin !"*³¹

Toute cette activité donne au jeune couple une véritable aisance. Le Collège Saint-Elme doit rapporter une somme mensuelle

minimum de 900 F³², les leçons chez les dominicaines 150 F, et les cours privés sont encore plus lucratifs, car, au même tarif de 6 F l'heure, ils échappent à la dîme monastique - prise au sens étymologique -, car dominicains et dominicaines prélèvent 10 % des gains de leur professeur de piano :

*"Je lui donne 2 leçons de chacune ¾ d'heure au prix de 6 F l'heure, les Dominicaines me prélèveront 10 pour 100 ; la douce Mère voulait 20 %, je lui ai répondu que cela était impossible."*³³

Pour le dernier mois - incomplet - de Claude Terrasse à Arcachon, Andrée estime la situation favorable en grande partie "à cause des leçons de la ville. J'ai compté à peu près sans avoir surfait, je crois, que de ce côté, grâce aux 4 [leçons] par semaine de ton nouvel élève, que tu devais avoir dans les 450 F, avec le collègue cela ne doit pas faire loin de 1000 F. - Ce sera toujours bon à prendre."³⁴ D'autant que certaines leçons, payées en nature, joignent l'utile à l'agréable :

*"les Jourdan prennent maintenant leurs leçons sans le contrôle du collègue ; elles restent au même prix mais avec le bénéfice du 10% en plus. M. Jourdan nous paye en vin, nous venons de lui prendre pour les leçons d'orgue une ½ barrique de vin blanc, pour le déjeuner c'est très agréable."*³⁵

Venu passer quelques jours à la villa Bijou comme juré d'un concours, Eugène Gigout apprécie la situation de son ancien élève. Après son départ, Andrée écrit qu'il "est très content de [les] avoir vus et [qu'il] a dit à Claude qu'il avait pour le moment la plus belle position de province qu'il connaisse..."³⁶.

Durant leur temps libre, c'est-à-dire, "de 8 h du soir à 9 h du matin !" comme l'écrit Andrée, les deux pianistes jouent ensemble, d'une manière assez originale. S'ils interprètent le répertoire écrit pour piano à quatre mains et celui pour deux pianos, ils prennent également l'habitude d'exécuter, toujours à deux pianos, gammes, études, et même tout le répertoire classique et romantique pour piano seul :

"Nous travaillons bien, surtout le soir ; encore hier soir, nous avons travaillé, (toujours en double) les Études de Chopin et des

*Sonates de Beethoven, nous arriverons comme ça à voir tout le répertoire classique."*³⁷

Une autre lettre témoigne de projets musicaux :

*"Nous avons un programme que nous voulons arriver à remplir d'ici le jour de l'an - nous allons peut-être essayer de faire du dimanche un jour de réunion musicale, mais il faut que nous soyons en état."*³⁸

En fait, c'est le mardi que continuent les saisons de concerts de musique de chambre auxquels Andrée et Claude participent comme pianistes et comme organisateurs puisque les concerts ont lieu chez eux. Dans une lettre amusante et anecdotique, on les voit se divertir à jouer d'autres instruments que les claviers habituels :

*"Il faut entendre maintenant le soir, ces trios épatants !! Tantôt avec Bonis, tantôt avec Henri Jourdan, Claude au violoncelle, moi au piano. Nous jouons des trios de Haydn, [...] voire même de Mozart ; on fait de la musique samedi soir chez nous en attendant la Messe de Minuit, nous serons une dizaine je pense, avec les Jourdan. Et alors on répète ce fameux trio pour épater la population. Je gratte aussi un peu, mais piano, piano..."*³⁹

De plus, Claude continue à composer et ses œuvres de jeunesse montrent un musicien curieux de tout, s'essayant à de nombreux genres différents, sonate pour piano, sonate pour piano et violon, danses, suites pour piano, musique vocale religieuse et profane, accompagnée ou a cappella, etc. Fréquemment, Andrée s'occupe des basses œuvres :

*"Je fais en ce moment le secrétaire de musique c[est-à]-[d]ire que j'écris sous la dictée pour aller plus vite. Il y a une nouvelle messe en train, et quelques petites choses."*⁴⁰

VISITES ET RENCONTRES

Le quotidien n'est troublé que par le passage des amis, de la famille et de quelques personnalités musicales. Charles et Pierre, les premiers, étaient venus voir Terrasse avant son mariage. En avril

1891 et en juillet 1892, Pierre revient pour travailler aux côtés de Claude à un solfège illustré qu'ils préparent ensemble. Monsieur et madame Bonnard viennent également à Arcachon, en particulier pendant l'hiver 1890, pour aider à l'installation dans la maison. Le père de Claude Terrasse fait également le voyage. Des personnalités musicales, toutes organistes, passent voir le couple Terrasse. À son arrivée à Arcachon, Andrée écrit :

*"J'ai fait la connaissance de M. et M^e Boëllmann que tu connais, la jeune femme est charmante, c'est la nièce de M. Gigout."*⁴¹

Et l'oncle lui-même, Eugène Gigout vient passer quelques jours à la villa Bach à l'occasion d'un concours de fin d'année en juillet 1892.

Claude Terrasse rencontre également Charles Gounod à Arcachon. La mort du compositeur de *Faust* se retrouve dans la correspondance avec une indication de date pour leur rencontre :

*"J'ai vu la mort de Gounod dans le journal de ce matin. Qui est-ce qui aurait dit ça l'année dernière !"*⁴²

Cette rencontre a eu lieu à Arcachon où le compositeur avait des attaches avec le collège. En effet, dans le programme d'une audition de musique sacrée, on peut lire qu'on "n'oublie pas à l'École Saint-Elme la sympathie qu'en plusieurs circonstances le Maître a témoigné [sic] au collège, notamment en composant pour les élèves, un chant à Saint-Dominique et aux gloires de son Ordre."⁴³

Un article de *l'Univers musical* nous renseigne sur les circonstances de la venue de Gounod à Arcachon à l'automne 1892 :

"La fête de la Toussaint, au collège Saint-Elme, empruntait cette année, une solennité particulière à la présence de M. Charles Gounod, [qui] n'avait point dédaigné de venir diriger lui-même l'exécution de la Messe en ut, dédiée aux Dames auxiliatrices et chantée par les élèves.

L'orgue était tenu par M. Terrasse.

Dans la série des morceaux exécutés, nous citerons une entrée solennelle improvisée sur divers motifs de Gounod ; 2° un offertoire

*inédit du Maître ; [...]"*⁴⁴

Le reste est presque légendaire et se retrouve dans plusieurs récits, tous de seconde main. Celui de Fanély Révoil, par exemple :

"Le petit dieu de la musique bouffe le guette et Gounod, à qui il a l'occasion de faire entendre une de ses hymnes, s'esclaffe : " Mais c'est de l'opérette, mon cher ! Vous devriez essayer ce genre, il vous irait très bien ! ""⁴⁵

CÉRÉMONIES

Régulièrement, la vie arcachonnaise gagne en intensité lors des grandes fêtes du collège, que ce soit lors de la création du *Christophe Colomb* du Père Lhermite par les élèves, avec des chœurs de Claude Terrasse, lors des concerts de musique sacrée dans lesquels le professeur tient lui-même le grand orgue de la chapelle, ou lors des grandes cérémonies religieuses, comme la confirmation des jeunes communiant, qui sont autant d'occasions de faire de la musique et de vérifier sa place dans l'estime de ses supérieurs. Pour la confirmation de 1891, en présence de M^{gr} Licot qui fait tout exprès le voyage de Bordeaux, Andrée note que "[Claud]Ius était très content de sa place, il était au rang des Pères."⁴⁶

Quant à *Christophe Colomb*, qui est l'occasion d'une "Séance Littéraire et Musicale" donnée par les élèves de l'École Saint-Elme à la salle d'Euterpe du Casino d'Arcachon, nous n'en connaissons qu'un programme, orné d'une gravure ouvragée où l'on reconnaît les bâtiments de l'école et qui indique que le lundi 18 mai 1891 à deux heures, on représente *Christophe Colomb dans les fers*, drame en quatre actes par le R.P. Lhermite, avec des chœurs dont la musique est de Claude Terrasse.⁴⁷

LES CONCERTS

Nous avons écrit plus haut que, dès sa première année arcachonnaise, Claude Terrasse organise chez lui une série de concerts hebdomadaires pendant dix semaines consécutives. On y joue de la musique de chambre "classique", c'est-à-dire, dans l'esprit du musicien, essentiellement classique et romantique avec quelques

incursions dans le répertoire baroque.

Il définit dès le début le déroulement de ces séances :

“Je me suis assuré le concours de 2 artistes de grande valeur. L'un violoniste, l'autre violoncelliste pour jouer les sonates et les trios. Les concerts seront toujours composés de cette façon ou à peu de choses près.

1 Trio. 1 sonate Violon. 1 sonate Violoncelle et quelques pièces de piano. Les séances ne devront pas durer plus d'1 h ½. Je suis certain que cette idée réussira et la première audition aura lieu vers le 10 X^{bre} [décembre] prochain. Vous devez juger d'après ça le travail que je vais avoir pour préparer ces matinées. Dès maintenant je fais une moyenne de 4 h de piano par jour et comme mes leçons me prennent beaucoup de temps je suis obligé de me lever dès 6 h moins ¼. Brr !!!.....”⁴⁸

Cette saison de musique de chambre devient rapidement très suivie, au point de poser des problèmes auxquels le musicien n'avait pas songé au départ :

“Succès complet pour le concert d'hier, il y avait du monde partout et nous sommes très ennuyés pour les séances à venir: L'année prochaine je compte donner 20 séances, en réalité il n'y aura que 10 programmes et les concerts se répéteront 2 fois avec un public différent.”⁴⁹

Le succès ne se dément pas les années suivantes. Avec le mariage de Claude et l'arrivée d'Andrée à Arcachon, les soirées incluent les œuvres pour piano à quatre mains et celles pour deux pianos. Le couple accueille parfois également d'autres musiciens : des instrumentistes à cordes supplémentaires pour exécuter des quatuors à cordes et des quatuors ou des quintettes avec piano, un clarinetiste pour le *Quintette* de Mozart, un chanteur ou une chanteuse pour ajouter aux programmes des mélodies ou des airs d'opéras.

À partir de la saison 1893-1894, le salon de la famille Terrasse, décidément trop exigu, est déserté au profit de la salle des fêtes du Grand-Hôtel d'Arcachon. Devant ce succès, les artistes décident de demander une subvention municipale pour cette activité culturelle.

À propos d'un de ces concerts, Andrée écrit :

“beaucoup d'abonnés manquaient, mais il y a eu de belles entrées, plus de 80 F. Si la municipalité vote le crédit qu'on demandera, nous aurons à la fin quelque chose pour nous, ce qui ne sera pas volé !”⁵⁰

Leurs espoirs sont d'autant mieux fondés que leur saison n'est pas la seule à Arcachon :

“Les Concerts de la forêt font piteuse mine. Ils donnent l'avant-dernier demain lundi ; ils ont baissé leurs prix aussi ! : Enfin, déconfiture complète. Je pense que nous aurons quelque chose de la municipalité ; elle est très bien disposée.”⁵¹

Mais les édiles sont versatiles :

“La subvention est enterrée pour cette année, c'était presque fait, et puis je ne sais ce qui s'est passé, mais il ne faut plus compter dessus. Je crois que nous n'y serons quand même pas de notre poche.”⁵²

Cette préoccupation financière - nouvelle dans la correspondance, à propos de ces concerts -, vient peut-être de leur croissance même qui en augmente les frais. En même temps, les participants se font plus nombreux. Chavan, directeur de la Société chorale de la ville et marchand de musique, qui vient précisément de créer la *Messe* de Claude Terrasse, tient ordinairement le piano d'accompagnement. M^{lle} Navone, harpiste, prête régulièrement son concours, multipliant les possibilités musicales.

Le violoncelle est tenu le plus souvent par André Hekking puis par Lasserre, le violon par de Munck. L'altiste Thirouin se joint régulièrement à l'ensemble pour les trios et les quatuors, ainsi que le violoniste Bréau pour les quatuors et les quintettes. Toujours d'après les programmes qui nous sont parvenus, une quinzaine de chanteurs différents se font entendre parmi lesquels reviennent le plus souvent les noms de M^{lles} Brianne, Fillastre et Chabry, celui de M^{me} Mauger, ceux de MM. Devriès, Lagardère, de Labenne, et deux fois celui de M. Javid du Grand-Théâtre de Bordeaux.

C'est également à l'occasion d'une séance de musique de chambre chez Claude Terrasse que le violoniste Jacques Thibaud se

fait entendre pour la première fois. À propos du programme du 18 février 1890, Terrasse écrit qu' "il était surtout intéressant à cause du petit Thibaud âgé de 7 ans ½ et qui a joué avec beaucoup de savoir le caprice de De Bériot."⁵³ En 1896, le "petit Thibaud" obtient son premier prix de violon au Conservatoire de Paris. Il a seize ans. Rapidement violon solo des concerts Colonne, il commence une carrière internationale comme soliste. Il forme également un trio avec deux autres artistes dont la notoriété est toujours vive aujourd'hui : le pianiste Alfred Cortot et le violoncelliste Pablo Casals. On lui doit également la création d'un concours international de duos piano & violon auquel il a associé son nom et celui de la grande artiste Marguerite Long. Devenu grand, Jacques Thibaud se souvient encore de cette soirée lorsqu'il retrouve Claude Terrasse à Paris :

*"ce fut son premier concert, il s'en est souvenu ; il était très fier de se faire entendre et ce concert lui a laissé un souvenir durable qu'il m'a rappelé un jour qu'il jouait à la Trinité pour le mariage d'un ami."*⁵⁴

Claude Terrasse détaille ainsi ce concert pour lequel il a fait venir à Arcachon "toute une famille de musiciens de Bordeaux" :

"Le quatuor était ainsi composé :

1^{er} Violon le jeune Thibaud âgé de 7 ans ½

Violoncelle le moins jeune Thibaud (10 ans)

Piano un autre jeune Thibaud (14 ans)

Alto, le père de ces jeunes artistes. Tous ces petits gamins sont extraordinairement bien doués. Le plus petit a été merveilleux dans la fantaisie de Bériot et j'ai regretté que vous ne soyiez pas là pour l'admirer.

Dès mardi prochain nous rentrons dans le sérieux !!! et je vous assure que ce n'est pas une petite affaire que de préparer une série de concerts surtout quand ce qui concerne le trio ou le quatuor se décide 8 jours à l'avance, et [ill.] pour posséder des morceaux souvent très compliqués."

LES PROGRAMMES

On peut estimer à environ soixante-dix les programmes présentés par Claude puis par Claude et Andrée durant les sept années qu'ils passent à Arcachon. Vingt-neuf nous sont parvenus⁵⁵, échantillon que l'on peut considérer comme représentatif de l'ensemble des concerts.

Les musiciens les plus joués sont des compositeurs germaniques classiques et romantiques, tous disparus. En tête vient Beethoven, suivi de Haydn, Mendelssohn, Mozart et Schumann. En revanche, les compositeurs français sont joués moins fréquemment, mais ce sont la plupart du temps des contemporains. Les premiers d'entre eux sont Saint-Saëns et Massenet. Puis viennent Godard, alors au faîte de sa notoriété, Terrasse lui-même, et Dubois. Seuls deux compositeurs venant d'au-delà de ces frontières occupent une place notable, Grieg et Rubinstein. À côté de ces valeurs sûres fréquemment convoquées, de nombreux compositeurs sont plus épisodiques. En effet, sur 82 compositeurs différents, 32 n'apparaissent qu'une seule fois et 21 deux.

On ne peut complètement décrire les goûts et la culture de Claude Terrasse d'après ces programmes de concert, d'abord parce qu'il est évident à plusieurs endroits qu'ils ne sont pas entièrement de lui. Tel instrumentiste ou chanteur propose vraisemblablement des pièces qu'il connaît, le répertoire de harpe pour M^{lle} Navone, les mélodies ou les airs qu'ils ont travaillés pour les chanteurs. Ensuite, la nécessité de disposer des diverses partitions a dû conduire les musiciens, en particulier les plus assidus comme de Munck, Hekking, Lasserre, à mettre en commun le matériel qu'ils possédaient pour établir des programmes équilibrés.

Néanmoins, il se dégage de cette culture commune la grande importance des classiques allemands et autrichiens, la place encore plus grande des romantiques, et la primauté de la musique française pour les compositeurs vivants. Pour les compositeurs moins fréquemment inscrits aux programmes, on note une certaine importance de la mode : ainsi Dubois est-il joué plus fréquemment que Chopin, Popper plus que Bach, Paladilhe plus que Franck. Sur l'ensemble des compositeurs recensés, nombreux sont des

contemporains tombés aujourd'hui dans l'oubli.⁵⁶

PREMIÈRES ŒUVRES ÉDITÉES

Peu après son arrivée à Arcachon, Terrasse a ses premiers contacts avec le monde de l'édition. Dans la correspondance, on surprend ces lignes écrites par Andrée Terrasse à sa mère : "Nous avons corrigé les épreuves du *Menuet*, je vais le renvoyer ce soir à Cranz avec d'autres pièces qu'il ne connaît pas."⁵⁷ Les autres œuvres sont une *Sonatine pour piano* en quatre mouvements et une mélodie pour chant et piano sur une poésie de Jean Richepin intitulée *la Petite qui tousse*. Envoyées en août 1891 à l'éditeur bruxellois A. Cranz, les trois œuvres sont éditées coup sur coup à l'automne. Elles portent en effet trois cotes successives⁵⁸ et une lettre d'Andrée à sa mère indique qu'elles arrivent à peu d'intervalle dans le golfe de Gascogne :

*"Tu as probablement oublié que [Claud]Ius a mis en musique une poésie de Richepin intitulée "la Petite qui tousse" et que musique et poésie ont été envoyés [sic] à Cranz pour les éditer, et qu'il (Cranz) a renvoyé cette semaine les exemplaires à Chavan⁵⁹ qui en avait pris 100 ainsi que de la Sonatine et du Menuet. [...] Et c'est Pierre qui a été lui-même chez Richepin pour demander l'autorisation de publier."*⁶⁰

LE SOLFÈGE ILLUSTRÉ

Cependant, au moment de l'édition de ces pièces, une autre affaire est déjà en projet. Il s'agit d'un *Solfège illustré*, qui doit être le fruit de la collaboration de Claude Terrasse et de Pierre Bonnard, respectivement pour le texte et les illustrations. La première mention - laconique - de ce projet date du 7 mars 1891⁶¹. Le mois suivant, Pierre est à la villa Bach et les deux beaux-frères travaillent avec ardeur à l'avancement du livre :

*"Il [Pierre] ne restera pas aussi longtemps que tu le pensais, le Solfège marche très vite paraît-il, plus vite que lui ne le pensait, Pierre a déjà annoncé son retour à grand-mère pour la fin de mai."*⁶²

Si les débuts sont rapides, la suite l'est moins. L'année suivante

est occupée à trouver un éditeur intéressé par un tel ouvrage. C'est probablement à cette occasion que Claude Terrasse prend contact avec Verdeau, un éditeur bordelais. Plusieurs projets prennent corps, mais aucun ne satisfait les trois protagonistes, et, malgré de nombreuses rencontres, il semble que le projet disparaisse dans les eaux de la Garonne. Un an durant, il n'est quasiment plus question du solfège dans la correspondance familiale.

L'UNIVERS MUSICAL

Toutes ces rencontres pour le solfège entre Verdeau et Terrasse servent néanmoins de ferment à une nouvelle idée : lancer un hebdomadaire musical pour le Sud-Ouest de la France⁶³. En effet, le 3 décembre 1892 est édité le premier numéro de "*l'Univers musical*, journal hebdomadaire paraissant tous les samedis" à 20 centimes le numéro, ainsi que l'annonce sa première page. Elle indique également que le fondateur-gérant est M. F. Verdeau, le directeur artistique, Claude Terrasse et le rédacteur en chef, E. Carel. La revue existe le temps de cinquante-sept numéros. Le dernier paraît le 30 décembre 1893⁶⁴. La revue change alors de titre et devient le *Globe musical et orphéonique*, qui n'a pas laissé de trace à notre connaissance.

Claude Terrasse est très présent dans la ligne éditoriale des débuts de la revue. Le premier numéro commence par un article de son maître, Eugène Gigout, qui, sous le titre *Souvenirs estivals*, [sic] revient sur le concours d'orphéons qu'il a présidé dans la région en juillet 1892. Le même numéro contient une publicité pour le cours d'orgue parisien de Gigout. Le programme des auditions de ce cours d'orgue est régulièrement chroniqué et l'organiste de Saint-Augustin bénéficie même dans le numéro 12 d'une hagiographie de trois pages écrite par Henri Expert, son ancien élève. Il n'est pas le seul proche de l'École de musique classique religieuse à apparaître dans les colonnes de la revue puisque les articles de *Harmonie et Mélodie* de Camille Saint-Saëns paraissent presque sans interruption dans les quarante-quatre premiers numéros⁶⁵. Un autre organiste, Alexandre Guilmant, est le sujet d'un article très positif dans le septième numéro.

En plus de figures parisiennes, Terrasse suscite la participation de ses connaissances arcachonnaises. Ainsi le Père Lhermite avec

qui il écrit son *Christophe Colomb*, et qui signe trois longs poèmes intitulés *Musique*, les *Noëls* et l'*Artiste*⁶⁶. Ou Marc Bonis-Charanclé, l'ami dont il sera toujours proche vingt ans plus tard, à qui il confie "la tâche agréable [...] d'adresser à [ses] lecteurs, les souhaits d'usage à l'occasion de l'année qui va commencer"⁶⁷. Si aucun article n'est signé de son nom, certains sont de sa main, sous de transparents pseudonymes. La rubrique *Échos et nouvelles* est signée Tercarver dans les trente-et-un premiers numéros, patronyme composé de la première syllabe des noms des trois chevilles ouvrières de l'*Univers musical* : Terrasse, Carel et Verdeau. La chronique musicale de quatre numéros⁶⁸ est signée Claude-André, réunion des prénoms du couple Terrasse. L'ombre de Claude Terrasse se profile également par la mention de concerts et de concours dans lesquels on entend le musicien ou ses œuvres. Le plus curieux est un article consacré à L'Arbresle dans cette revue éditée à Bordeaux⁶⁹.

L'*Univers musical* est un document capital pour suivre les compositions du musicien éditées chez Verdeau, qui se sert fréquemment de cet organe comme support de sa publicité. Cela nous permet aussi de mieux comprendre certaines de ses entreprises comme l'édition de la *Messe brève n° 1* de Charles Gounod.

Cependant, Terrasse ne reste pas longtemps directeur artistique de la revue. Pour des raisons inconnues, Francis Bettès le remplace à partir du 29 avril 1893. Le traitement dont il bénéficie dans les colonnes de la revue ne change pas pour autant. Le compositeur et le couple d'interprètes sont célébrés avec régularité, le premier, "savant compositeur" pour son "inspiration si élevée"⁷⁰, les seconds pour leur exécution des *Variations sur un thème de Beethoven* de Saint-Saëns lors d'un magnifique concert au Grand-Hôtel d'Arcachon. "Il est, en effet, impossible de désirer une exécution plus sévèrement classique et d'une plus merveilleuse virtuosité."⁷¹

LE SOLFÈGE ILLUSTRÉ

Le solfège réapparaît dans une lettre adressée à Claude par Andrée qui est au Grand-Lemps pour son second accouchement. Le projet a alors considérablement avancé. En effet, la lettre d'Andrée est consacrée aux détails techniques qui doivent donner sa forme

définitive au volume. Il n'est alors plus question de Verdeau et c'est à Grenoble que le *Solfège illustré* trouve un imprimeur et un relieur, et un éditeur à Paris. Il paraît en 1893. Les deux auteurs assument conjointement et simultanément la gestion des questions financières et le lancement de leur ouvrage. Au début de l'année 1894, d'Arcachon, Claude écrit à Pierre pour le tenir informé de ses démarches et lui indiquer des suites possibles à leur donner à Paris :

*"Je viens de traiter avec la Petite Gironde, le journal le plus important de Bordeaux, à raison de 50 % de réduction sur 3 F. Il m'a été impossible de faire à moins, mais j'espère que la publicité et la vente seront sérieuses."*⁷²

Dans l'*Univers musical*, on trouve bien entendu un article consacré à la sortie de l'ouvrage :

"Bibliographie. - Chez May et Motteroz [?], éditeurs, vient de paraître un album d'une fantaisie charmante et neuve ; c'est un simple Solfège d'une trentaine de pages, illustré par M. Pierre Bonnard. L'auteur du Solfège proprement dit, M. Terrasse, a ramené les actions de la lecture musicale aux plus simples éléments accessibles à tous les âges."

*Quant à M. Bonnard, sa verve de décorateur s'est donnée carrière de la façon la plus ingénieuse. Les encadrements lithographiques qu'il a combinés se composent en grande partie des seuls signes de la musique pris comme éléments décoratifs, et accompagnant de très amusantes allégories parlantes. [...]"*⁷³.

LES ÉDITIONS VERDEAU

Cependant, avant même que l'édition du *Solfège illustré* ne se fasse, Claude Terrasse s'est déjà engagé par contrat avec Verdeau, l'éditeur bordelais dont il a été question plus haut, dans des conditions qui ne tardent pas à se révéler désastreuses. Durant une période comprise entre août 1892 et juillet 1893 paraît la première partie, théorique, d'un solfège non illustré qui ne sera jamais suivi d'une partie pratique pourtant longtemps annoncée, et dont le texte est différent de celui qui est écrit parallèlement avec Pierre Bonnard. Cette édition est suivie des *Dix petites pièces faciles et progressives*

pour le piano et de la *Deuxième suite*, pour piano également⁷⁴. En juillet 1893, Claude Terrasse surveille l'édition de sa *Messe n° 1* à trois voix égales qui sera créée le 19 novembre suivant⁷⁵. C'est à ce moment qu'il commence à s'apercevoir des problèmes de la maison Verdeau. Pour l'édition de ses partitions, le compositeur a consenti à l'éditeur un prêt de 15 000 F, somme considérable à l'époque, et la gestion discutable de l'entreprise va hypothéquer de longs mois le remboursement de cette dette. Les Éditions Verdeau continuent néanmoins leurs activités et un *Laudate* de Claude Terrasse pour chœur mixte avec accompagnement d'orgue est édité à une date postérieure à la fin juillet 1894 et constitue le n° 17 de la collection musicale Verdeau⁷⁶.

Les œuvres de Claude Terrasse constituent une part non négligeable des Éditions Verdeau. Un large extrait du catalogue est publié sur quatre pages dans *l'Univers musical*.⁷⁷ La première page est presque entièrement consacrée à ses œuvres pour piano et à son *Solfège* et il est présent dans les trois pages suivantes avec ses autres partitions.

Trois petites pièces intitulées *Leçon à 2 voix*, *Leçon à 3 voix* et *Leçon à 4 voix* ont également paru chez l'éditeur bordelais. Leur destination nous a longtemps semblé obscure jusqu'à la lecture d'une publicité dans *l'Univers musical*, qui, de plus en plus, est une revue écrite en direction des orphéons :

*"L'épreuve de lecture à vue étant aujourd'hui considérée, dans la plupart des concours, comme la plus sérieuse et la plus importante, nous avons pensé être utile à MM. les Directeurs de Sociétés chorales, en publiant ces solfèges, qui ont été imposés dans divers concours, et qui leur seront d'un grand secours pour habituer leurs exécutants à une lecture prompte et nuancée."*⁷⁸

En tout, douze leçons sont annoncées, dont neuf de Claude Terrasse⁷⁹. Ont-elles toutes paru ou bien auteur et éditeur ont-ils tenté cette expérience en se limitant à une pièce par nombre de voix, et en se réservant d'écrire ou d'éditer les autres pièces mentionnées en cas de succès de l'entreprise ? Nous ne le savons pas mais n'avons trouvé trace que de trois de ces leçons.

Une autre œuvre vocale de Claude Terrasse paraît chez

Verdeau à une date imprécise ; il s'agit de *À Brémontier*, chœur à voix égales sur une poésie du Père B. Lhermite. La poésie est d'enracinement local. Il existe à Arcachon une place de Brémontier avec une statue sur le rond-point central. On doit en effet à cet ingénieur français "l'idée de fixer, à l'aide de semis de pins, les dunes de la Gascogne, qui menaçaient d'ensevelir dans leur marche des villages entiers"⁸⁰. *L'Univers musical* n°8 du 21 janvier 1893 nous apprend que *À Brémontier* a été le morceau imposé dans la division d'excellence du concours orphéonique d'Arcachon, ce qui nous fournit une date limite pour son édition.

Pour être tout à fait complet sur les liens de Claude Terrasse avec les éditions Verdeau, il faut mentionner le fait que le musicien y a fait éditer des partitions de compositeurs qu'il connaît : un *Hymne à la France* d'Eugène Gigout pour piano à 2 mains et piano à 4 mains, un *Laudate* du Révérend Père Couturier, et une *Messe Brève*⁸¹ de Charles Gounod.

LES PETITES SCÈNES FAMILIÈRES

Dès le début de 1894, de nouvelles œuvres éclosent à Arcachon et marquent le début d'une entreprise éditoriale, parmi les plus réussies de Claude Terrasse. Andrée en parle pour la première fois dans sa correspondance en juin 1894 :

*"[À propos de la boîte à musique de Jean] Son papa en a fait un morceau de ce 1^{er} air ; il est tout au long parmi les 20 pièces enfantines inspirées de Fifi et qui sont nouvelles de ce printemps. La 1^{re} s'appelle Papa, Maman, 1^{re} ; c'est ce qu'il a dit en 1^{er}. Ensuite une berceuse, do do l'enfant do, Chanson, le Chevrier, la promenade à âne, 1^{er} air de Fifi, Danse etc.... Claude demandera à Pierre de lui faire des illustrations comme celles du solfège. Ça fera un joli volume un peu dans le même genre. Ces pièces me sont dédiées ; mais elles sont très difficiles, et puis je n'ai pas le temps de travailler..."*⁸²

L'idée des *Petites Scènes familiales* semble lancée. Mais peut-être le "projet" poétique, volontairement quotidien et intimiste, est-il emprunté à des œuvres de Pierre Bonnard datant des deux années précédentes. En effet, en 1892 et 1893, l'artiste exécute deux lithographies intitulées *Scène de famille*, l'une en longueur, l'autre

en hauteur⁸³. La première représente son jeune neveu emmailloté et tenu d'une main par sa mère, faisant face à son grand-père vu de trois-quarts arrière ; la seconde un sujet voisin autrement composé : un jeune couple - Andrée est reconnaissable - nous tourne presque le dos et regarde un bébé ressemblant au précédent. Deux des vingt lithographies de Pierre pour les *Petites scènes familiales* reprennent des sujets proches ou identiques : *Papa, Maman, le et le Grand-père*⁸⁴. Une huile de 1893 représente également Madame Claude Terrasse et son fils Jean⁸⁵. Les titres donnés par Claude Terrasse à ses pièces indiquent le même souci accordé aux petits événements de la vie quotidienne, ce qui accrédite l'idée d'une influence possible de son beau-frère.

Contrairement au *Solfège illustré* qui avait donné lieu à une débauche épistolaire, les *Petites scènes familiales* sont presque totalement absentes de la correspondance. Tout au plus une phrase d'Andrée à Claude indique-t-elle les inévitables tracasseries financières d'une telle entreprise :

*"Pierre pourrait bien aller relancer Fromont un peu, c'est surtout bien plus ennuyeux quand on fait faire les choses pour quelqu'un d'autre ; il pourrait vraiment se dépêcher un peu. Aussi on ne se pressera pas pour le payer... Il n'y a que par là qu'on les tient."*⁸⁶

Le recueil est une réussite, tant pour ses qualités plastiques que musicales. Terrasse s'y montre compositeur maître de son métier, et doué d'une véritable personnalité. Son piano est amplement écrit et d'une technique exigeante en de nombreux endroits. Mélodies et harmonies sont fermement inspirées et plus d'une page réalisée en un contrepoint aux lignes déliées.

ŒUVRES DE CLAUDE TERRASSE JOUÉES PENDANT SA PÉRIODE ARCACHONNAISE

Malgré ses travaux d'enseignant et de chambriste, Terrasse trouve le temps de se consacrer à la composition. L'étude des partitions qu'il écrit à Arcachon, ou du moins durant sa période arcachonnaise, montre que son style se transforme et s'affermi. Le compositeur encore débutant qui prend ses fonctions en 1889 a bien

évolué lorsqu'il écrit les *Petites scènes familiales*. Il a beaucoup joué, et probablement beaucoup réfléchi. Il a également écrit et plusieurs de ses pièces ont été interprétées lors de concerts publics⁸⁷ :

28 mars 1889	<i>Romance</i> pour violoncelle
	<i>Menuet</i> , quatuor
28(?) mai 1889	<i>la Messe du Rosaire</i>
18 mai 1891	Chœurs de <i>Christophe Colomb</i>
	<i>Menuet</i> pour piano
20 novembre 1892	<i>O Salutaris</i> et <i>Agnus Dei</i>
	pour chœur à L'Arbresle 1892 ?
	À Brémontier, chœur à 4 voix égales
16 mars 1893	<i>Petite Romance / Canzonetta</i>
	<i>Étude / Choral et Finale de la première sonate</i>
	<i>Marche / Duo</i>
	<i>Allegro Scherzando</i>
	<i>Menuet</i>
19 novembre 1893	<i>Messe</i> à 3 voix égales
16 janvier 1894	<i>Gavotte</i>
6 mars 1894	<i>Menuet</i> pour piano
13 mars 1894	<i>Deuxième suite :</i>
	<i>Valse lente</i>
	<i>Romance sans paroles</i>
	<i>Scherzando</i>
15 mars 1894	<i>Allegro scherzando</i>
	<i>Finale</i>

NOTORIÉTÉ ET DÉPART

En quelques années bien actives, Claude acquiert une bonne réputation, à la fois comme professeur, comme interprète et comme compositeur. En 1893, à la table d'un café où il ne connaît presque personne, on le présente à son vis-à-vis :

"Vous avez en face de vous un monsieur avec lequel vous pouvez causer, c'est M. Terrasse. Alors ce Monsieur dont j'ai oublié le nom [...] refit le mot de ce fameux maître de poste à Berlioz. Rien que ça !!!! et alors ce furent des présentations en masse, chacun voulant me connaître et me faire causer. Les uns me connaissaient

comme exécutant, les autres avaient vu ma musique. Enfin bref un véritable triomphe.”⁸⁸

À l’automne suivant, l’orphéon de la ville, qui vient de créer sa *Messe n° 1* à trois voix égales⁸⁹ avec les chœurs de Saint-Elme, exige de l’avoir à son banquet, qui n’est, “à partir du dessert et des toasts, qu’ovations répétées et bans, et triples salves d’applaudissements pour l’auteur de la Messe.... Nommé membre d’honneur par acclamations, il a dû offrir un [ill.] ... et alors ç’a été non pas de l’enthousiasme mais du délire.... Tout le monde debout, président, directeur, membres honoraires, et des vivats, et des cris... Enfin un emballement général !...”⁹⁰

Mais, après sept années passées à faire rayonner la musique classique et contemporaine à Arcachon, Claude Terrasse songe à partir vers d’autres horizons. Sa notoriété locale ne lui tourne pas la tête, mais l’encouragement de Gounod à faire carrière dans l’opérette est probablement pour quelque chose dans son désir de changement. Dès novembre 1892, Gigout lui écrivait :

“Très bien pour votre projet de redevenir Parisien puisque vous me dites avoir sérieusement mûri votre déplacement et être tout à fait décidé à quitter mon cher Arcachon. Je vais donc surveiller les églises à votre intention.”⁹¹

L’envie de se rapprocher de la famille est également, un temps, une de leurs motivations importantes. En juin 1894, Claude pose confidentiellement sa candidature pour un poste d’organiste à Lyon, dans une église qui demeure inconnue, mais la démarche reste vaine⁹² et il lui faut attendre deux ans pour que Gigout propose sa candidature à l’orgue de chœur de la Trinité, vacant à la mort de l’organiste Salomé. Sur la proposition de Planchet, le maître de chapelle, et de l’organiste Alexandre Guilmant, Claude Terrasse est nommé titulaire le 2 août 1896. La famille quitte alors Arcachon pour commencer une autre vie à Paris.

Les sept années de sa vie arcachonnaise ont vu le musicien s’affirmer comme pédagogue. Non seulement il donne de nombreuses leçons, mais il cherche également à renouveler les méthodes et le répertoire qui sert de base à cet enseignement. Il écrit deux solfèges différents pour tenter de faire comprendre simplement et de manière

attrayante la grammaire musicale ; il compose les *Dix petites pièces faciles sur 5 notes* pour les commençants et les leçons destinées à l’élévation du niveau des orphéons.

Le musicien s’affirme également comme interprète et comme véritable animateur culturel de la ville d’Arcachon. L’étude de la correspondance familiale montre l’émulation réciproque des deux époux, l’énergie qu’ils consacrent à perfectionner sans cesse leur technique pianistique et la qualité de leurs interprétations, l’importance des saisons de concerts qu’ils organisent et le retentissement de celles-ci à une époque où la musique enregistrée n’existe pas. Cet effort de diffusion de la musique se manifeste encore dans la création de *l’Univers musical*.

Le compositeur, enfin, vit à Arcachon ses années d’apprentissage. Des premières œuvres - inédites - aux *Petites scènes familiales*, on suit l’évolution d’une personnalité musicale qui se développe et l’on quitte un bon élève d’harmonie pour un jeune musicien créatif et soutenu par une technique sûre. Il est prêt, désormais, aux succès nationaux.

Philippe CATHÉ

Notes

- ¹ d’après un article de journal arcachonnais transmis par M. Michel Boyé, et daté du 2 mai 1889.
- ² “Nous nous entendrons sur votre successeur quand on en sera là.” Lettre d’Eugène Gigout à Claude Terrasse du 5 novembre 1892.
- ³ d’après un article de journal arcachonnais du 24 mars 1889, transmis par M. Michel Boyé.
- ⁴ Article de journal arcachonnais daté du 2 mai 1889.
- ⁵ Lettre de Claude Terrasse à Mme Élise Bonnard du 9 octobre 1889.
- ⁶ Lettre de Claude Terrasse à Mme Élise Bonnard du 9 mai 1890.
- ⁷ Lettre de Claude Terrasse à Mme Élise Bonnard du 31 octobre 1889.
- ⁸ Lettre de Claude Terrasse à Mme Élise Bonnard du 18 septembre 1889.
- ⁹ Lettre de Charles Bonnard à Claude Terrasse du 17 décembre 1889.
- ¹⁰ Lettre de Pierre à Andrée Bonnard du 21 décembre [1889].
- ¹¹ Lettre de Claude Terrasse à Mme Élise Bonnard du 29 mars 1890.
- ¹² Lettre de Claude Terrasse à Mme Élise Bonnard du 6 juin 1890.
- ¹³ Lettre de Claude Terrasse à Mme Élise Bonnard du 22 juin 1890.
- ¹⁴ Lettre de Claude Terrasse à Mme Élise Bonnard du 22 juin 1890.
- ¹⁵ Le 3 janvier 1900, Claude Terrasse écrit dans son Journal : “Le Père Couturier me fait une petite visite. Je lui joue un *O Salutaris* que j’ai fait à son intention. Il me paraît enchanté et le fera exécuter par sa maîtrise.” (p. 4)
- ¹⁶ Cf. une lettre d’Andrée Terrasse à sa mère du 22 octobre [1890].
- ¹⁷ Renseignements tirés du bail de location de la villa Bach du 1^{er} août 1890 et d’une lettre de Claude Terrasse à Mme Élise Bonnard du 6 juin 1890.
- ¹⁸ Lettre d’Andrée Terrasse à sa mère du 13 octobre 1890.
- ¹⁹ Lettre d’Andrée Terrasse à sa mère non datée [début octobre 1891].

- ²⁰ d'après les indications de la correspondance.
- ²¹ Lettre de Claude à Andrée Terrasse du 11 juillet 1893.
- ²² Lettre d'Andrée Terrasse à sa mère du 22 juillet [1892].
- ²³ Lettre d'Andrée Terrasse à sa mère du 13 octobre 1890.
- ²⁴ Lettre d'Andrée Terrasse à sa mère du 31 octobre [1891].
- ²⁵ Lettre de Claude à Andrée Terrasse du 12 octobre 1893.
- ²⁶ Lettre de Claude à Andrée Terrasse du 14 septembre 1893.
- ²⁷ Lettre de Claude à Andrée Terrasse du 12 octobre 1893.
- ²⁸ Lettre d'Andrée Terrasse à sa mère du 31 octobre [1891].
- ²⁹ Lettre d'Andrée à Claude Terrasse du 10 mai [1896].
- ³⁰ Lettre d'Andrée à Claude Terrasse non datée [13 mai 1896].
- ³¹ Lettre d'Andrée à sa mère du 14 octobre [1890].
- ³² estimée d'après une lettre de Claude à Andrée Terrasse du 12 octobre 1893.
- ³³ Lettre de Claude à Andrée Terrasse du 13 octobre 1893.
- ³⁴ Lettre d'Andrée à Claude Terrasse du 10 mai [1896].
- ³⁵ Lettre d'Andrée Terrasse à sa mère du 31 octobre [1891].
- ³⁶ Lettre d'Andrée Terrasse à sa mère du 8 juillet 1892.
- ³⁷ Lettre d'Andrée Terrasse à sa mère du 24 octobre 1890. Le travail pianistique est constamment présent dans la correspondance. Le couple duettiste travaille pour des occasions ponctuelles, comme celle-ci, expliquée dans une lettre du 11 décembre [1890] par Andrée à sa mère :
- “J'ai dimanche à déjeuner le père Couturier et Mr Ghys, le facteur qui a construit l'orgue. [...] Nous ferons de la musique, et pour ceci nous travaillons les morceaux 2 pianos de S[ain]t Saëns, le concerto de Weber, et des morceaux à 4 mains que tu ne connais pas très jolis.”
- Mais on trouve également de nombreuses mentions du travail de fond de deux artistes soucieux de progresser :
- “Je suis en train de me refaire des doigts que j'avais tout à fait perdus avec tout ce froid et ces “dolences”. Maintenant nous allons tâcher de nous lever de bonne heure pour travailler à 2 pianos pendant 1 h ½ le matin. Comme Ius [Diminutif de Claude appelé Claudius par son père] ne s'en va qu'à 10 heures, c'est faisable.” (Lettre d'Andrée Terrasse à sa mère non datée [hiver 1890-91].)
- ³⁸ Lettre d'Andrée à sa mère du 26 octobre [1890].
- ³⁹ Lettre d'Andrée Terrasse à sa mère du 23 décembre [1894].
- ⁴⁰ Lettre d'Andrée Terrasse à sa mère non datée [2^e quinzaine d'octobre 1891].
- ⁴¹ Lettre d'Andrée Terrasse à sa mère du 8 octobre [1890].
- ⁴² Lettre d'Andrée à Claude Terrasse du 19 octobre [1893].
- ⁴³ Programme de l'audition de musique sacrée du 9 avril 1895.
- ⁴⁴ *L'Univers musical*, n° 1 du 3 décembre 1892.
- ⁴⁵ Révoil (Fanély), “Claude Terrasse, compositeur de la Belle Époque” in *les Annales*, n° 176, juin 1965, p. 23.
- ⁴⁶ Lettre d'Andrée Terrasse à sa mère non datée [28 octobre 1891].
- ⁴⁷ Un passage du journal tenu en 1900 par le musicien nous montre les bons rapports qu'il a conservé avec certains religieux de Saint-Elme : “Le Père Couturier me demande de lui arranger un petit cantique. Je le lui envoie arrangé le soir même. Le Père Lhermithe [sic] - c'est le jour de la correspondance sacrée - me charge de faire envoyer un exemplaire de notre œuvre commune à Haïti.” *Journal 1900* de Claude Terrasse, p. 288. [12 décembre]
- ⁴⁸ Lettre de Claude Terrasse à Mme Élise Bonnard du 18 novembre 1889.
- ⁴⁹ Lettre de Claude Terrasse à Mme Élise Bonnard du 26 février 90.
- ⁵⁰ Lettre d'Andrée Terrasse à sa mère du 12 janvier 1894.
- ⁵¹ Lettre d'Andrée Terrasse à sa mère du 18 février 1894.
- ⁵² Lettre d'Andrée Terrasse à sa mère du 26 février [1894].

⁵³ Lettre de Claude Terrasse à Mme Élise Bonnard du 20 février 90.

⁵⁴ Terrasse, Claude, *Journal 1900*, p. 17. [10 janvier]

⁵⁵ Par saison, ils se répartissent comme suit :

- pour 1889-90 : 7
- pour 1890-91 : 7
- pour 1891-92 : 0
- pour 1892-93 : 1
- pour 1893-94 : 12
- pour 1894-95 : 2

⁵⁶ Nous sommes bien conscient de juger nous-même de ces programmes par rapport à la mode de notre temps et notre vision pourra être un jour révisée.

⁵⁷ Lettre d'Andrée Terrasse à sa mère non datée [21 août 1891].

⁵⁸ C. 37517 pour la Sonatine, C. 37518 pour le Menuet et C. 37519 pour la mélodie.

⁵⁹ Chavan, pianiste, marchand d'instruments de musique et chef de l'orphéon d'Arcachon, est également libraire musical. C'est une bonne relation du couple Terrasse.

⁶⁰ Lettre d'Andrée Terrasse à sa mère non datée [16 octobre 1891].

⁶¹ Lettre de Mme Élise Bonnard à sa fille du 7 mars 1891.

⁶² Lettre de Mme Élise Bonnard à sa fille du 21 avril [1891].

⁶³ Après l'avoir accompagné à la gare, Charles Bonnard écrit à sa mère : “Terrasse est reparti dimanche soir. Je l'ai présenté à Mothéré qui traduira le solfège en anglais, et qui va très probablement collaborer à son journal.” Lettre du 25 juillet 1892.

⁶⁴ Les deux seules collections de ce périodique recensées dans les fonds publics se trouvent à la Bibliothèque Nationale : une collection complète à l'exception des numéros 25 & 45 à Tolbiac sous la cote Impr [Fol. V. 3118 et une collection très fragmentaire à la B.N. Musique de la rue de Louvois sous la cote Mus [Vma. 3445 qui ne contient que les numéros 11, 13, 17 & 20.

⁶⁵ des numéros 2 à 12, 15 à 31 et 33 à 44.

⁶⁶ in *l'Univers musical*, nos 2, 5 & 15.

⁶⁷ *l'Univers musical*, n° 5 du 31 décembre 1892.

⁶⁸ *l'Univers musical*, nos 2, 3, 4 & 7.

⁶⁹ *l'Univers musical*, n° 2 du 10 décembre 1892.

⁷⁰ *l'Univers musical*, n° 51 du 18 novembre 1893.

⁷¹ *l'Univers musical*, n° 56 du 23 décembre 1893.

⁷² Lettre de Claude Terrasse à Pierre Bonnard du 2 janvier 1894.

⁷³ *l'Univers musical*, n° 56 du 23 décembre 1893.

⁷⁴ L'antériorité de l'édition du *Solfège* est établie par la confrontation des prix indiqués sur les quatrièmes pages de couverture de ces différentes partitions.

⁷⁵ Cf. lettre de Claude à Andrée Terrasse non datée [c. 12 juillet 1893].

⁷⁶ Il est possible que l'édition de ce *Laudate* soit de beaucoup postérieure à celle des autres pièces. Une lettre importante datée du 14 août 1896 et adressée à une correspondante énigmatique appelée “Madame la Baronne” laisse à penser que l'œuvre n'est pas encore éditée à cette date.

⁷⁷ n° 46 du 14 octobre 1893.

⁷⁸ *l'Univers musical*, n° 46 du 14 octobre 1893.

⁷⁹ trois à quatre voix, deux à trois voix, et quatre à deux voix.

⁸⁰ *Larousse universel* en deux volumes, Paris, Librairie Larousse, 1922, tome I, p. 296.

⁸¹ pour sopranos, altos et basses avec accompagnement d'orgue.

⁸² Lettre d'Andrée Bonnard à sa mère du 21 juin 1894.

⁸³ reproduites in Terrasse, Antoine, “les Arts graphiques” in Frèches-Thory, Claire, Terrasse, Antoine, *les Nabis*, Paris, Flammarion, 1990, pp. 220-221.

⁸⁴ Ces vingt lithographies sont reproduites dans Bouvet, Francis, *Bonnard, l'œuvre gravé*, Paris, Flammarion, 1981, pp. 20-31. Les originaux, plus difficiles à se procurer, sont dans la

partition originale : Terrasse, Claude, *Petites scènes familiales*, illustrations de Pierre Bonnard, Paris, Fromont, s.d. [1895].

⁸⁵ Elle est reproduite en noir et blanc dans l'introduction du livre de BOUVET, Francis, *Bonnard, l'œuvre gravé*, Paris, Flammarion, 1981, p. 6.

⁸⁶ Lettre d'Andrée à Claude Terrasse du 7 mai [1896 ?].

⁸⁷ d'après le recouplement des documents et programmes retrouvés. Les exécutions ont lieu à Arcachon sauf mention contraire.

⁸⁸ Lettre de Claude à Andrée Terrasse du 11 juillet 1893.

⁸⁹ Le 19 ou le 26 novembre d'après l'*Univers musical* n°51 du 18 novembre 1893 qui vante tout à la fois l'excellence de l'œuvre et celle de la chorale qui l'interprète : "Arcachon - La société chorale, si magistralement dirigée par M. Chavan et dont on n'a pas oublié le triomphal succès au grand concours international de Toulouse, en 1893, célébrera la fête de Sainte-Cécile dimanche prochain. Elle exécutera, à l'église, le *Kyrie* et le *Sanctus* à quatre voix égales de Ch. [sic] Terrasse, d'une inspiration si élevée [...]"

⁹⁰ Lettre d'Andrée Terrasse à sa mère du 21 novembre [1893].

⁹¹ Lettre d'Eugène Gigout à Claude Terrasse du 5 novembre 1892.

⁹² Lettre d'Andrée Terrasse à sa mère du 8 juin [1894].



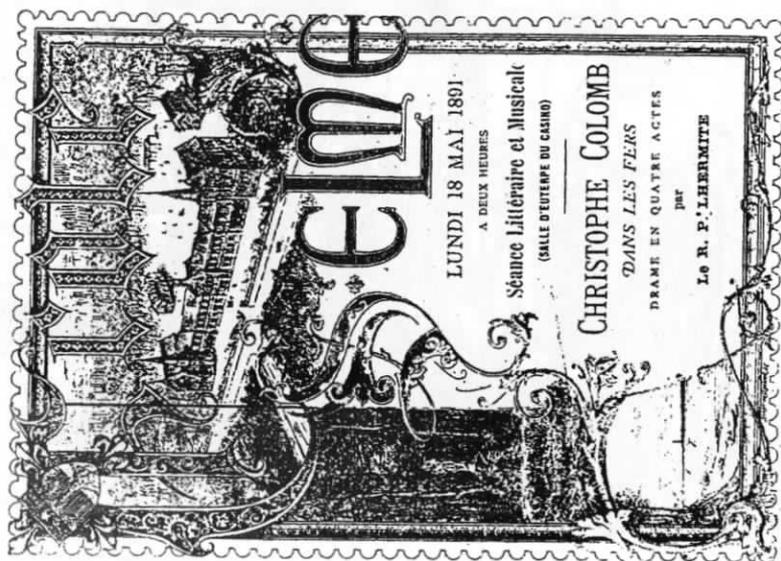
Claude et Andrée Terrasse au balcon de la villa Bijou



Claude Terrasse entouré de ses élèves à Saint-Elme en 1893



Claude Terrasse avec les pères de l'École Saint-Elme



Couverture du programme du concert dans lequel fut créé *Christophe Colomb*



QUI VEUT DES ÉCOPEAUX

Andante.

PLANO.

Qui veut des écopeaux ?

Un extrait de la partition des *Petites scènes familiales*

LES CHALoupES DE PECHE DE LA TESTE - 1816 à 1880

PREMIÈRE PARTIE : 1816 - 1845.

Les chaloupes de pêche du Quartier de La Teste nous sont devenues au fil des ans plus familières dans les pages du Bulletin surtout par référence à la catastrophe du 28 mars 1836, abondamment commentée.

Il nous a semblé intéressant, puisqu'en ayant effectué le relevé, de publier la liste des chaloupes de pêche inscrites au Quartier de la Teste de 1816 aux années 1880.

La première partie de cette liste (1816 à 1854) entoure le *Grand Malheur* et nous permet de préciser quelques faits intéressants.

Nous donnons cette liste par ordre chronologique d'inscription.

On y trouvera les rubriques suivantes :

- année d'inscription.
- numéro matricule.
- nom de la chaloupe.
- tonnage.
- date et lieu de construction.
- premier propriétaire.
- remarques, fin de carrière.

Cette liste a été établie d'après les registres des Matricules des Bâtiments de l'époque, conservés à la Bibliothèque de la Marine à Rochefort, dont nous remercions ici le Conservateur et le personnel dévoué que nous mettons personnellement à contribution depuis des années.

1825	21	Saint Jean n°2	9,65	1825, La Teste.	Guillaume Dehillotte Grandjeay, Gujan	Hors de service 1837.
1826	22	Rose	9,65	1826, La Teste.	Bettus Pierre, La Teste.	LT 61 en 1839. Démolie 1840.
1826	23	Durantine	9,65	1826, La Teste.	Dessans dit fils, La Teste.	LT 62 en 1839. Hors service et démolie 1843.
1826	24	Jeune Marie	9,65	1826, La Teste.	Arnaud Daïsson, La Teste.	Désarmée 1835. Hors service 1844.
1826	25	Elzide	9,65	1826, La Teste.	François Dumur dit Peymie, Gujan.	Désarmée 1838. Démolie 1845.
1828	26	Jeune Saint Paul	9,65	1828, La Teste.	Bellangé, Audenge. Patron Pierre Suret dit Petit, La Teste.	Naufragée corps et biens côte du Verdon le 28/3/1836.
1828	27	Augustine	9,65	1828, La Teste.	Dumur François dit Peymie. Patron Pierre Gory, Gujan.	Naufragée corps et biens côte du Verdon le 28/3/1836.
1829	28	Hippolite	9,64	1829, La Teste	Pierre Louis Dutruch, La Teste.	Désarmée 1836. Démolie 1844.
1829	29	Union	9,64	1829, La Teste.	Jean-Baptiste Lesca, La Teste.	Désarmée 1837. Démolie 1844.
1830	30	Eugène	9	1830, La Teste.	François Dumur, Gujan.	Périe au large d'Arcachon le 28 janvier 1831, coque jetée à Soulac, vendue, passe à Royan n° 86.
1831	31	Argus	9,65	1831, La Teste.	Dessans dit Fils, La Teste. Patron Darman Martin dit Champagne, pilote.	Naufragée corps et biens sur la côte du Verdon le 28/3/1836.
1833	32	Clarisse	9,65	1833, La Teste.	Dessans dit Fils, La Teste. Patron François Dardennes de La Teste.	Naufragée corps et biens sur la côte du Verdon le 28/3/1836.
1833	33	Jeune Aimée	9,65	1833, La Teste.	J. Bellangé, Audenge. Patron François Bourrut de La Teste.	Naufragée corps et biens sur la côte du Verdon le 28/3/1836.
1834	34	Félicie	14,35	1834, La Teste.	Bertrand Daüssi, Gujan.	LT 18 en 1839. Démolie en 1842.
1834	35	Saint François	9,65	1834, La Teste.	Bosmaurin, Gujan. Armée par Mesple Jeune à Audenge, patron Louis Ducos dit Jeppe de Sales.	Naufragée corps et biens sur la côte du Verdon le 28/3/1836.

1816	1	Saint Paul	An 9, La Teste			
1816	2	Virginie	An 9, La Teste			
1816	3	Railleuse	1810, La Teste	Cravey Jeune		
1816	4	Saint Paul n° 2	1811, La Teste	Du vigneau Caudéran		Passée à Bordeaux n° 406 en 1817 sous le nom d'Amable Jeanne
1816	5	Bienheureuse Marie	1813, La Teste	Dehillotte Grandjeay		Passée à Blaye n° 51 en 1821
1816	6	Saint Bertrand	1814, La Teste	Dehillotte Grandjeay		Pontée en chasse-marée 1823, prend le nom de Marie, n° 22. Navigation intérieure en 1824, démolie en 1831
1816	7	Espérance	1814, La Teste	Bettus		
1816	8	Bienheureuse Marie n° 2	1814, La Teste	Blaise Béziade		Démolie à Gujan en 1830
1816	9	Saint Pierre	1815, La Teste	Jean d'Andraut dit Constant		Démolie à Ars en 1830
1817	11	Saint Guillaume	9,65 1817, La Teste	Dehillotte Grandjeay, Gujan.		
1817	12	Bonne Mère	9,65 1817, La Teste	Bettus frères, La Teste.		
1817	13	Saint Jean	9,65 1817, La Teste	Dumur dit Peymie, Gujan.		
1818	14	Bonne Marie	9,65 1818, La Teste	Arnaud Daïsson, La Teste.		
1820	15	Vestale	9,65 1820, La Teste	Blaise Bériade, Gujan		Pontée en chasse-marée sous le nom Deux Amis
1820	16	Saint Paul n° 2	9,7 1820, La Teste	Bellangé Aimé, La Teste.		Démolie 1836
1822	17	Eugène	9,65 1822, La Teste.	François Dumur, Gujan.		Démolie 1836
1823	18	Diligente	9,65 1823, La Teste.	Dehillotte Grandjeay, Gujan.		Démolie 1836
1824	19	Espérance	10,42 1824, La Teste.	Bettus Aimé, La Teste.		Démolie 1838
1825	20	Hortense	9,65 1825, La Teste.	Jean Saintout, charpentier, La Teste		Périe au large d'Arcachon le 28/1/1831 Coque retrouvée côte de Soulac.

1835	38	Jeune Guillaume	10	1835, La Teste.	Grandjeay Jean Fils, Gujan	LT 21 en 1839. Hors service et rayée en 1842.
1836	39	Heureuse	11,89	1836, La Teste.	Dumur François dit Peymie, Gujan.	LT 28 en 1839. Démolie en 1847.
1836	40	Neptune	11,85	1836, La Teste.	Duvigneau Aîné, Audenge.	Pontée. LT 29 en 1839. Naufragée corps et biens sur la barre d'Arcachon le 5/1/1840.
1840	263	Actif	13,5	1840, La Teste par Baudens.	Bertrand Baudens, La Teste.	Pontée. Naufragée corps et biens la nuit du 3 au 4/1/1842, sur ou près la passe du Bassin d'Arcachon.
1843	354	Gujanaise	12	1843, La Bastide par Raymond Frères.	Cie Générale de la Pêche d'Arcachon, Gujan.	Passé à Bordeaux en 1851. Repassé LT 302 en 1853. Démolie en 1870.
1843	355	Nitika	12	1825, Bordeaux	Cie Générale de la Pêche d'Arcachon, Gujan.	Passé à Bordeaux en 1852 n° 1251.
1843	367	Victoire	11,4	1827, Bordeaux	Decombes, maître au cabotage, La Teste.	Pontée. Armée au cabotage. Passé à La Rochelle en 1846 n° 185.
1844	398	Confiance	15,52	1843, La Bastide par Raymond Frères.	Tardis et Cie 1843 à 1844, inscrite à Bordeaux. MM. Guïèse et Gontet, Bordeaux 1844 à 1845. En 1845 à Duvignau dit Caudéran à Audenge.	LT 303 en 1853. Passé à Oléron en 1853 n° 165.
1845	422	Sainte Anne	13,6	1845. La Teste.	Dumur François dit Peymie, Gujan.	Non pontée. LT 118 en 1853.
1845	423	Saint Paul	10,19	1845, Gujan.	Daussi Bertrand, Gujan.	Non pontée. Armée le plus souvent au bornage. LT 119 en 1853. Désarmée en 1863.

I. L'année 1816.

Quelques renseignements n'ont pas été compilés, en ce qui concerne l'année 1816 : tonnages et noms de propriétaires. En fait l'année 1816 voit s'effectuer une réorganisation des registres et fixe pour la postérité la physionomie de la flottille des chaloupes de pêche en activité cette année-là au Quartier de la Teste ; d'autres registres sont consacrés uniquement aux navires du cabotage ou aux pinasses. Si l'on considère à juste titre que les chaloupes sont inscrites au Quartier l'année de leur construction, il n'y a pas de constructions neuves en 1816 et ces inscriptions sont en fait toutes des réinscriptions.

Neuf chaloupes seulement sont donc en activité en 1816. Les plus vieilles *Saint Paul* et *Virginie* construites en l'an 9 ont 16 ans. Les plus récentes ont deux ans : *Espérance* et *Bienheureuse Marie n° 2*, ou un an pour le *Saint Pierre*.

Les réinscriptions de 1816 ne comprenant pas, et pour cause, les chaloupes ayant pu périr en mer ; la durée de vie, dirons-nous «hors sinistre», des chaloupes de pêche au sein du Quartier s'établit de 29 années pour le *Saint Paul* à 6 années pour le *Saint Paul n° 2*. La moyenne s'établit à presque 13 ans. Il faut considérer cependant que la majorité des chaloupes n'est vraiment active à la pêche à l'Océan que pendant 5 à 7 ans. Elles sont ensuite carrément désarmées, ou passent en «navigation intérieure» ce qui veut dire qu'elles n'ont plus le droit de sortir du Bassin. Là elles peuvent continuer la pêche quelques années ou bien éventuellement servir de «ponton» sur lesquels s'amarrent les caboteurs venant chercher bois et goudrons de la région. Ainsi en 1815 savons-nous qu'une autre *Virginie*, construite en l'an 6, et un autre *Saint Paul* construit en l'an 10 sont en activité dans le Bassin. Plus tard, le *Saint Jean*, construit en 1817 «a été vendu en 1822, à Barreire à Arès pour faire le cabotage du Bassin au semis» tandis que l'*Elzide*, construit en 1826, qui «existe à Audenge a été vendu à Monsieur Hazera, je pense qu'il s'en sert pour charger ses chasse-marées»¹.

Bien sûr, la répétition de certains noms n'est pas faite pour avantager le chercheur ! Ainsi avons-nous quatre chaloupes de pêche nommées *Saint Paul* entre 1800 et 1820, dont deux *Saint Paul n° 2*.

Ce sont des chaloupes non pontées à l'usage de la pêche. Le changement d'activité vers le cabotage maritime implique le pontage de l'embarcation et souvent un autre nom tandis qu'un matricule différent lui est octroyé. C'est le cas du *Saint Bertrand*, construit en 1814, ponté en chasse marée en 1823 et prenant le nom de *Marie*, comme ce sera le cas de la *Vestale* construite en 1820 et pontée en chasse marée sous le nom de *Deux Amis*.

II. 1817 à 1845.

Les inscriptions :

En consultant la liste on s'aperçoit que le rythme des inscriptions au cours de ces 29 années est peu important : 35 chaloupes de pêche sont mises en service avec un maximum de quatre unités en 1826 ! De 1837 à 1842, une seule nouvelle chaloupe seulement sera inscrite, conséquence directe du naufrage de 1836.

Les noms :

Les noms donnés aux chaloupes sont en majorité des prénoms féminins : *Hortense*, *Durantine*, *Elzide*, *Jeune Marie*, *Rose*, *Augustine*, *Jeune Aimée*, *Clarisse*, *Félicie*, *Nitika*, *Victoire* (11 prénoms).

Suivent les prénoms de saints ou de saintes ou ceux qui font référence à la religion comme *Bonne Mère* et *Bonne Marie*, *Sainte Anne*, puis *Saint Paul* (trois fois), *Saint Guillaume*, *Saint Jean* (deux fois), *Saint François* (nombre total 10).

Ensuite viennent les qualités, vertus ou adjectifs : *Diligente*, *Espérance*, *Union*, *Heureuse*, *Actif*, *Confiance* (nombre 6).

Prénoms masculins : *Eugène* (deux fois), *Hippolite*, *Jeune Guillaume* (nombre 4).

Références à l'antiquité ou à la mythologie : *Argus*, *Neptune*, *Vestale* (nombre 3).

Référence au "pays" : *Gujanaise*.

Construction :

De 1817 à 1842, toutes les chaloupes de pêche du Quartier sont indiquées provenir des chantiers de La Teste. Nous savons que Bertrand Baudens construit en 1840 l'*Actif* dont il reste propriétaire et dont nous connaissons le plan. C'est - semble-t-il - la deuxième

chaloupe de pêche pontée construite à La Teste après le *Neptune* de 1836. Le pontage reste partiel et s'effectue au-dessus des bancs alors qu'au Pays Basque ce sera l'inverse, les bancs restant au-dessus du pont. Les bancs disparaîtront complètement quelques années plus tard avec l'abandon de la pêche au tramail et l'adoption de la drague (chalut à perche) et le pontage deviendra total.

De 1843 à 1845, s'inscrivent six chaloupes dont 4 construites à Bordeaux ou aux environs immédiats (La Bastide), une à Gujan et la dernière à La Teste. La *Gujanaise* et la *Confiance*, construites toutes deux en 1843 par Raymond Frères à La Bastide font partie avec la *Nitika* de la Compagnie Générale de Pêche et de salaison d'Arcachon créée en 1843 à laquelle son promoteur, P. M. Tardis, intéresse, au sujet des chaloupes dites «insubmersibles» un certain nombre de constructeurs de Bordeaux et du Bassin.²

Avant 1836, un sondage effectué à propos des chaloupes du *Grand Malheur* nous a appris que la construction des chaloupes de pêche s'effectue en peu de temps, en période d'été : de deux mois et demi à quatre mois sont suffisants. Les chaloupes sont armées l'hiver, d'octobre à fin juin. Un possible petit cabotage estival de ces embarcations n'a pas été relevé jusqu'à l'armement en 1843 de la *Victoire*, chaloupe pontée appartenant à Decombes qui est maître au cabotage demeurant à La Teste, et celui au bornage en 1845 de la chaloupe non pontée *Saint Paul* appartenant à Bertrand Daussi de Gujan.

Propriété :

Entre 1817 et 1845 la propriété des chaloupes du Quartier se partage entre quelques Dehillotte (*Granjeay* ou *Grandjeay*) avec 4, Dessans (ou Daissan) 4 également, Bettus et Bellangé 3, etc.

Ces mêmes familles peuvent être porteuses de parts dans l'armement des navires caboteurs du Quartier. On notera que les propriétaires n'arment pas forcément toujours eux-mêmes les chaloupes de pêche. Le *Saint François*, construit en 1834 appartenant à Bosmaurin de Gujan, est armé par Mesple Jeune à Audenge l'année de sa disparition. La chaloupe est là louée à une personne qui, ne naviguant pas elle-même, confie ses intérêts à un patron, ici Louis Ducos dit *Jeppe de Sales*. Il serait intéressant de retrouver de tels contrats pour en préciser les conditions.

Fin de carrière des chaloupes :

Les naufrages touchent durement la communauté des pêcheurs du Quartier, l'exemple le plus frappant étant la catastrophe du 28 mars 1836. Les chaloupes armées au tramail comporte un équipage nombreux, de 12 à 15 hommes. Quand, les filets servant de lest étant à l'eau, elles sont surprises par le mauvais temps, elles éprouvent le plus grand mal à se relever de la côte inhospitalière.

Le 28 janvier 1831 l'*Eugène* et l'*Hortense* périssent ensemble. Les deux coques seront retrouvées sur la côte de Soulac. Celle de l'*Eugène* pourra être récupérée pour être vendue à Royan.

Le 28 mars 1836 c'est le Grand Malheur où disparaissent les équipages de l'*Augustine*, du *Jeune Saint Paul*, de l'*Argus*, de la *Jeune Aimée*, de la *Clarisse* et du *Saint François*.

Le 5 janvier 1840 périt corps et biens sur la barre la chaloupe pontée *Neptune* tandis que le naufrage de l'*Actif* le 4 janvier 1842, corps et biens également, clôt cette malheureuse série pour la période.

Echappant aux naufrages, 18 des chaloupes de la période seront démolies ou déclarées hors service après une période de 7 à 19 ans de «carrière», deux passeront à Bordeaux, une à la Rochelle, une à Oléron. La *Vestale* sera transformée en chasse-marée. Une chaloupe reviendra s'inscrire au Quartier en 1853 : la *Gujanaise* qui sera démolie en 1870.

La deuxième partie de cette étude comprendra la liste des chaloupes armées au Quartier de la Teste de 1845 à leur disparition dans les années 1880. Leurs activités s'inscriront parmi les conditions nouvelles de vie qui apparaissent sur le Bassin : l'arrivée du chemin de fer à La Teste puis à Arcachon, la pêche «à la vapeur», la balnéarisation et la création de la ville d'Arcachon, la naissance de l'ostréiculture moderne.

(à suivre)

Noël GRUET

NOTES

¹ Note manuscrite inédite de 1836.

² Voir à ce sujet l'article de M. Boyé dans le bulletin n° 99, pages 19 à 27

DANS LES LANDES DU PAYS DE BUCH SOUS L'ANCIEN REGIME PRELUDE A L'ENSEMENCEMENT DES DUNES

Le 6 septembre 1835, la lourde charrette du poissonnier Saige-Grandjean traînée par quatre robustes chevaux quitta l'Hôtellerie de la Croix d'Hinx dès trois heures du matin pour accomplir la deuxième étape d'un pénible retour à Gujan. Elle atteint les Argenteyses au point du jour. Soulevant la toile épaisse de la lourde bâche tendue sur ses arceaux à l'abri de laquelle ils avaient dormi, deux adolescents bordelais émerveillés assistèrent " au spectacle inoubliable du lever de soleil " sur la lande boïenne.

" Avec le jour, les bergeries aux toits de brande s'ouvrirent et laissèrent sortir dans la bruyère leurs maigres troupeaux conduits par des pasteurs couverts de leurs chaudes peaux de mouton et montés sur de hautes échasses... " ¹

Aujourd'hui, toujours pressés, nous traversons cette plaine où, il y a moins de deux siècles, le jour se levait sur le paysage biblique de nos landes. Les temps ont bien changé ! Cette terre gasconne a connu des métamorphoses sylvestres et agricoles. Drainée, assainie, colonisée, peu d'entre nous se souviennent de son passé et de son histoire.

Son histoire est celle des forêts de notre plat pays et de nos dunes, si largement présentes dans tous les horizons, domaniales,

communales ou privées, celle des grands espaces clairs serts dans le vert pinhadar où les lisières champêtres proches de nos villes désormais attractives voient naître des habitats nouveaux, des équipements collectifs - installations sportives, ludiques, grandes surfaces, cimetières - qui témoignent de la vitalité de notre pays et de la croissance de ses populations. Un histoire qui nous racontent la genèse de notre environnement.

PREMIERE PARTIE :

LES VACANTS DANS LE BUCH SOUS L'ANCIEN REGIME

I. LES COMMUNAUTES BOIENNES A L'HEURE AGRO-PASTORALE

Il nous paraît intéressant pour éclairer les événements qui se déroulèrent dans les sables du Captalat à partir du début du XVIII^e siècle - il est acquis par Jean-Baptiste Amanieu de Ruat - de broser la situation agro-pastorale dans les seigneuries du Buch.

A l'issue de la Guerre de Cent Ans, le paysan était devenu rare. Cette conjoncture conduisit les seigneurs désireux de remettre leur domaine en valeur à proposer à leurs manants des conditions plus favorables.

C'est dans ce contexte économique que furent négociés des baux à fief nouveau qui, moyennant des droits - acquittés sur le champ - et des redevances minutieusement fixées pour le futur, donnèrent aux plus aisés des habitants, à perpétuité, la libre disposition des biens fonciers et immobiliers qui faisaient l'objet de ces contrats. Du propriétaire ou du laboureur qui tenaient la terre acquise dans ces conditions au brassier ou au journalier démunis, la société paysanne se différenciail dans les villages.²

On sait qu'à cette époque l'exploitation des terres arables qui constituaient l'ager de ces villages était étroitement combinée au pâturage, le troupeau fabriquant la fumure indispensable à la culture. Dans nos paroisses, au delà des jardins, de vignes et des champs de l'ager, la lande étendue à perte de vue du bourg et des hameaux

nourrissait des troupeaux de moutons gérés par des bergers mais encore le menu et gros bétail que l'on y conduisait à la demande. On y installait ses abeilles, on y coupait "bruc, brande, jaugue et fougère"³, *soustradge* - soutrage - des litières, on y coupait, cueillait fruits et plantes sauvages, on pêchait dans les lagunes et dans les crastes, on braconnaient...

Dans ce saltus providentiel, qu'ils fussent aisés ou démunis, tous les habitants se sentaient chez eux. On comprend l'intérêt qu'ils portaient à ces sables et que, dans le même temps où des contrats individuels permettaient aux premiers de devenir propriétaires de leurs tenures - qu'ils pourraient transmettre à leurs enfants, vendre à des tiers, voire affermer à des paysans -, les populations aient songé à acquérir des droits collectifs dans les terres vaines, la vocation de la lande étant à l'évidence communautaire.

Cette Grande Lande, dans laquelle il inclut le Buch⁴, Guillaume Desbiey nous la décrit inhospitalière et hostile : "de tristes déserts, des solitudes hideuses, des sables brûlants pendant l'été, des marais et des abîmes pendant l'hiver ; un pays mal sain dans toutes les saisons". Mais les "bruyères, brande, genièvres, genêts épineux et sans épines ou simplement des fougères" qui occupent des "espaces considérables de terre" dans le désordre des lagunes et des marécages, et les fondrières dangereuses composaient des horizons différents. Et si les étrangers, angoissés à juste titre, ne distinguaient pas des nuances dans leur immensité, les bergers, les bouviers, les usagers identifiaient de loin ces paysages dans leur déroulement infini, et reconnaissaient d'emblée les lieux et les cheminements.

Miracle ! La lande pouvait s'humaniser soudain aux abords d'un ruisseau, d'une craste, trop rares il est vrai, et suivant les caprices du temps excessifs, dans l'alternance des sécheresses et des déluges saisonniers. Des forêts-galeries sinuaient le long des eaux courantes, des prés de rivière étiraient leurs lanières providentiellement herbacées dans les dépressions drainées. On pouvait rencontrer des fermes, des hameaux isolés et presque incongrus dans ces solitudes où les hommes n'avaient pas manqué d'aménager les rares sites propices. Des bergeries (les courtious) souvent fort éloignées les unes des autres ponctuaient l'invraisemblable réseau des sentes et

des carreyres que les larges roues des cas avaient tracées dans les terres vaines⁵ .

Les landes boïennes -

Au nord du Born, à l'ouest des landes du Cernès et du Bordelais, les landes du Buch prolongeaient celles de la Grande Lande dans laquelle on les incorpore parfois en partie⁶ . Elles englobaient la Basse Eyre - aujourd'hui girondine - et le Bassin au-delà duquel elles jouxtaient les landes du Médoc.

Avec des territoires du même ordre de grandeur que les plus vastes paroisses de la Grande Lande, les paroisses boïennes jouissaient d'une situation géographique privilégiée parce qu'elles s'étendaient à portée de jour de la métropole bordelaise. L'organisation parcellaire des territoires paroissiaux et l'implantation des bourgs et des clochers révèlent l'importance économique de la rivière et de la lagune. Les hommes avaient su tirer parti des confluent et des embouchures les plus favorables alors qu'à l'intérieur des terres des hameaux nombreux naquirent sur des éminences - parfois bien modestes - pour exploiter des terroirs à proximité d'un ruisseau permanent.

En sorte que dans ce pays - que nous avons longuement décrit dans un article précédent -, malgré la démesure des landes boïennes, les hommes et leurs bêtes étaient moins distants et moins isolés que ceux de la Grande Lande⁷ .

De surcroît, aux riverains du Bassin, les prés salés offraient de grands avantages. En bordure de mer, sur l'estran, c'étaient de véritables prairies marines, des lieux de pâture riches et pratiques où l'on prélevait un précieux terreau, le *cop*, à proximité des terres qu'il permettait d'engraisser en partie. Et à l'ouest des villages de la bordure océane les dunes littorales et les lettes plus ou moins herbacées ou marécageuses étaient un autre monde qui avec le bassin et la rivière avaient contribué à la genèse de l'identité boïenne⁸ .

Les baillettes. L'usage communautaire dans les landes boïennes : les transactions pastorales -

Un demi-siècle après la fin de la Guerre de Cent Ans (1453), le renouveau que connurent pour un temps les communautés rurales

boïennes se révèle dans les transactions pastorales qu'elles négocient avec leurs seigneurs respectifs. Il faut dire que ces manants n'avaient pas manqué au fil des générations⁹ de rappeler aux féodaux que leurs aïeux avaient toujours joui de cette lande sans acquitter quelque droit que ce fût depuis des temps immémoriaux !

Accorder devant notaire une charte de concessions dans les vacants présentait donc un double intérêt pour ces seigneurs : d'une part c'était l'occasion de percevoir des communautés une importante contribution, assortie de redevances à venir, d'autre part celle d'enregistrer dans un document rédigé par le tabellion leur condition de propriétaires directs¹⁰ des terres vaines dans leurs seigneuries.

Au cours du seizième siècle, successivement Arès, La Teste, Gujan et Cazaux, Certes et Lanton achètent des usages dans les vacants où les habitants conduisaient leur bétail. Guerroyant avec leur roi, épris de luxe et de modernité, les seigneurs qui dépensaient beaucoup avaient besoin d'argent. La conjoncture était d'autant plus favorable pour les tenanciers censitaires que la montée des prix - continue depuis le XIII^e siècle - atténuait peu à peu le poids des redevances. Ces transactions communautaires qui sont contemporaines de l'appropriation de nombreuses terres, du clivage usager dans la Montagne¹¹, de l'essor maritime du pays, doivent être considérées comme des événements capitaux de l'évolution spatiale des futures communes du Buch.¹²

Les baillettes -

Le 30 juin 1506 Jean Durfort de Duras " baille à fief nouveau aux habitants (de sa seigneurie d'Arès) les terres, domaines padouens " sis entre la terre d'Ignac et celle d'Andernos, vaste territoire dont il excepte " les eaux vives et mortes des berles, ruisseaux, mer et rivières, (l') ensemble des places à bâtir, le bois de chasse et garenne d'Arpech " et certains padouens limités aux seuls droits de pacage et d'herbage¹³.

Le 23 mai 1550 le Captal de Buch, messire Frédéric de Foix-Candale, baille à fief nouveau aux habitants des trois paroisses du Captalat - La Teste, Gujan et Cazaux - " tous les vacants qui avaient coutume d'être tenus ci-devant à usage par lesdits habitants ". L'acte

concernait la totalité des terres vaines, y compris celles qui avaient jusque là été tenues en rente ou par fief par des particuliers qui devenaient usagers au même régime que les autres !¹⁴

Le 3 novembre 1561 messire Pierre de Lur, vicomte d'Uza, seigneur de Salles accorde aux habitants de la paroisse la vaine pâture dans les bois et rivières de son domaine direct (des terres qu'il n'a pas baillées à fief à des tenanciers) et l'usage des vacants et de certains autres bois. Cousu de dettes, qui le conduiront à vendre sa seigneurie deux ans plus tard, il abandonne des banalités, l'obligation de moudre au moulin du seigneur, certaines corvées, permet la chasse à l'arbalète dans les tenures de l'ager du village.¹⁵

Le 6 avril 1571 Henriette de Savoie, Captal de Certes baille à ses manants de Certes et de Lanton (curieusement les Mioissais et les Boïens ne sont pas concernés par cette baillette) des vacants, landes et prés où ils pourront conduire leur bétail.¹⁶

Le 27 avril de la même année enfin, la baronne d'Audenge plus généreuse que sa voisine, concède la copropriété du pré salé de sa seigneurie à la communauté des habitants.¹⁷

Les manants de Mios et de Biganos qui, comme le suppose Pierre Labat, furent oubliés à cause de leur éloignement - et qui ne se manifestèrent pas - n'en continuèrent pas moins à conduire leurs troupeaux dans la lande. Ils retrouvaient en quelque sorte la condition préféodale de leurs ancêtres.

Concessions perpétuelles mais non dépourvues de réserves !

Toutes ces concessions étaient perpétuelles. La perpétuité s'était imposée sans doute à cause de l'origine immémoriale et de la pérennité de ces usages collectifs : la plupart des terres arables du pays, déjà peu généreuses, n'auraient à peu près rien produit si l'on avait interrompu la complémentarité agro-pastorale du champ et du pâturage.

Semblables par l'objet des transactions, les baillettes différaient par la nature et l'étendue des espaces et des droits concédés. Toutes comportaient une clause réservant au seigneur la faculté de bailler des landes à des tiers aux fins d'un défrichement suivi par la mise en culture de la parcelle défrichée. Nous verrons plus loin les conséquences de cette situation.

Le rapport ager-cheptel

Si l'on se place du strict point de vue des pratiques agro-pastorales, on peut établir une relation entre la quantité de fumure nécessaire à la culture d'un terroir (*l'ager*) et l'importance du troupeau qui permettra de fabriquer ce fumier. On pourra alors évaluer l'importance de la lande nécessaire à la pâture de ce troupeau. En sorte que le bailleur pouvait être tenté de limiter la concession des vacants, la superficie à concéder étant à l'évidence bien inférieure à celle de la lande dans les seigneuries du Buch !

Ce fut le cas dans la seigneurie de Certes où, sans assigner des lieux de pâture à ses manants, Henriette de Savoie n'autorisait dans les landes et prés salés que les bêtes nécessaires à l'engraissement des terroirs cultivés par leurs propriétaires. Les Audengeois, on l'a vu, jouissaient d'une situation plus favorable.

S'il ne limitait pas l'effectif du troupeau (gros ou menu bétail), le seigneur d'Arès enregistrait des réserves précises et il est intéressant de constater qu'il remplaçait certaines "manœuvres" (corvées) prévues dans le paiement du droit de pacage par des taxes par ailleurs plus lourdes pour les tenants de bœufs que pour les autres habitants.

Les habitants de Salles pensaient avoir acquis en 1561 "le droit de faire pacager... dans toute l'étendue de la seigneurie"¹⁸ et d'autres prérogatives en fonction de la somme importante qu'ils avaient versée au vicomte ; ces cessions demeuraient ambiguës quant à la localisation des landes attribuées, à l'usage des bois (glandage payant, coupe et vente interdites) et autres libertés.

La baillette octroyée par le Captal de Buch aux *trois communautés du Captalat*, malgré quelques dispositions restrictives que nous rencontrerons plus loin, était le plus clair et, si l'on peut dire, le plus accompli de ces baux à fief nouveau : sans ambiguïté l'acte concernait la totalité des vacants de la seigneurie et reconnaissait explicitement les habitants "vrais seigneurs utiles... paisibles possesseurs et demandeurs comme de leurs propres choses" de toutes les terres en friche.

II. SEIGNEURS ET COMMUNAUTES A TRAVERS LES SIECLES

Les particuliers qui avaient obtenu l'accensement d'un bien foncier ou immobilier en étaient devenus les propriétaires utiles à condition d'observer les obligations - cens, redevances et droits - prévues dans leurs contrats. Le seigneur bailleur ne pourrait plus révoquer le droit du tenancier de disposer de sa tenure en toute liberté, ni modifier le montant du cens initial quelle que soit l'évolution des prix. L'abolition des droits féodaux en 1789 ferait de ce tenancier un propriétaire de ces biens au sens actuel du terme.¹⁹

Les communautés boïennes qui obtinrent des baux à fief nouveau - leurs baillettes - dans les vacants de leurs seigneuries respectives, jouirent-elles des mêmes assurances et de la même stabilité que les tenanciers dans leurs tenures ? Cette question dont on mesure l'importance - elle concerne l'évolution des espaces que revendiqueront les futures communes du Buch ! - mérite bien d'être posée.

En 1619, la seigneurie d'Arès ayant été acquise par Gabriel d'Alesme, le nouveau seigneur tout en reconnaissant la validité de la baillette de 1506 imposa de nouvelles charges aux habitants : des redevances annuelles perçues dans chaque foyer, le "tenant feu" corvéable payant moins que l'exempt, mais pour tous une corvée de guet qu'il instituait.

Une nouvelle vente se produisit au début du siècle suivant et les habitants durent acquitter les reconnaissances prévues à mutation de seigneur. Constatant que certains d'entre eux avaient accumulé des arrérages, Jean-Baptiste de Laville intenta une action en justice qui lui permit d'imposer le 11 mai 1702 une baillette revue et actualisée. La transaction reconduisait les droits de pacage concédés en 1506 mais les usagers durent verser un droit d'entrée conséquent au bailleur, des redevances nouvelles, certaines en nature, notamment une fourniture de poisson de qualité consentie par la communauté contre l'usage "d'un pignada qu'il avait fait semer"²⁰. Cette clause serait abolie en 1739, les habitants ayant à leur tour assigné devant le Conseil les de Belcier qui exigeaient des livraisons exorbitantes.

Dans la seigneurie de Certes, les situations créées par les baillettes de 1571 ne connurent pas de modification jusqu'en 1736. Cette année-là fut, pour les communautés, celle de la limitation des droits de pacage dans les vacants où les habitants avaient, avec le temps, pris quelques libertés dans cette pratique. Et cette restauration fut rude et très onéreuse !

Cinq années auparavant, le seigneur Emery de Durfort, Marquis de Civrac, qui avait entrepris de réprimer des défrichements illicites dans la lande, somma devant notaire le sieur Degrave et le ton de la sommation qui invoque l'existence des droits féodaux permettra de comprendre les événements qui suivirent. Le Marquis rappelle avec force sa qualité "de seigneur haut justicier²¹ de son fief et qu'à ce titre il demeure" le propriétaire éminent de tous les vacants qui sont dans l'étendue de la dite terre (de Certes) et qu'on ne saurait "*s'en emparer, les ouvrir, les mettre en culture, sans prendre titre de concession et lui en payer les droits et devoirs seigneuriaux*"²².

On comprend que les habitants de Mios et de Biganos, oubliés en 1571 par Henriette de Savoie aient vu s'interrompre la gratuité de leurs activités pastorales. Assignés devant les Eaux et Forêts²³, ils durent accepter les conditions établies par deux baillettes, le 21 janvier 1736 pour les Boïens, le 15 mars pour les Miossais : moyennant une rente annuelle et perpétuelle versée "pour chaque feu vif", une "permission et liberté" leur concède l'usage des landes et padouens pour des troupeaux correspondants à la fumure de leurs terroirs.

Les autres communautés, Certes - le 6 avril -, Lanton - le 18 juillet - virent leurs droits d'usage anciens confirmés pour le bétail pareillement contingenté, les redevances étant dûment actualisées.

A Salles, il n'y eut pas de renouvellement mais les Sallois connurent bien des problèmes douloureux quant aux "libertés" qu'ils pensaient avoir définitivement acquises en 1561. Deux familles parlementaires, les de Pontac et de Pichard, s'étaient succédé au Château (construit par les premiers) et les robins, expérimentés quant à la gestion de la seigneurie, hommes de loi, seigneurs haut justiciers de surcroît, étaient tracassiers dans leurs exigences. On pourra en juger par les doléances que les villageois adressent à Louis en 1789²⁴

alors qu'ils sont de plus en plus privés par leur seigneur " du pacage du peu de bestiaux qui (leur) reste " !

C'est encore un robin, récemment anobli, Jean-Baptiste Amanieu de Ruat, conseiller au Parlement de Bordeaux, qui acquiert en 1713 du dernier descendant des de Grailly le Captalat de Buch. Il ne remit pas en cause la baillette de 1550 mais très conscient de ses prérogatives féodales, dur en affaires et tatillon, il ne tarda pas à mécontenter tous les habitants, des bourgeois aux tenanciers les plus modestes.

En 1717, le nouveau captal de Buch avaitensemencé en pins au Béquet une parcelle de lande vacante proche de la Forêt Usagère, une opération formellement interdite par une réserve très stricte de Frédéric de Foix, le bailleur des vacants en 1550. Les habitants virent d'un fort mauvais œil croître cette jeune forêt car ils pensaient que cette réussite serait le prélude d'une reconquête de leurs pâturages collectifs. En 1734, un berger - secrètement approuvé par tous les usagers - alluma un incendie qui détruisit les semis du Captal !

Quand Jean-Baptiste Amanieu de Ruat mourut, cinq années après ce grave délit, l'instance qu'il avait engagée devant la Maîtrise des Eaux et Forêts²⁵ et l'Appel au Souverain de la Table de Marbre étaient en cours. Cette affaire qui faisait grand bruit dans les communautés et à Bordeaux eut pour conséquence majeure de remettre en cause la baillette de 1550 et conduisit sans doute les seigneurs voisins à se montrer plus attentifs à l'usage collectif dans les landes de leurs seigneuries. Invoquée par les syndicats des communautés du Captalat, pour la défense du berger incendiaire et du droit de pâture récusé par le Captal, elle sauva l'incendiaire et consacra sans ambiguïté les prérogatives des habitants des trois paroisses²⁶.

Nous reviendrons sur cet événement qui marque le début d'une évolution qui conduit au cours du siècle à l'ensemencement des dunes dans des circonstances qui font l'objet de la deuxième partie de cet article.

A la question de savoir si les prérogatives pastorales qui résultaient d'un bail collectif dans les paroisses demeurèrent incontestées comme le furent celles des tenanciers individuels, on peut donc répondre par la négative.

Toutes les seigneuries ont changé une ou plusieurs fois de propriétaire dans le Buch. Le fief était devenu marchand, de plus en plus au fil du temps. Quand une mutation intervenait, le nouveau seigneur, jaloux de préserver sa directité sur le domaine qu'il avait acquis et de tirer le plus grand profit de sa condition féodale ne manquait pas de remettre en question l'usage des vacants dans les villages, l'espace concédé, l'importance du cheptel admis à pacager, les redevances.

Le comportement de cette noblesse - les nobles de sang étaient aussi intransigeants que les robins - procède d'une réaction seigneuriale que l'on constate dans les campagnes du XVIII^e siècle²⁷. Cette remise à jour des droits éminents du seigneur ne pouvait qu'aviver les tensions et les rancunes qui couvaient depuis toujours dans les groupes ruraux. Tous les paysans restaient persuadés que ces usages frappés de taxes qu'il fallait payer avaient été jadis pratiqués gratuitement par leurs aïeux et qu'ils ne pouvaient pas être restreints.

Pour le plus grand nombre des tenanciers dans le Buch, la petitesse de leurs tenures impliquait une vie difficile. Plus difficile encore l'existence des brassiers que l'on payait à l'année et très aléatoire celle des journaliers. Situations d'autant plus mal supportées que les bourgeois, ruraux et bordelais, et tous ceux qui jouissaient d'une certaine aisance, investissaient dans le foncier, soucieux de posséder la terre, qui leur apporterait " la rente du sol " et la notoriété.

On comprend dans ces conditions que la lande vacante ait excité bien des convoitises chez les pauvres paysans comme chez les plus riches, les premiers souvent conduits à frauder dans les friches, les autres désireux d'acquérir des parcelles pour accroître leur patrimoine.

Des litiges nombreux, des procès, des amendes, des redressements révèlent dans toutes les paroisses une atmosphère lourde. Partout des feudistes, experts en droit féodal, mandatés par le seigneur procèdent à la renouation des terriers où ils retrouvent tous les droits et devoirs des tenanciers, rétablissant ceux que l'on avait oubliés avec le temps, décelant la négligence et les fraudes. On mesure le mécontentement de la paysannerie de nos villages à la lecture du

cahier de doléances dans lequel les Sallois exaspérés présentent à leur monarque le feudiste de Pichard : *“ le nommé Grassiolet²⁸ féodiste depuis quatorze ans ()... fait faire des exploits... pour des sommes immenses... ce qui a fait qui a tracassé et tracasse le pauvre, la veuve et l'orphelin et tout le peublicq, et par lequel la paroisse a été vexée et pillée par cet abominable Rapilleur comme dans un bois ”.*

La reconquête des terres vaines

Pour ce qui concernait les vacants, ils restaient sous la directe du seigneur, propriétaire éminent de la seigneurie comme le rappelait à un fraudeur le Marquis de Civrac en 1751. La faculté de bailler des parcelles de lande destinées à devenir des terroirs était inscrite dans toutes les baillettes, une clause qui pouvait permettre au Marquis et à ses voisins de récupérer des terres vaines. Cette opération était évidemment fort mal perçue par les communautés.

Depuis toujours les villageois boïens devaient accepter la présence de troupeaux étrangers dans leurs vacants. Il y avait des transhumants qui remontaient l'hiver du Pays Basque vers le Médoc, auxquels il fallait bien accorder le passage - et le séjour parfois - mais surtout c'étaient des bêtes venues des paroisses voisines, dont les propriétaires avaient obtenu une permission de pacage. Les lettes herbeuses de La Teste attiraient des pasteurs miossais, sallois et même des Landais venus du Born. Au XVIII^e siècle, les conditions fixées par le seigneur s'étaient faites plus contraignantes, le contrôle du cheptel étranger plus strict²⁹. Permission annuelle renouvelée ou résiliée au gré du bailleur, redevance augmentée... une précarité qui atténuait à peine les ressentiments des pasteurs locaux !

La propagande physiocratique prônait la mise en valeur des terres incultes et invitait les hommes de progrès à coloniser les landes³⁰. Une *“ agriculture nouvelle ”* permettrait de *“ tirer parti ”* de ces vastes espaces improductifs *“ quant à la culture et à la population ”*³¹. L'Etat monarchique apportait son soutien à tous les théoriciens du progrès, et dans cette perspective le conflit latent entre les seigneurs et les communautés dans les vacants risquait de connaître bien de nouveaux épisodes et d'évoluer à l'avantage des premiers ! Beaucoup d'entre eux s'efforçaient d'arrondir leurs domaines, reprenant sa terre au

tenancier défaillant, procédant à des acquisitions, voire à des échanges, préférant maintenant le faire-valoir direct au fermage ou au métayage.

Ainsi en 1736, le Marquis de Civrac obtint la baronnie d'Audenge que Jean-Baptiste de Ruat avait consenti à échanger contre la seigneurie du Teich mitoyenne du Captalat de Buch. Et plus tard, désireux d'entreprendre la réalisation de son projet - physiocratique - de marais salants, son fils échangeait le pré d'Audenge - concédé deux cents ans plus tôt aux habitants par la baronne Suzanne Dupuy - contre 560 journaux (180 hectares environ) de sa lande. Moins heureux, en 1774, les Belinois voyaient leurs landes réduites à une portion congrue par Nicolas de Pichard - le même qui sévissait à Salles - qui, soutenu par le Conseil d'Etat, avait assuré à l'administration qu'il entreprenait le défrichement de ces friches. Que d'usurpations successives avait connues cette communauté à laquelle la prestigieuse Aliénor d'Aquitaine avait gratis concédé près de six cents ans plus tôt l'usage des vacants et des forêts sur le territoire de la seigneurie³² !

On le voit, c'était bien une reconquête des terres vaines qui s'opérait, et, disciples ou non des physiocrates, des particuliers nombreux saisirent l'occasion d'accroître leurs patrimoines fonciers en sollicitant des baux de défrichement dans les vacants. L'échec de la mise en culture pouvant conduire à l'exclusion du tenancier on peut penser que, dans les sables du Buch, l'affaire était pour le moins quelque peu risquée.

Des investisseurs se manifestèrent cependant. Parmi ces téméraires, deux entreprises de grande envergure qui engagèrent d'énormes capitaux : la Compagnie Moriencourt et Salignac qui avait obtenu du Marquis de Civrac 240.000 arpents de ses landes de Certes en 1761 et le sieur Daniel Nézer qui avait acheté 40.000 journaux de landes du Captalat et du Teich à François Amanieu de Ruat en 1766 échouèrent à la grande satisfaction des communautés³³ qui n'avaient pas facilité leurs travaux.

Deux opérations juteuses en tout cas pour les deux seigneurs du Buch dont les projets physiocratiques étaient plus réalistes, le premier ayant entrepris d'établir des marais salants dans les prés salés de sa

seigneurie, le second rêvant d'ensemencer en pins ses dunes chauves. La deuxième moitié du XVIII^e siècle dans le Captalat est marquée par des conflits d'intérêt au cours desquels on perçoit les comportements et la prudence d'une bourgeoisie désireuse de tirer parti des initiatives et des démarches du Captal. La communauté des usagers résiste. C'est l'intervention de l'Etat qui apaise pour un temps les affrontements et qui affirme la prééminence de l'intérêt public sur les prérogatives et les résistances locales.

DEUXIEME PARTIE

PRELUDES A L'ENSEMENCEMENT DES DUNES 1713-1786

“ L'AN MDCCLXXXVI NICOLAS BREMONTIER, INGENIEUR DES PONTS ET CHAUSSEES, FIXA LE PREMIER LES DUNES ET LES COUVRIT DE FORETS. EN MEMOIRE DU BIENFAIT, LOUIS XVIII, CONTINUANT LES TRAVAUX DE SON FRERE³⁴, ELEVA CE MONUMENT ”.

S'il n'est pas averti, le promeneur qui parcourt ces lignes gravées dans le marbre rose des Pyrénées du cippe qui couronne la petite dune - que les Testerins nommèrent dès lors “ Brémontier ” - risque de se faire une idée fautive de ce qu'était la sylviculture du pin en 1786 et aussi confondre dans l'œuvre commémorée la Vieille Montagne et les jeunes forêts.

Il est incontestable que la fixation des dunes blanches qui, depuis le Moyen-Age - et même avant - , avaient dévoré des pans de Montagne, des prés salés, des champs, des prairies, des maisons³⁵, mérite de figurer parmi les réalisations humaines les plus mémorables. Ces travaux apportèrent non seulement la sécurité aux habitants mais encore, à l'issue d'un demi-siècle de semis méthodiquement effectués dans les sables, ils aboutirent à la création d'un magnifique massif forestier dont la verte présence barrait désormais l'horizon au couchant du Buch de part et d'autre des Passes.

Notre propos n'est pas comme le lecteur a pu le penser en lisant

les lignes qui précèdent de rouvrir la question controversée de savoir à qui attribuer la découverte des pratiques qui permirent l'ensemencement des dunes : aux vigneron de Capbreton au XVI^e siècle³⁶? Aux côtiers de Bayonne et d'Anglet au XVII^e? Aux frères Desbiey? A Charlevoix de Villers? A Jean-Baptiste Peyjehan? Au dernier Captal ? Tous ont contribué à l'œuvre car ils ont tous - chacun en son temps - cru à la possibilité de sa réalisation, tous méritent notre gratitude.

Plus mal connus - trop rarement évoqués - les événements qui ont conduit à l'intervention de l'Etat dans cette affaire ! Ces événements remplissent pourtant une page essentielle de l'histoire de nos paysages et leur trame se déroule dans le Captalat à partir de la prise de possession de la seigneurie par le Conseiller au Parlement de Bordeaux Jean-Baptiste Amanieu de Ruat en 1713. C'est à ces préludes du grand œuvre d'ensemencement que nous consacrons cette deuxième partie de notre propos.

I. Le nouveau Captal et la bourgeoisie du Captalat

Depuis l'épopée du grand Captal Jean III de Grailly, le compagnon du Prince Noir³⁷, un grand prestige s'attachait à ce titre. Et pourtant le Captalat n'avait été que l'un des fiefs tenus par la puissante lignée. Elle s'éteignit sans panache avec Henri de Foix-Candale six mois après la vente.

Pierre Labat a consacré plusieurs études aux “ origines audengeoises des Amanieu de Ruat ” : passionnante ascension de deux familles de marchands avisés et amis, devenues bourgeoises et notoires dans le pays, les Damanieu de Certes et les Castaing de Balanos, qui s'allièrent au début du XVII^e siècle, dont la descendance accéderait à la magistrature éminente de la province et donnerait ses derniers captaux au Captalat³⁸ !

La fortune du conseiller Jean-Baptiste Amanieu de Ruat était loin d'approcher celle du président de Pontac³⁹ mais le nouveau captal menait un train de vie honorable. Sa demeure bordelaise sise dans la rue Judaïque (la rue de Cheverus actuelle), dans la paroisse Saint-Projet, une des paroisses du quartier huppé des parlementaires au début du siècle, et le château de Ruat qu'il aimait, où il habitait

quand il rejoignait sa terre, attestaient sa double notoriété de magistrat et de seigneur.

Acquises au début du XVI^e siècle par son trisaïeul Jean Castaing - *le Broy*⁴⁰ -, la baronnie d'Audenge et la maison noble de Ruat constituaient l'essentiel de son patrimoine foncier en 1713. Mais le Baron d'Audenge - récemment anobli avec le titre d'écuyer - aimait trop sa résidence campagnarde et familiale pour songer à s'installer dans le Château de La Teste dont la haute tour carrée n'était plus habitée depuis longtemps, l'ancienne forteresse n'abritant plus que les locaux des officiers seigneuriaux et la prison.

Comme la majorité des robins qu'il côtoyait, il avait désiré accroître son domaine élaboré par des acquisitions successives de petits fiefs, îlots fonciers trop éparpillés à son goût dans la vaste seigneurie de Certes. La vente du Captalat de Buch était donc survenue à point pour le Conseiller. Avec un titre encore pourvu de quelque prestige, cette seigneurie lui apportait un territoire important - trois paroisses - qui s'étendait à l'ouest jusqu'à l'océan.

Vingt-cinq années plus tard, il saisisait l'occasion de réaliser un ensemble foncier plus cohérent autour de son château familial en échangeant avec le Marquis de Civrac sa baronnie d'Audenge contre la seigneurie du Teich mitoyenne de la Maison noble et du Captalat de Buch.

S'il avait investi beaucoup de sa fortune dans cette terre, ce n'était pas seulement pour le seul prestige du titre qu'elle lui apportait. L'importance de ce fief qu'il connaissait bien et la perspective de réaliser des revenus importants étaient au moins aussi attractives : deux des trois paroisses qu'il venait d'acquérir, Gujan et La Teste, en voie d'urbanisation, n'étaient-elles pas les plus peuplées, les plus actives, les plus riches paroisses riveraines du Bassin ? La basse plaine de Cazaux et le massif dunaire, avec ses forêts usagères, ses lettres et mêmes les dunes blanches qui s'allongeaient de part et d'autre des passes du Born jusqu'à Lacanau, n'étaient pas sans avenir au jugement de ce robin avisé qui nourrissait le projet d'ensemencer les sables !

Il savait que la plupart des tenanciers n'avaient pas manqué de profiter des situations ambiguës créées par les longues querelles dynastiques survenues au cours des dernières décennies du XVII^e siècle, après la mort du terrible Bernard d'Epéron (1661) et il comptait bien rétablir l'ordre féodal dans sa seigneurie⁴¹.

L'incendie des premier semis et l'épisode judiciaire que nous avons brièvement évoqués dans le contexte de la réaction seigneuriale en cours montrent à l'évidence que le nouveau captal n'avait pas bien mesuré les difficultés que soulèveraient son entreprise et la mise à jour des redevances seigneuriales. Il ne tarderait pas à constater que les activités et le négoce, les concurrences locales et les relations tendues des groupes sociaux dans les communautés du Captalat aboutissaient toujours à des situations subtiles autrement plus complexes que celles qu'il connaissait dans la baronnie d'Audenge !

Le monopole du résinage et le trafic des résineux, l'essor des activités maritimes et la pêche océane avaient permis l'ascension sociale d'une bourgeoisie dont Jacques Bernard découvre les souches familiales déjà solidement établies dès la fin du XVI^e siècle⁴². Dans les trois paroisses, mais plus particulièrement à La Teste, cette évolution avait créé une différenciation des fortunes, des contrastes sociaux plus importants que dans le reste du pays⁴³. Le fier laboureur d'Audenge qui tenait bon rang dans le village restait bien modeste et rustique à côté du bourgeois testerin, propriétaire usager, souvent armateur et négociant... et des autres armateurs et négociants dont les affaires étaient également prospères.

L'aisance dans le Captalat était presque toujours synonyme de commerce et dans le royaume tout ou presque tout avait fini par s'acheter. Ceux qui s'enrichirent investirent donc à la fois dans le foncier et dans les offices. A partir du XVI^e siècle on rencontre chez les Taffard, les Peyjehan de Francon, les Baleste, de Baleste, les Baleste-Marichon, Desgons, Jouglas, Dumora... des greffiers, des huissiers, des juges, des notaires royaux, des avocats, des procureurs... qui remplissent leurs charges dans la seigneurie, les seigneuries voisines et aussi dans la métropole.

Des alliances judicieuses, une certaine endogamie dans le groupe avaient fait plus ou moins parents tous ces notables⁴⁴, séparés parfois

par quelques litiges mais toujours attentifs à la gestion des patrimoines, toujours prêts à se regrouper pour défendre des causes et des intérêts communs.

Propriétaires dans la Forêt usagère ou non, au début du XVIII^e siècle toutes ces familles aisées avaient réalisé de grands profits dans l'armement et les échanges maritimes. En relation constante avec la métropole bordelaise, ils avaient depuis longtemps trouvé des marchés et des collecteurs et des clients au-delà du Bordelais. Le cabotage leur avait permis d'exploiter une bonne part des trafics commerciaux établis entre le Born et le littoral atlantique jusqu'en Bretagne. Bien introduits dans la société bordelaise ils n'hésitaient pas à se rendre chez leurs correspondants landais, vendéens, bretons pour traiter leurs affaires, des initiatives qui amenèrent quelques étrangers à s'installer dans le pays⁴⁵.

Ils n'avaient pas manqué d'investir leurs profits dans la terre et ils étaient devenus les plus grands propriétaires fonciers du Captalat, affermant leurs biens, forêts, métairies, champs et prairies, vignes, occupaient de nombreux brassiers, possédaient les troupeaux les plus nombreux dans la Montagne, les lettes et la plaine. Ils étaient donc parmi les tenanciers auxquels Jean-Baptiste Amanieu de Ruat avait décidé de demander des comptes, les plus riches, les plus menacés mais aussi les plus aptes à défendre leur situation.

Les deux parties avaient en vérité, nous le verrons, de nombreuses raisons de s'entendre et aussi bien des raisons de s'affronter. Les prérogatives usagères des habitants dans la Montagne et dans les vacants, ces usages qu'aucune transaction n'avait abolis, ces droits séculaires dont ils jouissaient quotidiennement, opposaient à tout changement un singulier obstacle.

Si le Captal n'en était pas bien conscient, les propriétaires usagers le savaient bien. La population, usagère des terres vaines, n'accueillerait pas favorablement les entreprises des physiocrates qui rêvaient de défricher les vacants et de les mettre en valeur. Là encore il faudrait compter avec ceux qui, dans l'esprit de la baillette de 1550, considéraient ces espaces comme leur propriété collective et s'y sentaient chez eux, avec leur bétail, gros et menu, et leurs abeilles.

Au cours du XVIII^e siècle dans les seigneuries de la Grande Lande des notables -autochtones ou forains - ont pu inaugurer une sylviculture inspirée de pratiques résinières, connues depuis longtemps, dans des parcelles propices - souvent voisines des terroirs villageois et des forêts galerie - parce que les conditions de la colonisation de la lande, voire l'appropriation des espaces qu'on proposait de coloniser, étaient dans les coutumes ancestrales que personne ne contestait⁴⁶.

Dans le Buch, les baillettes avaient créé une situation moins favorable et les exigences des seigneurs dans les vacants devenant de plus en plus contraignantes, les communautés et les tenanciers, non sans protester, durent subir cette réaction toujours onéreuse. Les événements qui se déroulent après 1713 dans le Captalat au fil des décennies qui closent l'Ancien régime, l'originalité des délits, des procès et des transactions qui interviennent résultent de l'unicité des régimes fonciers dans la Montagne et dans les vacants de cette seigneurie. Les habitants, moins dociles que leurs voisins, luttèrent pour défendre leurs droits d'usage dans la forêt et dans les sables de la plaine et des dunes.

Si les transactions de 1746 et 1759 ont fait l'objet d'études très intéressantes et sont bien connues, les motivations des groupes et des individualités demeurent ambiguës⁴⁷. On les comprend mieux lorsqu'on les replace dans le contexte historique local et quand on considère à la lumière des documents les buts qu'on voulait atteindre, les héritages du passé et, surtout, les intérêts qui étaient en jeu.

Car, à notre jugement, on n'a pas assez observé qu'au XVIII^e siècle la question des droits d'usage dans la Montagne et celle de l'usage pastoral dans les vacants sont intimement liés. En face des captaux, nous allons trouver les mêmes familles, les mêmes groupes, les mêmes forces, tantôt favorables, tantôt opposés à leurs entreprises. Les comportements respectifs des partenaires dans les préludes tumultueux de l'ensemencement des dunes présentent quelques similitudes avec ceux qui aboutirent deux siècles plus tôt au régime usager dans la forêt. Avec un dénouement différent toutefois : les tentatives de privatisation échouèrent et en définitive l'intervention de l'Etat monarchique interrompit les conflits d'intérêts à la veille de la Révolution.⁴⁸

C'est au siècle suivant, nous le verrons dans la dernière partie de cette étude, qu'une évolution beaucoup plus subtile encore aboutira enfin à la propriété privée, libre de droits d'usage collectifs dans les dunes.

L'obstacle - Une singulière réserve

Le 23 mai 1550, le Captal Frédéric de Foix-Candale concède à perpétuité aux habitants des trois paroisses de La Teste, Gujan et Cazaux la totalité " des padouens et vacants " de ces paroisses, c'est-à-dire la totalité des terres vaines du Captalat. André Ferradou dans le *Mémoire sur la propriété des dunes de La Teste*⁴⁹ a étudié le texte de cet acte avec la minutie et la compétence du juriste, professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux. Il conclut que la baillette de 1550 est un bail à fief nouveau.

Comme l'eût fait un tenancier individuel, la population concessionnaire acquitta un droit d'entrée de 800 livres tournois (en proportion de l'étendue des terres concédées) et prit à charge les redevances - les droits, le cens annuel. Tous payèrent leur écot.

Mais tout en concédant la propriété utile des vacants à la communauté en des termes juridiques dépourvus d'ambiguïté le Captal se réservait le droit de permettre à des étrangers " d'herbager leur bétail " et aussi " le pouvoir et puissance de pouvoir bailler à fief nouveau des susdits vacants à ceux qui en voudront convertir en labourage pour faire bled ". Il limitait ainsi la concession perpétuelle.

C'est le caractère tout à fait singulier de cette seconde réserve que nous soulignerons ici. Tous les seigneurs se réservèrent⁵⁰ dans leurs concessions collectives (qui n'étaient pas des baux à fief aussi précisément rédigés) cette faculté de concéder des vacants mais l'objet de ces concessions n'était pas limité à la stricte culture du blé ! Et quel laboureur à cette époque pourrait tenter de faire du blé dans les sables ?

Le notaire royal Dervault qui rédigea cette baillette et le mandataire du seigneur Jehan de Portepain ne pouvaient prévoir les problèmes que cette singulière disposition poserait aux générations futures et, conséquence tout à fait inattendue, aux captaux dont elle devait attester le pouvoir. C'est que, incluse dans un bail à fief nouveau, elle était aussi incontestable que les concessions qu'elle

limitait ! Le bailleur et les habitants ne pourraient rien changer des usages ainsi établis et les successeurs connaîtraient les mêmes droits et les mêmes contraintes.

Comme la baillette de 1468 - intervenue pour la Montagne -, la baillette de 1550 avait été concédée aux communautés pour établir des redevances seigneuriales, une situation qui avait mis fin à une longue période pendant laquelle les habitants avaient pu jouir gratuitement des vacants du Captalat. Nous avons montré dans un article antérieur⁵¹ que l'acte de 1468 que l'on disait jusque là égalitaire créait alors deux catégories d'usagers, une situation qui serait à l'origine d'une évolution de la propriété individuelle usagère dans la forêt. Au contraire, en 1550, c'est bien une situation collective égalitaire qui s'établit dans les vacants.

Il est très intéressant de remarquer que l'achat des terres vaines est négocié par les communautés dans la période où quelques-uns - les premiers notables en quelque sorte - qui sont parvenus à monopoliser l'extraction et le commerce de la résine obtiennent de Frédéric de Foix des baux à fief nouveaux individuels pour les parcelles qu'on gemme à leur compte dans la forêt. Et de s'étonner qu'une appropriation privée parallèle ne se produise pas dans les vacants.

La réponse est probablement que pour l'instant l'opération n'était pas possible. Les habitants qui avaient toujours joui des terres vaines et qui y conduisaient journalièrement leur bétail les considéraient plus encore que la forêt, comme un bien commun. Une prise de possession de cette nature eût provoqué des troubles dans les paroisses. Et cette lande, au-delà des terroirs, était immense. Six fois l'étendue de la Montagne !

Les négociateurs de 1550, " comtes " des paroisses, Perrinot Duporge et Arnaud Darriet pour La Teste et Cazaux, Gaillard Darriet et Ricard de Bernette pour Gujan avaient obligé " leurs personnes et leurs biens, tant meubles qu'immeubles ", " en leur nom propre pour payer " la somme de huit cent livres et les diverses rentes. Ces premiers syndics étaient donc des notables que les habitants avaient choisis pour les représenter.

Il en fut de même par la suite. L'autorité des notables parmi lesquels se trouvaient les propriétaires des troupeaux les plus importants, leurs capacités de représentation qui découlaient de leur richesse et de leur éducation, les désignaient dans les assemblées capitulaires. Les bergers et les paysans ataviquement pénétrés des us et coutumes de la vie pastorale, jaloux des droits de leur communauté, ne manquaient pas de surveiller les voisins - " estrangeys " - mais leurs syndics n'eurent pendant quatre-vingts ans aucun litige important à régler dans la lande. Il y avait place pour tous les usagers des trois paroisses.

Et cependant des milliers et des milliers de bêtes paissaient dans les vacants ! Les travaux de Jean Cavignac nous permettent de nous faire une idée de l'importance de ces activités indispensables à la fumure des terres de ces paroisses : près de six mille têtes de bétail pour Gujan, deux mille cent pour La Teste. On peut penser que cette disproportion existe depuis au moins 1550 puisqu'à cette date les " comtes " de Gujan acceptèrent de payer un cens annuel égal à la somme de ceux qu'acquittaient les deux autres paroisses.

Si les Gujanais envoient dans la lande le plus grand troupeau de moutons du Buch, 5.000 têtes, ce sont les Testerins qui possèdent les plus nombreux bovins, 768 têtes, et le plus grand nombre d'équidés du pays, près de 150⁵². A La Teste, des propriétaires usagers en particulier possèdent des vaches qui vivent et se reproduisent en liberté dans la forêt et dans les dunes, et l'importance des prés salés particulièrement prisés des ânes et des chevaux, favorise leur élevage. En voie d'urbanisation, plus que sa voisine, moins agricole, La Teste utilise moins de fumier et un cop abondant sur ses prairies marine.

Les concessions illégales

Ceux des usagers de 1468 qui s'élevèrent à la condition de tenanciers dans la forêt ont obtenu leurs concessions au cours de la première moitié du siècle suivant. L'acte le plus ancien date de l'année 1500. On voit que l'évolution de la situation initiale qui aboutit à la propriété individuelle d'une tenue dure selon les parcelles de trois à huit décennies. Elle fut donc relativement rapide. Par contre les tenanciers qui souhaitaient conforter leur situation fragilisée par la pérennité des usages communautaires durent attendre 1604 pour

obtenir solidairement une reconnaissance de leurs droits d'ayant pins.⁵³

A cette époque où, dans les communautés agro-pastorales, la terre était déjà le signe le plus concret de l'aisance, tous ceux qui réalisaient quelque argent cherchaient à acquérir de la terre, c'est-à-dire à obtenir des concessions du seigneur ou à acheter une tenure quand l'occasion s'en présentait. Dans les vacants l'évolution vers la propriété privée semble avoir été plus lente ou pour le moins plus tardive à partir du bail collectif de 1550. A-t-on hésité chez les notables à transgresser l'interdiction qui découlait de l'impossible emblavement des pâturages ? Craignait-on une réaction des autres usagers qui acquittaient leur écot annuel perçu par les syndics ?

Dans le dernier quart du XVII^e siècle, le dernier captal de la lignée des Grailly, Henri-François de Foix-Candale, pressé d'argent, concéda des vacants à des particuliers. On ne perçoit aucune hostilité dans les paroisses. Il faut dire que la construction d'un *courtiau*, l'aménagement d'un parc dans les terres vaines n'avaient rien d'insolite et les propriétaires de troupeaux s'ils devenaient concessionnaires ne défrichaient pas leur concession pour y semer du blé. En sorte que rien n'avait changé dans le paysage de la lande. Comme toujours les bergers⁵⁴ avaient continué à conduire leurs bêtes dans les secteurs des bergeries de leurs employeurs (on s'associait souvent pour réunir un effectif rentable) et ils continuaient.

Les syndics auraient pu interrompre ces pratiques devenues illicites, l'emblavement stipulé par la réserve dans la baillette de 1550 n'étant jamais entrepris par les acquéreurs. Mais ils étaient de ces notables, la plupart propriétaires de parcelles dans la forêt, et n'intervinrent pas. Plus de cent années s'étaient écoulées, plusieurs générations s'étaient succédé depuis la rédaction de la clause embarrassante et il est probable que seuls les dépositaires de la copie de l'acte, délivrée par le notaire Hilaire Dervault aux " comtes " des paroisses, la connaissaient.

C'est donc une lande grignotée par un certain nombre de tenures que Jean-Baptiste Amanieu de Ruat découvre dans le Captalat en 1713. Et ce feudiste avisé qui étudie avec soin tous les baux concédés par ses prédécesseurs dans la seigneurie, afin de rétablir les devoirs

que certains tenanciers n'observent plus ne peut manquer de constater l'illégalité des tenures dans les vacants ! Il ne les conteste pas pour le moment et même il ne déboute pas les acquéreurs éventuels. Pour réaliser un projet longuement mûri le nouveau captal a besoin de la bienveillance des notables qu'il rêve déjà d'associer à l'ensemencement des dunes de La Teste. Peut-il prévoir que l'entreprise - illicite comme les concessions - réveillera tous les conflits d'intérêts latents dans cette paroisse ?

(À suivre)

Fernand LABATUT

NOTES

¹ Gustave Labat, *Le vieux La Teste et le Château des Captaux de Buch, Féret et fils, Bordeaux 1900*, p. 4. Evoquant un voyage " bien primitif ", l'auteur décrit complaisamment des paysages qui étaient plus que souvenir. Qu'écrirait-il aujourd'hui, roulant sur la voie rapide au point du jour ?

² F. Labatut, Les caractères originaux du Pays de Buch, dans *B.S.H.A.A. n° 94* (" Le renouveau des communautés rurales au XVI^e siècle "), p. 63 à 81. Gérard Aubin, dans *La seigneurie en Bordelais au XVIII^e siècle* (Thèse pour le doctorat en droit, 1981, tome I, p. 61) constate que dans les paroisses du Porge, de Saumos, les seigneurs avaient concédé la totalité du domaine en sorte que leurs revenus se limitaient à la seule perception des droits féodaux.

³ Celles-ci dont ils sont privés figurent en 1789, parmi les ressources que les habitants de Salles énumèrent dans leurs doléances (voir note 15).

⁴ En 1776 Guillaume Desbiey, entreposeur des Fermes du Roy à La Teste, présente son *Mémoire sur la meilleure manière de tirer parti des Landes de Bordeaux*. Cette description se situe dans la 5^{ème} partie - De l'état actuel des Landes de Bordeaux.

⁵ A Salles, la quartier de *Caplanne* qui s'allonge entre le *Lio* et *Arcantille* est une suite de propriétés qui sont nées de défrichements marginaux dans la lande à la lisière de la " Montagne de Salles ", massif forestier analogue de la " Montagne de La Teste ". Voir F. Labatut, Il y a deux cents ans le Pays de Buch, dans *B.S.H.A.A. n° 62* 4^e trim. 1989, p. 15 à 18.

⁶ G. Desbiey, *ouvrage cité*. Louis Papy, dans *Les landes de Gascogne et de la Côte d'Argent*, Privat Toulouse, 1978, les proclame gasconnes : " cette terre est gasconne " !, p. 23. Les landes de Salles, Beliet et Belin ont été incluses dans la Grande Lande lors du colloque de Sabres (1981) ; cf. *La Grande Lande*, CNRS et Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, Union française d'impression, 1985.

⁷ F. Labatut, Il y a deux cents ans, le Pays de Buch, dans *B.S.H.A.A. déjà cité*, p. 3 à 45 et particulièrement la carte de la page 8.

⁸ Auguste Lalesque aîné, *Nicolas Brémontier et Peyichan jeune*, E. Garnier, Arcachon 2^e édition, 1886. Le docteur décrit fort bien les lettres : " des bas-fonds plus ou moins creux qui séparent les dunes entre elles ", p. 16 - note 1.

⁹ Par exemple le 20 octobre 1500, dans leur requête les habitants de La Teste affirment à Gaston de Foix qu'ils ne payaient pas la rente que son père Gaston II leur avait imposée indûment : " so que jamais eds no lors predecessors no an usat, no acostumat, no consentit de pagar ".

¹⁰ Si le tenancier est le propriétaire du bien concédé par le seigneur, celui-ci en demeure le propriétaire direct, éminent, et c'est à ce titre qu'il perçoit les diverses redevances et les divers droits que l'on énumère dans le bail.

¹¹ F. Labatut, Aux sources du clivage usager dans le Captalat de Buch, dans *B.S.H.A.A. n° 90* (4^e trim. 1996), p. 17 à 36. C'est dans la deuxième moitié du XV^e siècle et surtout dans la première moitié du XVI^e siècle que les baux à fief nouveau sont concédés par le seigneur.

¹² Robert Aufan, Le Pays de Buch, de la lande aux forêts (XVIII^e et XIX^e siècles), dans *B.S.H.A.A. n° 89*, 3^e trim. 1996, p. 1-40, où l'auteur qui a dépouillé systématiquement les enquêtes administratives et surtout les matrices et les plans cadastraux, réalise la synthèse des événements qui jalonnent la conquête de nos landes par les pinhadars.

¹³ Jean Dumas, Les droits d'usage à Arès jusqu'à la Révolution, dans *B.S.H.A.A. n° 22* (4^e rim. 1979), p. 14 et *La vie municipale d'Andernos et Arès sous la Révolution 1790-1795*, Bibliothèque d'Andernos, 1976, p. 38 à 42.

¹⁴ Michel Scinlary aîné, *Bailliettes et transactions qui règlent les droits d'usage*, G. Gounouilhou, Bordeaux, 1903, p. 11.

¹⁵ Anne-Bénédicte Boyrie-Fénié, Quand le seigneur avait besoin d'argent, dans *Bulletin Municipal de Salles*, 1987, p. 3 à 6 (Archives Historiques de la Gironde).

¹⁶ Pierre Labat, Origine des forêts communales d'Audenge, Biganos, Lanton et Mios, dans *B.S.H.A.A. n° 6*, 1975, p. 10 à 17. Cet article, fruit de longues recherches, est une précieuse contribution à l'histoire des vacants dans les paroisses de la seigneurie de Certes.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ F. Labatut, Un cahier inédit - le cahier de Salles, dans *B.S.H.A.A. n° 58*, 4^e trim. 1988, p. 37-46.

¹⁹ L'abolition des droits féodaux en anéantissant la propriété directe du seigneur (voir note 9) fit de la propriété utile du tenancier la propriété au sens actuel du terme (soumise aux impôts afférents).

²⁰ J. Dumas, article cité dans *B.S.H.A.A. n° 22*, p. 14.

²¹ Ce n'était pas le cas dans toutes les seigneuries mais dans le Buch tous les seigneurs exerçaient ce droit. La haute justice confère des pouvoirs redoutables : les habitants de Salles exposent au Roi l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent de se défendre des exactions de de Pichard et de son feudiste.

²² Gérard Aubin, La seigneurie en Bordelais au XVIII^e siècle 1711-1789, thèse pour le Doctorat de Droit, 1981, tome I, p. 352 (ADG 3^e 21533).

²³ P. Labat, *B.S.H.A.A. n° 6* ; G. Aubin, *ouvrage cité*, p. 357 - Roberdeau, notaire à Bordeaux, 21 juillet 1731, ADG 3^e 21539.

²⁴ *Cahier de doléances de Salles* (ouvrage cité) : de Pichard brûle les bruyères coupées par les habitants dans les vacants et impose une amende de 700 livres aux paysans.

²⁵ L'ordonnance de 1669 avait donné juridiction sur toutes les forêts aux Maîtres des eaux et Forêts dans leurs circonscriptions respectives.

²⁶ *Transaction du 7 août 1746* (ADG 3^e 22625), dans la transcription de Jacques Plantey, cinquième chef de contestation dans l'exposé des motifs.

²⁷ G. Aubin, *ouvrage cité*, Deuxième partie, Titre deuxième, La défense de la seigneurie, Chapitre II, " La défense des droits, p. 625-671.

²⁸ Le feudiste de de Pichard, Gratiolet, qui révisait le terrier de Salles était un notaire bordelais.

²⁹ En 1730 à Arès, de Laville concède le padouentage à Poudens, un habitant du Porge pour 4 livres par cent de brebis (ADG, 3^e 2097). En 1743 à La Teste, de Ruat demande à la fabrique du Porge pour padouentage annuel dans ses lettres 3 sols par tête de gros bétail et 1 sol pour le " menu " (même notaire Brun père, du Porge, ADG 3^e 30911).

³⁰ Pour les physiocrates, " les landes, les marais, les forêts sombres sont des reproches vivants " ! Raphaël Larrère et Olivier Nougarède, *Des hommes et des forêts*, n° 182 Découvertes Gallimard, p. 56-57.

³¹ Michel Boyé, F. Labatut, J. Plantey, Jean Valette, *Trois mémoires d'un précurseur landais méconnu*, S.H.A.A., Arcachon, 1991. Voir p. 19-27 de l'ouvrage, F. Labatut, La " colonisation " des Landes au XVIII^e siècle et le Mémoire de 1776.

³² Abbé Albert Gaillard, *Deux paroisses de l'ancien temps, Belin, Beliet*, Michel Forgeot, Bordeaux, 1909.

³³ *Bailliettes et Transactions...*, ouvrage cité ; *Traité fait par Monsieur de Ruat avec le Sieur Nézer* en date du 5 février 1766, p. 57-68..

³⁴ Le roi Louis XVI.

³⁵ La chapelle d'Arcachon reconstruite chez les Peyjehan, proche de la Dune de l'Eglise (?), Notre-Dame des Monts en grand danger d'ensevelissement en 1789, des lettres, des parcelles de la Forêt usagère, des prairies, des champs en bordure, repoussant les "tremblants" vers le village... les plaintes abondent pendant l'Ancien régime et encore pendant la Révolution (l'irascible Dumora entre autres !).

³⁶ Le savant docteur Jean Thore, qui fut à la Teste l'ami de Nicolas Cravey en 1793, décrit la technique des vigneron dans sa *Promenade sur les côtes du Golfe de Gascogne*, Brossier, Bordeaux 1810, p. 107-108 et le docteur Auguste Lalesque, *ouvrage cité* p. 19, pense qu'ils ont pu inspirer les frères Desbiey, et peut-être le baron de Villers et Brémontier (note 2).

³⁷ Capital de 1343 à 1376, il s'illustra en 1356 à Poitiers, fut l'un des plus dangereux adversaires de Du Guesclin qui le vainquit et le captura à Cocherel huit années plus tard. Malgré une seconde défaite suivie d'une seconde captivité, sa bravoure et sa fidélité sont restées légendaires.

³⁸ P. Labat, Les origines audengeoises des Amanieu de Ruat, dans *B.S.H.A.A. n° 63*, 1^{er} trim. 1990, p. 3-24.

³⁹ Comme les Amanieu de Ruat, les de Pontac étaient les héritiers d'une dynastie marchande mais plus précoce et si l'on peut dire plus ambitieuse : ils étaient parvenus plus tôt à la vie bordelaise, parlementaire et commerciale, acquéreurs de charges et rassembleurs de terres, ascension exemplaire que Paul Butel et Jean-Pierre Poussou évoquent dans *La vie quotidienne à Bordeaux au XVIII^e siècle*, Hachette, 1980, p. 35.

⁴⁰ P. Labat, Les origines ..., *article cité*, p. 15-17.

⁴¹ Amanieu de Ruat, homme de loi, feudiste compétent, Baron d'Audenge, "était un jeune administrateur éclairé et économiste", "avait hérité aussi du sens de l'argent et de la bonne gestion", écrit Pierre Labat, dans son article consacré à quatre parlementaires ayant "des attaches sinon des origines en Pays de Buch" (1702 - Les membres du Parlement de Bordeaux issus du Pays de Buch et leur "maison", dans *B.S.H.A.A. n° 51*, 1^{er} trim. 1987, p. 2-7, qui comporte une page généalogique très importante).

⁴² Jacques Bernard, La Teste-de-Buch et les Testerins des bailliettes (1468) à la Révolution, dans *Le Pilat et la Grande Dune*, Arpège, 1983, p. 99.

⁴³ Jean Cavignac, Des hommes et des activités autour du Bassin d'Arcachon à la fin du XVIII^e siècle, dans *Bulletin de l'Institut Aquitain d'Etudes Sociales n° 25-26*, 1^{er} sem. 1976, où l'on trouve matière à comparer la démographie et l'économie audengeoises et testerines.

⁴⁴ Denis et Christophe Blanchard-Dignac, *Etat civil du Caplat de Buch*, Arcachon, 1974.

⁴⁵ M. Boyé, La fixation des dunes : une affaire de famille, dans *B.S.H.A.A. n° 47*, p. 18-31, nous permet de constater que, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, "un réseau dense de liens essentiellement matrimoniaux" s'est établi entre les familles aisées du Born et des familles testerines qui participent à l'économie et à la vie politique du pays.

⁴⁶ Le régime de la *guste* notamment permettait aux particuliers s'acquittant d'une redevance seigneuriale annuelle l'usage de la lande sans avoir à rendre des comptes à la collectivité. Le *droit de perprise* leur permettait de coloniser une parcelle après l'avoir défrichée, protégée et drainée par un fossé (Louis Papy, *Les Landes de Gascogne...*, *ouvrage cité*, p. 51).

⁴⁷ F. Labatut, *L'évolution sociale à La Teste au cours des Temps Modernes*, D.E.S. Bordeaux, 1950, p. 85 et ss ; *La Révolution à La Teste*, Arcachon, 1988 - André Ferradou dans son *Mémoire sur la propriété des dunes de La Teste*, Bordeaux, Gounouilhou 1930, p. 45-57, étudie essentiellement le cinquième chef d'accusation qui concerne les vacants.

La dernière étude en date est celle de Gérard Aubin, La Transaction du 7 août 1746 et la Forêt Usagère, dans *Contribution aux Etudes offertes à Pierre Jaubert*, PUF, p. 51 et ss., qui

traite essentiellement l'usage dans la forêt.

⁴⁸ F. Labatut, *L'évolution sociale...*, *article cité*, p. 98-109.

⁴⁹ A. Ferradou, *Mémoire...*, *ouvrage cité*, Chapitre premier, La baillette de 1550.

⁵⁰ Ces réserves existent dans les actes de concession. Elles rappelaient la propriété éminente du seigneur, limitaient les droits des usagers dans les terres vaines dont ils pourraient tirer des profits supplémentaires le cas échéant.

⁵¹ F. Labatut, Aux sources du clivage usager dans le Caplat de Buch, dans *B.S.H.A.A. n° 90*, 4^e trim. 1996, où nous décrivons le processus de privatisation des parcelles de forêt limitée par la perception du gemmayre et par la pérennité des droits d'usage des habitants, le seigneur conservant la propriété utile du sol (qu'il concédera en 1746 aux ayant-pins).

⁵² J. Cavignac, *Des hommes et des activités*, *ouvrage cité*, L'élevage, p. 40-43. Il dénombre dans la seigneurie de Certes plus de 10.000 moutons, non compris les troupeaux étrangers. Curieusement c'est à La Teste et Gujan que l'on trouve le plus grand nombre de chèvres (380, 353) et de porcs (380, 378) - que les propriétaires ayant pins ne souhaitent pas voir dans la forêt ainsi que nous avons pu le constater dans leur Registre des délibérations ouvert après 1759.

⁵³ Le 25 janvier 1604, Jean-Louis Nogaret de Lavalette, duc d'Epernon, qui avait épousé Marguerite de Foix-Candale, accepte de recevoir les tenanciers qui ont acquis des "portions de la montagne" et reconduit les droits des habitants. Ayant-pins et non ayant-pins apparaissent pour la première fois dans cette transaction.

⁵⁴ J. Cavignac dénombre 7 bergers à La Teste et 6 à Gujan. Ils sont plus nombreux dans les paroisses plus rurales : 16 au Teich, 14 à Biganos, 10 à Mios, 7 à Audenge et Andernos... Des habitants de toutes les professions possédaient des bêtes. Ceux qui possédaient des bovins les plaçaient pour un temps déterminé par un contrat de ferme chez des laboureurs jusque dans le Born (p. 45). Par ailleurs de nombreux troupeaux - vaches et taureaux que l'on capturait selon le besoin - vivaient en toute liberté dans les dunes et dans la forêt.

A PROPOS DE :

LES VIEILLES VILLAS d'ARCACHON

Dans le livre des albums de dessins de Léo Drouyn *Le Bassin d'Arcachon et la grande lande*, j'avais indiqué, page 111, que je n'avais pu identifier cette villa. Quelque temps après sa parution, je reçus un appel de son ... propriétaire et, après la mise à disposition par ce dernier des actes en sa possession et des recherches complémentaires aux archives départementales, l'erreur a été réparée.



Elle s'appelle la villa *Saint Michel*, se trouvait, à l'époque de sa construction, au 275 boulevard de la plage¹ et portait le nom de *chalet Grangeneuve* du nom de son constructeur.

Il est intéressant de constater tout d'abord que se trouvait, trois immeubles à l'est, la villa de M. Gièze²; cela pourrait confirmer une des hypothèses émises par Michel Boyé sur un éventuel séjour de Léo Drouyn chez ces personnes. Le dessin date en effet du 10 juillet 1871; or c'est le 28 janvier 1872 que le fils de Léo Drouyn épouse Mlle Gièze. Il est donc possible qu'il ait séjourné dans leur villa l'été précédent.

Le terrain sur lequel a été construit le chalet faisait partie des parcelles appartenant à la famille Lalesque³. Vendu le 19 novembre 1847 à Anne Marie Gabrielle Augustine de Meillac, supérieure du couvent de Notre-Dame, 45 rue du Palais Gallien à Bordeaux⁴, il fut cédé par celle-ci à Christophe Dussacq, négociant à Bordeaux 24 rue St François⁵, qui le revendit en 1860⁶ à Jean-Baptiste Aurélien Lafargue de Grangeneuve, 14 Rue de Saint Paul à Bordeaux⁷. Il faut noter que le terrain est encore soumis aux droits d'usage⁸.

C'est lui qui, en 1862, construisit la maison, après avoir agrandi son terrain de 3 ares acquis de Joseph Durand, négociant à Bordeaux, 20 rue du Jardin Public. Il ajouta en 1873 une écurie et un logement de gardien donnant sur le boulevard.

C'est dans l'acte de vente établi quatre ans après son décès à Arcachon le 24 Avril 1884, que se trouve la description de l'immeuble. En effet, terrain et maison ayant été acquis pendant la communauté, ils furent vendus par son épouse, Marie-Louise Marie Mallac et ses enfants, Maurice, Jean-Baptiste, Marie-Louise, Marie-Amélie, Marie Joseph et Jean-Baptiste Augustin, ce dernier étant mineur.

L'acquéreur fut, pour 100.000 francs, Philippe Dubos, négociant, 12 quai des Chartrons à Bordeaux⁹. Il s'agit «d'un grand chalet avec jardin, écurie, remise et logement de jardin» donnant au nord sur la plage (c'est la façade que Drouyn a dessinée le 10 juillet 1871), au sud sur le boulevard.

Est jointe à l'acte, car l'immeuble a été vendu meublé, la liste du mobilier estimé à 9.000 francs. Comme il est inventorié pièce par pièce, cela nous permet d'avoir une idée de l'agencement interne du chalet.

Au rez-de-chaussée surélevé, une salle de billard : outre le billard et ses accessoires, 6 chaises et un tapis de sparterie ; un salon avec un canapé, 6 fauteuils, 7 chaises, deux tabourets, une table, une table à jeu et une grande glace ; une salle à manger dont la table a 6 allonges avec 12 chaises et un dressoir, les couteaux sont au nombre de 12 petits et 12 grands. Le reste de la vaisselle se trouve dans l'office mitoyen avec un ménage en faïence et de la verroterie.

Ce premier aperçu montre un mobilier simple prévu pour une douzaine de personnes mais sans grande richesse bien que les pièces aient toutes de grands rideaux en plus des rideaux de vitrage.

Toujours au premier niveau semble-t-il¹⁰, deux chambres avec cabinet de toilette, situées à l'est. Chacune a un lit, une commode, une table à écrire, des chaises, une glace, des rideaux de lit et des chandeliers ; quant au cabinet de toilette, outre les garnitures, il y a dans l'un des deux un «appareil à douches», un broc et un seau. Enfin un fumoir bibliothèque comportant outre des chaises, un fauteuil rotin et une table à écrire, un lit et une chiffonnière.

A l'étage, il y a 6 chambres dont une seule avec cabinet de toilette, toutes les autres ont une table de toilette avec sa garniture, trois, en plus de l'armoire ou de la commode et de la table de nuit ont une table à écrire. L'escalier et le couloir ont un tapis.

Au rez-de-jardin enfin, c'est le domaine des domestiques : la cuisine, l'office, la lingerie, un couloir et trois chambres dont celle du cocher. Là encore le minimum comme mobilier, lits, armoires, tables, chaises, un coffre dans le couloir. Seule originalité, une baignoire dans la lingerie. Quatre bancs dans le jardin et, dans l'écurie, une chèvre¹¹, des seaux et divers ustensiles.

Il est possible qu'il n'y ait pas eu l'eau courante, le traité permettant à la ville d'Arcachon d'être alimentée en eau du lac de Cazaux ne fut signé qu'en 1882 et jusque là l'eau, outre les puits particuliers, n'était obtenue que grâce aux puits artésiens et à des bornes fontaines. Quant à l'électricité, le contrat liant à la Ville " la Société anonyme d'éclairage (au gaz) et de chauffage " date de 1881 ; la décision de construire l'usine électrique date de 1907 et l'inauguration de l'éclairage électrique de 1911.¹²

En tout donc onze chambres, dont trois pour le personnel, un mobilier simple prévu pour une douzaine de personnes venant semble-t-il - la mer est devant la maison -, y passer des vacances.

Pourtant l'acte notarié du 21 Avril domicile dans ce chalet en plus de la veuve et de son jeune fils, 4 des 6 enfants d'Aurélien Grangeneuve dont un couple marié, une divorcée et deux célibataires ; le dernier étant marié à Bordeaux. Résidence secondaire ou principale, la question est posée : le mobilier fait pencher pour la première solution, l'acte passé à Bordeaux, pour la seconde.¹³

R. AUFAN

NOTES

¹ C'est actuellement le N° 283

² Voir à ce sujet le plan de la page 66 dans R.Aufan "La Naissance d'Arcachon" SHAA 1994.

³ Ibid page 149

⁴ AD33 3 E 25169, Me Dumora.

⁵ Acte du 19 Septembre 1850, Me Cart, Bordeaux.

⁶ Acte du 11 Juin 1860, Me Robion, Bordeaux.

⁷ Aurélien de Grandeneuve est le créateur du lotissement du Moulleau. Il en acquit les terrains, 32 hectares, de M. Dalis, le 10 novembre 1863, en association avec son beau-frère, M. Papin.

⁸ Voir *La Naissance d'Arcachon* page 114.

⁹ AD 33 3E 35818, Acte du 21 Avril 1888, Me Peyrelongue, Bordeaux.

¹⁰ L'acte ne précise malheureusement pas les étages.

¹¹ Il s'agit d'un appareil, parfois équipé de poulies, utilisé pour soulever les fardeaux.

¹² Ces détails sont dus à Michel Boyé : "Arcachon, la capitale" in *Une Histoire du Bassin*, Mollat, Bordeaux, 1995.

¹³ Il est encore possible que le notaire, qui possédait, semble-t-il, une villa voisine, ait pu faire signer l'acte à toute la famille rassemblée, pour l'occasion, à Arcachon.

LES RUSSES DU COURNEAU

Il y avait une contradiction entre les articles parus dans les bulletins n° 9 et 42 de la défunte Société historique. Dans le premier, André Rebsomen déclarait avoir vu les Russes arriver, le 12 août 1917. " Leur attitude est très correcte, ils semblent très disciplinés ". Le 22 août encore, bien que ivres " ils sont très calmes et semblent tenir du bétail ruminant plutôt que du genre homme ".

Dans le n° 42, l'arrivée des Russes se situe pendant " l'automne 1917 " et il est écrit que " ce furent 8.000 hommes en débandade qu'hébergea le camp du Courneau ", *après la célèbre mutinerie du camp de La Courtine et sa reddition le 17 septembre.*

Pour y voir plus clair, le plus simple était de s'adresser à la source : La Courtine, d'où étaient arrivées ces troupes. Il y a des mairies qui répondent *par retour du courrier* aux demandes d'informations. La Courtine n'est pas une ville importante, on peut prendre le temps de photocopier 62 pages et les expédier gracieusement au demandeur ! Le récit, jour par jour, heure par heure ou presque, des événements de 1917 révéla que les deux numéros précités n'étaient pas tout à fait contradictoires.

Il y avait en effet à La Courtine des " loyalistes " et des mutins. Les loyalistes appartenaient à la troisième brigade qui s'était jusque là bien battue en Champagne. Ils ne voulurent plus " cohabiter " avec les éléments séditieux de la première brigade. Environ 6.000 hommes allèrent camper sous une pluie battante et un vent violent dans des gourbis de branchages, à Maindrin, un village abandonné, puis gagnèrent Felletin, le 11 juillet. A partir de là, après des ordres et des contrordres, la 3^e brigade (celle qui va nous intéresser) reste à Felletin. " En définitive, ces 6.000 hommes ont constamment vécu en bonne harmonie avec la population ". Et le 31 juillet, le ministre fit connaître que " la troisième brigade partirait les 2 ou 3 août au plus tard pour le camp du Courneau en Gironde ".

Le 10 août, par décision du ministre, les troupes russes s'embarquaient dans 15 trains pour le camp du Courneau. Ce qui confirme les souvenirs de M. Rebsomen. Pendant ce temps, tout allait de mal en pis à La Courtine. Pour venir à bout des mutins, on se décida à donner l'assaut. Ce devait être exécuté *par des troupes russes exclusivement*, les troupes françaises restant à l'arrière, en support. On fit venir un bataillon du contingent russe de l'armée d'Orient, une compagnie de mitrailleurs, etc... mais il manquait 2.000 hommes. *On les rappela du camp du Courneau.*

Ces troupes *fidèles* durent affronter les rebelles. Ceux-ci s'adressèrent à elles dans une longue, très longue harangue (car ces Russes de Moscou s'exprimaient fort bien, et leur chef parlait le

français couramment). En voici un extrait : " Pour l'amour de Dieu, nous vous en supplions, abandonnez vos plans infâmes... Pourriez-vous aller jusqu'à vous abreuver du sang de vos camarades... Nous, soldats de La Courtine, nous vous prions, vous supplions de venir à nous. Nous vous recevrons en frères bien-aimés pour aller ensuite sauver notre chère Patrie... ".

Les hommes de la 3^e brigade (du Courneau) furent sûrement ébranlés par ce discours. Cependant ils firent ce qu'ils avaient à faire : tirer. Aux premiers coups de canon, les mutins chantèrent la *Marseillaise*, puis la musique joua la *Marche funèbre* de Chopin...

De tranchée à tranchée, les Russes des deux partis se fusillèrent. Cela dura trois jours et trois nuits. Le 19 septembre, la dislocation des loyalistes se fit en bon ordre, les artilleurs rentrèrent à Aubusson, les bataillons russes du Courneau retournèrent au Courneau, les 21 et 22 septembre. " Pas un coup de fusil, pas un coup de canon n'avait été tiré par les troupes françaises ".

Qu'après de tels événements les Russes aient été complètement désorganisés, n'a rien d'étonnant. M. Ragot raconte comment ils terminèrent leur séjour sur le territoire de La Teste et comment les habitants furent soulagés de leur départ. Il est regrettable qu'aucun document iconographique ne puisse illustrer ce passage. A moins que quelqu'un en possède, oublié en quelque tiroir ?

Les photocopies reçues de La Courtine ne sont pas utilisables. On y voit même l'ourse Marika qui finit ses jours au jardin d'acclimatation de Paris. Il reste, dans notre terre, les corps de dix soldats russes, loyalistes.

Eliane KELLER

QUATRE TESTERINS AU SERVICE DE LA REPUBLIQUE

Nicolas, Pierre-Paulin, Pierre et Jean CRAVEY

En feuilletant pour une autre recherche, les actes rédigés en 1807 par M. Jean-Baptiste Baleste-Marichon, notaire à La Teste¹, je m'arrêtai sur le partage en date du 15 Juin 1807 de la propriété de Comprian entre Marguerite, Catherine, Marie-Anne, Marie-Pauline et Pierre-Paulin CRAVEY, sœurs et frère de Nicolas. J'eus alors la surprise de lire à son propos : «décédé dans les colonies françaises, adjudant général, chef de brigade».

Comme les dernières mentions indiquées par Fernand Labatut² et Jacques Ragot³ concernant Nicolas Cravey dataient de 1795, je me suis donc rendu à Vincennes consulter les Archives du Service Historique des Armées⁴ et ce n'est pas un mais quatre officiers que j'y ai trouvés : Nicolas CRAVEY (1767- 1802), Pierre CRAVEY (1771-1807), Jean CRAVEY (1780 - ?) et Pierre-Paulin CRAVEY (1783-1808), les deux premiers étant, dirions-nous aujourd'hui, «morts pour la France».

Mais avant de raconter leur histoire, il faut d'abord les situer.

Il y a de très nombreux Cravey ou Crabey à La Teste aux XVII^e et XVIII^e siècles, et la disparition des registres d'état -civil pour la période 1692-1712 empêche de mener une enquête complète. Cependant grâce à ces registres et aux archives notariales il est possible de distinguer parmi les très nombreux Testerins portant ce nom deux grands ensembles de familles.

Dans le premier se retrouve, au fil des générations, le chaffre de «Caillavat» parfois écrit «Caillaou» ou «Cailhaux» chez certains notaires. J'y ai regroupé 4 branches qu'il n'est pas possible pour le moment de relier entre elles, comportant souvent des résiniers et dont l'une, la plus célèbre, comprend Pierre Cravey (1767-1851) et son fils Jean (1798-1743) tous deux «distillateurs»⁵.

L'autre grand ensemble est celui qui nous intéresse. Il est issu de deux frères : Pierre Cravey dit *Pierille* (il rédige son testament en 1715), époux de Marie Darriet, et Jean Cravey dit *brau*, décédé avant 1724, époux de Marie Mesteyreau.

Le fils du premier, lui aussi prénommé Pierre dit «*piche*» épouse, le 2 mars 1737, Marie Bourrut ; leur fils Martin (1742-1814), tourneur de profession, et son épouse Jeanne Moyzès, auront, entre autres enfants, deux fils : PIERRE (né le 24 août 1771) et JEAN (né le 24 octobre 1780).

Leurs deux cousins, Nicolas et Pierre-Paulin sont issus de l'autre frère, Jean Cravey dit *brau*. Ce dernier eut un fils Jean, dit *Jean de la Petite*, marchand voiturier qui se maria deux fois.

De son mariage avec Marie Robert, le 24 avril 1725, naquit Jean qui épousa le 8 février 1752 Marie Dignac *Mendetes*. De cette union naquit Pierre Cravey (1759-1832), marchand (de poissons), qui fut maire de La Teste de 1790 à 1792.

De son second mariage avec Marguerite Baleste-Dubrocq, le 13 février 1741, il eut Gérard (1743-1831), négociant, qui épousa le 3 septembre 1767 Marie Portié qui lui donna 12 enfants dont NICOLAS (né le 19 juin 1767) et PIERRE-PAULIN (né le 25 janvier 1783).

Les deux frères et leurs cousins ne venaient donc pas du même milieu social et cela a vraisemblablement influencé leurs carrières militaires.

NICOLAS CRAVEY

Dès le début de la Révolution, - Fernand Labatut l'a bien montré-, «ce jeune homme de 22 ans ... cultivé, maniant la plume avec l'emphase qui caractérise les hommes de la fin du XVIII^e siècle... s'était fait remarquer de bonne heure par l'enthousiasme avec lequel il avait salué l'ère nouvelle»⁶.

Secrétaire de la municipalité, puis greffier jusqu'à sa démission en 1790, directeur de la Poste aux Lettres, il est aussi Commandant en second du bataillon des Gardes Nationales de la rive gauche de la Leyre. Membre, un temps, du Club des amis de la Constitution, affilié aux Jacobins de Paris mais dominé par les propriétaires de la Forêt Usagère, dont son père Gérard, il est, sous la Convention, en mars 1793, un des fondateurs de la «Société des hommes libres» qui s'oppose à la nouvelle municipalité (et au procureur de la commune Baleste-Marichon) jugée trop bourgeoise et trop girondine.

Dès le mois d'avril, il est nommé, par les représentants du peuple Paganel et Garrau, commandant en second de La Teste et de la batterie de la Roquette. Puis il est désigné par l'assemblée primaire du canton pour aller porter, à Paris, l'approbation de la nouvelle constitution. Son départ, le 4 août, réjouit ses adversaires.

Arrivé à Paris le 7 août, il écrit au ministre de la guerre pour lui demander un rendez-vous, le 23 à 13 heures. La lettre, qui est dans son dossier de Vincennes, nous apprend qu'il est recommandé par Saint-Just. Suite à cette rencontre, il est nommé le 24 août, commandant temporaire de la batterie de la Roquette (à la place de Taffard de la Ruade) par le Conseil Exécutif provisoire et, le 17 septembre, il est breveté *Adjudant Général, chef de brigade, à l'armée de Pyrénées Occidentales*. Il quitte Paris le 7 septembre, passe par La Réole pour obtenir des représentants du peuple, Baudot et Isabeau, un arrêté confiant la garde de la Roquette aux deux bataillons du canton de La Teste où il arrive le 19 septembre.

A son retour, lorsqu'il se présente triomphant à la Municipalité, seule sa nomination à La Roquette est connue. En effet, sa nomination comme Adjudant Général ne date que de deux jours et à cette date il n'était pas à Paris. Quand en eut-il connaissance ? Qui l'a obtenue ? On peut penser que l'appui de Saint-Just a dû peser.

Toujours est-il que le 6 octobre, il quitte La Teste, et qu'il y a un trou de quelques jours dans son emploi du temps puisqu'il ne réapparaît que le 28. C'est pendant cette période que la lutte entre la Société Populaire et la municipalité de La Teste atteint son paroxysme avec, en particulier, l'envoi, le 11 octobre, d'une lettre accusant la municipalité d'avoir approuvé l'action des Girondins contre la

Convention, lettre que Cravey n'a pas signée, puisqu'il avait quitté La Teste le 8, mais dont ses adversaires affirmèrent plus tard qu'il en était l'auteur.

Après avoir exercé ses activités «militaires» à La Teste (Garde Nationale, batterie de la Roquette), plus comme organisateur que comme combattant car il n'y eut jamais de combat, sa carrière très politique jusque là va donc se poursuivre à l'armée des Pyrénées. L'emploi d'Adjudant général avait été créé le 5 octobre 1790. Au nombre de 30, dont 17 colonels et 13 lieutenants colonels, leurs fonctions furent définies par l'instruction du 1^{er} juin 1790 : elles étaient comparables à celles des maréchaux des logis de l'Ancien Régime, chargés de l'approvisionnement et du logement des troupes. Au cours des années qui suivirent leur nombre augmenta puisqu'on en compta 358 en 1799 dont 138 colonels et 220 chefs de bataillon et le 23 fructidor An VII, 110 d'entre eux furent élevés au rang de Chef de brigade au traitement de 6000 francs.

Nicolas exerça ces fonctions de décembre 1793 à juin 1795. Il commandait le dépôt général de l'armée des Pyrénées Occidentales et il résidait tantôt à Bayonne, tantôt à Navarrenx. Cette armée avait été créée le 20 avril 1793. Son territoire allait de la frontière espagnole à la Garonne, soit l'actuelle région Aquitaine plus le département du Gers. Elle fut dissoute par les décrets des 26 thermidor, 8 et 30 fructidor An III (été 1795) et cessa définitivement d'exister le 20 vendémiaire An IV (12 Octobre 1795) après la paix avec l'Espagne.

En 1794, elle avait déjà été amputée de 36 bataillons et de 2 régiments à cheval qui partirent pour l'armée de l'ouest, en Vendée, tandis que 18 bataillons et 1 régiment à cheval restaient sur place.

La correspondance de Nicolas Cravey, conservée aux archives de Vincennes, occupe trois dossiers qui nous montrent ses activités :

- du 4 janvier au 30 mai 1794, il s'occupe surtout de la levée des troupes décidée le 23 août 1793,

- du 30 mai 1794 au 12 avril 1795, ce sont des mouvements de troupes, des approvisionnements, des levées, de la comptabilité, toutes tâches que l'on trouve encore décrites du 16 janvier au 7 décembre 1794.

En juin 1795, le 29 prairial An III, Nicolas est donc réformé de

l'armée dissoute des Pyrénées et, malgré ses espoirs, il n'est pas reconduit dans le tableau des Adjudants généraux (15 thermidor An III - 4 août 1795). Il se retire donc à La Teste.

En juillet 1794, Saint-Just, Robespierre et les principaux chefs montagnards avaient été guillotines ; en mai 1795, les «bons citoyens»⁷ ou les «ventres pourris»⁸, selon le bord dont on regarde, avaient fait tirer au canon sur les «ventres creux» des faubourgs parisiens et réprimé les derniers Jacobins.

Nicolas avait donc perdu ses appuis et rentrait dans son village, La Teste, dominé par ses adversaires et le procureur de la commune, le notaire Pierre-Jean Baleste-Marichon. Les hostilités commencèrent avant même sa démobilisation.

Dénoncé par la municipalité en application de la loi du 21 germinal qui ordonnait «le désarmement de ces hommes féroces», Nicolas, depuis Uzerche, le 3 juillet 1795, depuis Ussel où il se trouve «pour servir la chose publique», répond à ces accusations dans une lettre aux représentants près l'armée des Pyrénées et à ceux du Comité de sûreté générale à Paris. Il s'y plaint d'être «dénoncé comme terroriste par la municipalité de La Teste».

En cette époque de réaction où la chasse aux Jacobins est ouverte, chacun essaie de se refaire une virginité ; Nicolas n'y échappe pas : il affirme avoir, à l'armée des Pyrénées, «sappé publiquement la réputation colossale de Robespierre» mais attaque aussi ses adversaires qu'il accuse d'avoir «presque tous marché dans un sens inverse à la Révolution».

La réponse est d'une virulence extrême, le document, «délibéré à l'unanimité» le 3 thermidor An III (22 juillet 1795) en la maison commune⁹, charge Nicolas Cravey de tous les maux : «apôtre des tyrans, cannibale, imposteur...». Toute la haine et la peur rétrospective des «hommes de bien» s'étale dans ce texte adressé au Comité de Sûreté générale.

L'attaque se poursuit le 14 vendémiaire An 4 (7 octobre 1795) dans une lettre transmise aux administrateurs «relative aux individus qui ont participé aux horreurs commises sous la tyrannie qui a précédé le 9 Thermidor»¹⁰ ; les édiles se livrent à une véritable

expertise stylistique et graphologique (!) des lettres de la Société populaire en date des 11 octobre et 17 novembre 1793, pour affirmer, sans autres preuves, qu'elles sont bien de Nicolas Cravey et que «leur atrocité prouve assez la perversité de leurs auteurs et (ont été) produites par la tourbe intrigante et sanguinaire qui siégeait dans cette commune à l'ombre du mot Société Populaire».

En 1796, les 26 mai, 20 et 23 juin, Baleste-Marichon se plaint au Ministre de la Guerre de ce que «le citoyen Cravey affecte de se décorer journallement de l'uniforme du grade qu'il a eu» et, pour mieux enfoncer son adversaire déjà à terre, il joint à sa lettre les documents du 3 thermidor An III dont nous avons parlé.

Le 19 juin, le Ministre écrit à Baleste-Marichon et au Ministre de la Police pour faire appliquer à Cravey l'interdiction de porter son uniforme mais, le 30 juin, le commandant de La Roquette, Turpin, certifie que «depuis son retour, Nicolas Cravey s'est comporté en bon et paisible citoyen, ami de l'ordre et du gouvernement, qu'il n'a jamais prétendu s'arroger aucun commandement ni exigé aucun honneur militaire».

Le 3 juillet, Baleste-Marichon réitère ses plaintes et le 15 septembre, le Ministre lui répond qu'il revient sur sa décision, s'attirant ainsi une réponse outragée de Baleste-Marichon qui n'accepte pas le «blâme», confirme ses accusations contre Nicolas qui n'a, dit-il, sous Robespierre, acquis son généralat que «pour avoir seulement mais avec acharnement combattu dans les clubs les bons citoyens».

Cette première partie de la vie politico-militaire de Nicolas Cravey s'achève ainsi dans une ambiance de règlements de comptes. Mieux vaut quitter La Teste.

En février 1797, il demande donc au Directoire, mais sans succès, à reprendre du service soit dans l'expédition projetée au Portugal, soit comme commandant des côtes maritimes de la 11^e division militaire. Admis, en novembre, à jouir du traitement d'officier réformé, il est, l'année suivante, en juin 1798, suite à des troubles qui ont éclaté dans le département de la Somme, nommé à la 15^e Division militaire¹¹. Nicolas profite donc du retour en force des Jacobins mais il pense désormais à une carrière plus militaire.

En effet, en juillet, avec l'appui de deux représentants du peuple, il demande à servir en Irlande et embarque à Brest.

Nous connaissons le détail de cette expédition par une lettre de candidature à un nouveau commandement qu'il écrit de Paris, 592 rue de la Convention, le 22 floréal An VII (mai 1799) : il raconte avoir été employé sous les ordres du général Hardy, et, embarqué sur la frégate *l'Immortalité*, avoir été fait prisonnier et échangé, puis être revenu en France le 25 germinal (Avril 99).

Ces détails sont exacts. En effet, l'expédition d'Irlande¹² fut commandée par le général Hardy. Elle avait pour but de soutenir les Irlandais révoltés contre l'Angleterre. Sous le commandement du général Humbert 80 officiers, 939 sous-officiers et 1019 soldats partirent de La Rochelle. Cette armée fut défaite en juillet 1798, le général fut fait prisonnier puis échangé.

Alors une autre expédition, en retard par manque d'argent, quitta Brest, sous le commandement du général Hardy avec 2791 soldats sur 9 bateaux dont la frégate *L'Immortalité*, commandant Legrand ; celle-ci, portant 288 militaires, fut engagée le 20 vendémiaire (10 octobre 1798) dans un combat naval, réussit à s'enfuir mais fut attaquée le 20 par une frégate anglaise et se rendit après avoir perdu 100 hommes.

Après cet épisode malheureux, Nicolas fut nommé chef d'état-major de la 15^e Division militaire (20 mai 1799), dont le siège était à Amiens qu'il rallia en juin. Comme il a besoin d'aide, il propose le 28 juin, la nomination, comme adjoint, de son cousin Pierre Cravey qui «réformé, est en route pour Rennes où il va conduire la 5^e Compagnie des conscrits de la Gironde»¹³.

En septembre 1799 (15 vendémiaire An VIII), son envie de poudre le reprend ; il écrit au ministre que «son âge, son activité, son amour pour le service ne lui permettent pas de languir dans l'intérieur tandis que l'on se bat sur les frontières». Il demande donc à être versé dans l'armée du Nord.

En octobre (brumaire An VIII), il réitère sa demande de passer dans l'armée active. Or le 18 Brumaire (11 novembre 1799), à Paris, Bonaparte, par un coup d'Etat, a mis fin à la Révolution.

La demande de Nicolas est encore une fois liée aux changements politiques. Nous le prouve la lettre au ministre en date du 6 frimaire (28 novembre 1799). Elle est signée des représentants du peuple Thiessé, Beauvois et Vimat et déclare : «*Nicolas Cravey, chef d'état-major de la 15^e division militaire est déplacé dans notre département de Seine inférieure : son humeur pétulante, hautaine et tracassière est incompatible avec le caractère constant et sage de nos fonctionnaires publics. Nous vous prions de lui donner une autre destination. Habile à se plier en toutes circonstances, à prendre tous les masques, tous les tons, cet adjudant général accuse aujourd'hui d'exaltation les fonctionnaires qu'il accusait de tiédeur et de faiblesse avant le 19 Brumaire. Sa conduite pourrait amener dans notre département des désordres ou du moins des mésintelligences qu'il est important de prévenir.*»

Nicolas n'est donc plus dans la norme... ; il semble qu'il ait du mal à «prendre le vent» de l'Histoire en marche. Il va donc, une nouvelle fois, s'éloigner et partir en Italie.

Le 16 prairial An IX (juin 1809), le général Oudinot, Chef d'état-major général certifie par écrit «*que l'adjudant général Cravey a été employé à l'armée d'Italie pendant toute la campagne de l'an IX, qu'il y a déployé autant de bravoure que de talents, qu'en l'an VIII il fut fait prisonnier de guerre à l'affaire d'Ouilles, sur les hauteurs de Casio, après un combat de 5 heures où il fut accablé par le nombre, ayant rendu avec quelques braves un combat aussi opiniâtre que glorieux.*»

Une lettre antérieure datant du 28 floréal An VIII (mai 1800) le confirme puisqu'il s'agit des félicitations du ministre pour «*avoir planté par deux fois le drapeau sur le parapet des ouvrages de l'ennemi.*»

Mais sa carrière va de nouveau changer de direction. Dans une lettre non datée, Nicolas explique qu'il a été réformé après «7 campagnes et plusieurs blessures» et, «avec l'appui du général Suchod», demande sa réintégration¹⁴. Ce sera la dernière.

Il y a dans son dossier une lettre de Gérard, son père, datée de l'an X, qui, demandant de ses nouvelles, donne des précisions : «*parti de Brest le 6 germinal dernier (28 Mars 1802) sur le Saint-Théobald,*

arrivé un mois après, est tombé malade mais a été guéri. Le 15 prairial (juin 1802) part du Cap pour se rendre à destination sur la frégate *La Valeureuse*, escale à l'île de la Tortue, au Port au Prince, au port de Gérémie et aux Cayes. Depuis le bruit court de sa mort à l'île de la Tortue vers le 16 ou 20 Prairial ».

Les informations de Gérard Cravey qui se trouve à Bordeaux sont exactes, malgré la distance, puisque la dernière pièce du dossier est un certificat de décès en date du 20 prairial An X (juin 1802) à l'île de la Tortue.

La carrière de Nicolas s'est donc bien achevée «aux colonies». Quelle était donc cette guerre et de quoi est-il mort ? La campagne de Saint-Domingue¹⁵, suite à la révolte de Toussaint Louverture, a eu lieu du 14 février 1801 au 1er décembre 1803 sous les ordres du général Leclerc. Le Cap Français, capitale de l'île en temps de guerre, fut assiégée par les Anglais en octobre 1802 et, décimée par la fièvre jaune, capitula en 1803. Les pertes s'élevèrent à un général en chef, cinq généraux de division dont le général Hardy (celui sous les ordres duquel Nicolas avait été en Irlande...), quatorze généraux de brigade, 2250 officiers et 35.000 soldats soit près de 58.000 hommes du 14 février 1802 au 31 décembre 1803 !!

Quant à la frégate *La Valeureuse*, vaisseau de 44 canons, elle faisait partie de la flotte du contre-amiral Lennox qui se composait de bâtiments venus de Cadix (6), de Brest (3), du Havre (4, avec 3000 hommes) et de Hollande (3). Elle partit du Havre et arriva à destination entre les 21 et 23 mars 1802. Elle transportait 21.900 hommes qui venaient compléter, on a vu pour quels résultats, les 11.200 déjà arrivés en renfort en février 1802.

C'est dans le dossier de son frère Pierre-Paulin que se trouve l'explication de l'itinéraire de Nicolas pendant ses deux derniers mois : une lettre de Gérard, leur père, adressée au ministre le 28 fructidor An XI (17 septembre 1803) indique en effet qu'il avait été nommé par le général Leclerc, Chef d'état-major de la partie sud de l'île auprès du général Desbureaux, aux Cayes.

On peut donc raisonnablement penser que, lors de son escale au Cap Français, il a contracté la fièvre jaune et qu'il est décédé sur la route qui devait le mener vers un nouveau destin loin de sa terre natale.

PIERRE PAULIN CRAVEY

Né à La Teste le 25 janvier 1783, il s'agit du frère cadet de Nicolas. Seize années les séparent. Pendant la Révolution, c'est donc en petit garçon qu'il regarde son grand frère : il n'a que 14 ans lorsque Nicolas quitte définitivement La Teste. Ce dernier a donc tout naturellement dû exercer sur cet enfant une certaine fascination puisqu'il déclare en 1804 : «*Je désire ardemment suivre l'exemple de mon malheureux frère en combattant pour la patrie jusqu'à mon dernier soupir*»¹⁶.

Mais la carrière de Pierre-Paulin n'a rien de semblable : pas de campagne héroïque et une durée très brève, à peine cinq ans de 1799 à 1804, interrompue par une démission dans laquelle Gérard Cravey, le père, semble avoir eu une part prépondérante.

C'est d'ailleurs une lettre de Gérard, en date du 28 fructidor An XI (17 septembre 1803) qui nous apprend que Pierre-Paulin s'est engagé comme volontaire à l'âge de 16 ans et sert depuis quatre ans comme lieutenant au 70^e régiment de ligne en garnison en Avignon.

S'adressant au ministre de la Guerre, il rappelle la mort de Nicolas et s'inquiétant «de ses vieux jours», il réclame le congé de son fils, «le seul qui lui reste»¹⁷. Effectivement, en décembre, le colonel du 70^e envoie au Ministre la lettre de démission de Pierre-Paulin Cravey. Il précise que ce dernier a quitté son régiment stationné à Perpignan pour se rendre à Toulouse, bénéficiant d'une permission régulière jusqu'au 20 décembre, qu'il est en fait allé à Bordeaux mais «*que sa démission efface son étourderie car il n'a pas 21 ans*». Le colonel accepte donc sa démission et propose de le remplacer par le lieutenant Navaro.

C'est, le 26 mai 1804, une lettre de Pierre-Paulin au Ministre qui nous apprend ce qui s'est passé. Il explique être depuis cinq mois à La Teste «pour régler ses affaires de famille» suite au décès de son frère, que sa permission de 20 jours était trop courte pour effectuer les partages avec ses sœurs et qu'il a donc pour cela démissionné, qu'il ne sait ce qu'il est advenu de cette démission mais que «ses affaires de famille étant terminées», ... il désire rentrer !! C'est dans cette lettre qu'il rappelle sa volonté de suivre l'exemple de son frère¹⁸ car «le caractère d'un officier français est de défendre sa patrie».

Sa lettre de démission était bien arrivée au régiment puis avait été transmise au Ministre le 12 novembre 1803, accompagnée de ses états de service depuis l'an VIII marqués par sa seule promotion du grade de sous-lieutenant à celui de lieutenant le 1er ventôse An IX (20 février 1801) et par deux appréciations datées de l'an XI :

- l'une du colonel : *«Actif, assez zélé, mais ayant bien besoin d'instruction littéraire, il est très jeune»*,

- l'autre d'un inspecteur : *«Annonce des moyens, a été envoyé au peloton»*.

Mais le ministre ne l'avait pas acceptée car on était en temps de guerre. En effet la paix d'Amiens signée en 1802 avait été rompue en mai 1803, mais les opérations n'avaient pas encore recommencé. Ce qui explique la mansuétude du ministre qui, dans sa lettre¹⁹ du 13 juillet 1804 (23 messidor An XII) accorde à Pierre-Paulin un délai, sans solde, jusqu'au 10 thermidor (30 juillet). Pierre-Paulin répond le 23 qu'il n'était pas chez lui, d'où son retard, mais qu'il «s'y rendra de suite».

L'affaire aurait dû en rester là, mais Pierre-Paulin ne rentre pas. Il est très vraisemblable que cela est dû à son père. En effet, le 1^{er} août, il s'adresse depuis Bordeaux (alors qu'il aurait dû rentrer la veille) à son colonel, lui envoie la lettre au ministre et précise qu'il... attend la réponse !!

Le 6 août, le colonel Rougier, depuis Lorient²⁰, écrit au ministre pour accuser réception de sa lettre du 3 messidor, signaler que, malgré le délai, Cravey n'est pas rentré et proposer, s'il revient, sa rétrogradation au grade de sous-lieutenant ou son remplacement par le lieutenant Lirong.

Dans le même temps (lettre du 10 septembre), le colonel écrit à Pierre-Paulin, preuve qu'il l'avait vraiment en sympathie ; celui-ci lui répond que *«ses parents ont écrit au ministre pour obtenir sa démission et qu'il attendra la réponse chez lui»*.

L'épilogue a lieu le même jour, 10 septembre 1804. Le ministre, constatant que Cravey «avait abandonné son emploi», décide de le remplacer par le lieutenant Labat du 32^e régiment d'infanterie.

Cette histoire rocambolesque, qui en d'autres temps aurait pu tourner au tragique, appelle deux interrogations : Pierre-Paulin avait-

il séduit ses supérieurs par sa jeunesse et ses qualités au point de ne pas être sanctionné ou bien Gérard Cravey avait-il de l'influence ? Sous le Consulat, d'anciens membres des comités sont encore aux postes de commande à commencer par Fouché ; il se peut donc que Gérard Cravey, ancien de la Société populaire, ait eu encore quelques connaissances. Les documents ne permettent pas de répondre.

Quant aux deux autres frères, Pierre et Jean Cravey, leurs cousins, issus d'un milieu d'artisans certainement moins fortuné - Martin, leur père était tourneur, s'ils ont commencé leur carrière par la voie «administrative», ce fut comme sous-officiers puisqu'ils ne furent, dès leur entrée dans l'armée, que sergents-majors.

Autre différence, ils ont eu une véritable carrière qui les conduisit pour l'un à la mort loin de la Teste, l'autre à un destin de retraité demi-solde injustement remercié de ses services.

PIERRE CRAVEY

C'est l'aîné d'une famille de cinq enfants dont 3 garçons : Pierre (23 août 1771-25 décembre 1807), Jean (24 octobre 1780 - ?) et Jean (8 février 1788 - ?), issus du mariage de Martin Cravey (10 juillet 1742 - 7 septembre 1814) et de Jeanne Moyzès (décédée le 20 septembre 1796).

Le 25 septembre 1791, Pierre Cravey est sergent-major au 5^e bataillon de la Gironde ; il restera quatre ans et 13 jours dans ce grade avant de devenir, le 18 vendémiaire An IV (octobre 1795), quartier-maître, sous-lieutenant à la 134^e demi-brigade de ligne, devenue ensuite le 80^e régiment de ligne. Il y reste jusqu'au 18 brumaire An VII soit pendant 3 ans et 27 jours.

Qu'a-t-il fait pendant cette première période ? Son dossier énumère les campagnes des Alpes et de Savoie en 1792 et 1793 sous les ordres des généraux Montesquiou et Kellermann puis, en l'an II, il participe au siège de Toulon sous les ordres de Dugommier et en l'an III et l'an IV aux sièges de Collioure et Porzo au sein de l'armée des Pyrénées-Orientales sous les généraux Sergnion et Schérer. C'est ensuite (An V et An VI) la campagne d'Italie sous le commandement de Bonaparte.

Malheureusement pour sa carrière, puisqu'il est dit : *«s'est conduit*

avec honneur et a donné des preuves de courage d'un vray soldat et de civisme d'un bon républicain», il est alors réformé à demi-traitement le 15 brumaire An VII (novembre 1798), le Directoire n'ayant plus les moyens de payer les troupes. Il rentre donc à La Teste le 21 novembre après sept ans de services et y réside quelques mois en tant qu'officier surnuméraire. Un document daté de La Teste (13 floréal an VII - mai 1799) le décrit alors : «taille 1,670 M., cheveux et sourcils chataigns, yeux gris, nez ordinaire, bouche moyenne, visage ovale.»

L'année 1799 lui fait croiser le destin de son cousin Nicolas puisque, «en route pour Rennes où il va conduire la 5^e compagnie des conscrits de la Gironde», il est nommé le 9 messidor An VII (28 juin 1799) lieutenant adjoint aux adjudant généraux, fonction qu'il occupe pendant 1 mois et 28 jours. Il est ensuite nommé, le 25 août, capitaine au 1er bataillon auxiliaire de l'Eure devenu le 8^e Régiment de ligne. Il sert sous les ordres du général Verdier (17^e Division militaire) lors des campagnes contre les «chouans»²¹ et doit son grade à sa fonction de rapporteur au tribunal du 2^e conseil de guerre.

Cette parenthèse politico-militaire achevée, il redevient lieutenant titulaire à la 8^e brigade de ligne du 8^e Régiment de l'armée du Rhin et participe pendant 4 ans, 8 mois et 11 jours, d'abord en l'An VIII et l'An IX aux campagnes du général Moreau puis en l'An XI à celle menée en Hanovre par le général Mortier puis en l'An XII par le général Bernadotte²².

En 1807, on le retrouve sous les ordres du général Oudinot, avec qui il a peut-être participé à la bataille de Friedland, comme capitaine à la 3^e compagnie de grenadiers voltigeurs du 8^e régiment d'infanterie de ligne et, le 25 décembre 1807, triste Noël, il meurt «à 8 heures et du matin dans son logement à Dantzig, par suite de maladie.»

Son frère Jean écrira le 13 février 1811 au Comte Dumas, Conseiller d'Etat²³, à propos de la succession de Pierre. Il en recevra une réponse détaillée le 8 mars, alors qu'il est en garnison à Lille et cette lettre nous apprend que la guerre n'a pas enrichi notre Testerin : «la liquidation est terminée, sur les 840,91 francs de l'actif, a été versé à la caisse du bataillon 588,61 francs qu'il devait ; 114,30 aux héritiers et 138 à messieurs Bellanger, capitaine et Fourneroy, lieutenant, ses créanciers.»

Après dix ans de campagnes, ses économies correspondaient à un mois de solde d'un lieutenant. Il faut dire que les différences de traitement étaient importantes entre un capitaine qui touchait dans les 200 francs par mois plus 3 francs par jour de guerre et un maréchal qui en percevait 3333 par mois plus les pensions, cadeaux, châteaux et gratifications diverses.²⁴

Pierre Cravey ne s'est pas trouvé au bon endroit ni au bon moment pour être distingué et, comme des centaines de milliers d'autres anonymes, il est mort en terre lointaine.

JEAN CRAVEY

Comme son frère Pierre, Jean est entré dans l'armée comme sergent major au 1er bataillon auxiliaire de l'Eure le 27 septembre 1799, c'est-à-dire dans le bataillon où son frère aîné est capitaine.

Nous avons donc là un nouvel exemple de la solidarité familiale qui unissait ces Testerins exilés loin de leur pays.

Ce bataillon sera incorporé au 8^e régiment de ligne et après 7 ans, 9 mois et 1 jour de services, Jean sera nommé sous-lieutenant au 51^e régiment de ligne, le 24 juin 1807. Lieutenant en 1809 (dans les deux grades, il reste 2 ans 1 mois et 12 jours), il devient capitaine en 1811 à la compagnie de voltigeurs du 4^e bataillon. Il y reste 3 ans 11 mois et 13 jours.

Pendant ces presque 16 ans d'activité, il a participé, comme son frère, aux campagnes de l'armée du Rhin de 1799 à 1801, puis de 1802 à 1805 à l'armée des côtes, à la grande armée d'Allemagne et de Pologne de 1806 à 1808 (où il a peut-être retrouvé son frère), puis à la campagne d'Espagne en 1809, de nouveau l'armée des côtes en 1811 pour finir par la Grande Armée et la campagne de Russie en 1812. Tout cela ... à pied !!

Sa seule blessure fut à l'épaule lors de la bataille de Friedland le 14 Juin 1807. Sa conduite fut celle d'un «bon officier rempli de zèle et bonne conduite ; talents militaires ; sert avec honneur et distinction, excellente moralité, beaucoup de courage et de fermeté pour le maintien de l'ordre et de la discipline». C'est ainsi qu'il est noté en 1811.

Pour connaître ce qui lui est arrivé après 1812, il faut se reporter

à une lettre qu'il envoie à son ministre de tutelle, le 4 avril 1815 dans laquelle «il sollicite de rentrer sous les aigles de Sa Majesté». Le 20 mars, Napoléon, retour de l'île d'Elbe, était rentré à Paris et Cravey était à La Teste !

Il avait donc fait la campagne de Russie, a été proposé deux fois pour la croix d'honneur, marché jusqu'à Moscou, commencé la retraite et perdu tous ses papiers après avoir été fait prisonnier et conduit en Sibérie. A son retour en France, il était arrivé après la fusion de son régiment avec le 47^e de ligne et n'ayant plus son brevet de capitaine, n'avait obtenu qu'un traitement de demi-solde. Louis XVIII étant désormais reparti à l'étranger, il sollicite donc un duplicata de son grade et demande à entrer dans la garde arguant qu'il «*a vu moissonner un de ses frères (c'est Pierre) et un cousin²⁵ tous deux capitaines et membres de la légion d'honneur et un autre cousin général de brigade (c'est Nicolas)*».

Sa lettre a-t-elle été suivie d'effet ? C'est peu probable car il ne sera reconnu comme capitaine qu'en 1817, le 17 février, lors du contrôle des officiers en... non activité. De plus six semaines plus tard, c'était Waterloo ; il est donc peu vraisemblable qu'il ait pu participer aux derniers combats bien qu'un document ultérieur, mais royaliste, l'affirme.

C'est peut-être cela qui le pousse, le 19 janvier 1816, à «solliciter l'honneur d'entrer dans la légion départementale de la Gironde» arguant du fait qu'en 1814, lors de la refonte du 51^e régiment, il était en prison en Russie et fut «privé de servir sous les drapeaux de sa majesté».

Certainement désargenté, il espère pouvoir continuer sa carrière pensant sans doute n'avoir servi que la France mais la rancune royaliste est tenace et les partisans testerins du «bon roi», les Peyjehan, Marichon jeune²⁶ et autres, doivent être vigilants. En effet le 31 janvier 1816, est signé, à Bordeaux, par M. de la Tour du Pin, le rapport suivant :

*“ instruction : ordinaire
moralité : peu régulière
principes : très mauvais, cet officier qui a servi pendant l'usurpation, a une opinion très prononcée contre le souverain légitime.*

fortune : néant

non marié, pas d'enfants, physique ordinaire.

Opinion de l'Inspecteur général : il serait dangereux d'employer cet officier ”

Les temps ont changé, Cravey accumule tous les handicaps : pauvre, peu instruit, 15 ans de campagnes sous Bonaparte... même pas beau.

Ainsi en 1818, après de multiples tergiversations (mis en non activité du 1^{er} au 20 mars 1815 puis en activité du 1^{er} juillet 1815 au 21 novembre 1816, il est obligé de par la loi de renoncer au service militaire le 28 juin 1818, admis à la retraite et en non activité à compter du 1^{er} octobre 1814 avec un traitement de 900 francs par... an jusqu'au 1^{er} juillet 1818. Le 27 du même mois de Bordeaux, son traitement de réforme est prolongé pour 5 ans, ce qui est confirmé par un décret du 30 mai 1819 prévoyant sa non activité pour 5 ans du 1^{er} janvier 1819 au 30 juin 1823 à cause d'une durée de service au 1^{er} juillet de 18 ans 9 mois 8 jours, campagnes non comprises plus 13 ans de campagnes soit au total 28 ans 11 mois et 7 jours de services.

On lui a donc compté les 3 ans qui se sont écoulés entre 1815 et 1818 mais il n'a pas été employé et très peu payé.

Après cette date, nous le perdons de vue, il ne figure pas sur les registres de décès de La Teste. Il a dû partir mais nous ne savons où.

Ainsi s'achève cette histoire. A travers les Cravey, nous avons un échantillon de destins modelés par la Révolution et l'Empire : l'officier «politique», Nicolas, que ses relations propulsent très haut, mais handicapent ; le jeune homme enthousiaste mais mineur et donc soumis à sa famille, Pierre-Paulin²⁷ ; le «volontaire de 91» engagé avant même la déclaration de guerre mais peut-être influencé par la fuite à Varennes et le manifeste des émigrés de Coblenz ; enfin, même s'il ne fut pas de la Garde, le «grognard» que ses pas menèrent à travers toute l'Europe et qui finit demi-solde et chassé !

Robert AUFAN

NOTES

¹ AD Gironde 3 E 25136, 15 Juillet 1807.

² Lettre de Baleste Marichon citée page 165 in *La Révolution à La Teste*, Fernand Labatut, SHAA. 1988.

³ Jacques Ragot, *Histoire de La Teste des origines à la fixation des dunes*, Mairie de La Teste 1987.

⁴ Archives Historiques de l'armée de terre, dossiers des officiers, série 2 Y B (Nicolas et Pierre) et 2 Y E (Jean et Pierre Paulin).

⁵ Ces branches sont issues des mariages entre Pierre Cravey (+ 10. 10. 1770) et Marie Deligey (+ 9.2.1748) ; Jean Cravey dit Caillau et Isabeau Mesteyreau ; Pierre Cravey dit Pierille, vigneron (+ vers 1715) et Marie Menagey (vers 1703-3.01.1739).

⁶ Fernand Labatut, *op. cit.*

⁷ Expression employée par le journal "Le Moniteur".

⁸ Expression employée dans le petit peuple.

⁹ Ce document se trouve dans le dossier militaire de Nicolas.

¹⁰ AD Gironde 4 L 152 N° 658.

¹¹ Les jacobins ayant repris le pouvoir font voter des lois (lois de conscription, emprunt forcé progressif, loi des otages) qui enflamment les provinces (Midi, Sud-ouest, Anjou, Bretagne, Normandie...).

¹² Edouard Desbières, *Projets et tentatives de débarquement aux Iles britanniques*, tome 2, Paris, 1901, Librairie militaire Chapelot.

¹³ Voir ci-dessous le dossier de Pierre Cravey.

¹⁴ Nicolas n'est pas en effet "officier de carrière", nommé au gré de recommandations pour des campagnes déterminées, il est donc démobilisé quand elles se terminent.

¹⁵ M. Lemmonier Delefosse, *La première campagne de Saint Domingue*, Le Havre, Bourdeau, 1846.

¹⁶ Archives de Vincennes, 2 Y E, dossier de Pierre Paulin Cravey.

¹⁷ Gérard Cravey et Marie Portier, mariés le 3 Septembre 1767 n'ont eu, sur 15 enfants, que 4 fils (Nicolas 1763-1802) ; Pierre (31.01.1775- ?) ; Pierre (8.01.1776- ?) et Pierre Paulin. Séparé de son épouse qui finira ses jours à Comprian le 20 mars 1813, il dit donc compter sur son dernier fils vivant mais il ne sait pas qu'il lui reste encore 28 ans à vivre... !

¹⁸ Voir supra.

¹⁹ Cette lettre est adressée par le ministre en deux exemplaires, l'un à Pierre Paulin, l'autre au Colonel Rougier.

²⁰ Il est vraisemblable que son régiment avait été dirigé là en attente du débarquement en Angleterre puisque c'est à cette époque que s'organise le camp de Boulogne.

²¹ Il s'agit des révoltés contre les mesures jacobines ; voir supra.

²² Avec Bernadotte, il a peut-être connu Austerlitz et Iéna.

²³ Il s'agit de Guillaume Dumas (1753-1837) qu'il a pu connaître pendant une campagne, en Espagne où il représenta Napoléon, ou ailleurs...

²⁴ Georges Blond, *La grande armée*, Robert Laffont, 1979.

²⁵ Qui est ce cousin ? D'après les dossiers militaires il ne peut s'agir que de Pierre Paulin, il est mort en 1807 et, lors de sa démission n'était que capitaine. Nous sommes en 1815 et Jean n'a pas dû le voir depuis 1799, tous les autres sont morts, ses parents aussi, il ne reste que Gérard qui a 56 ans.

²⁶ C'est le fils du notaire qui est décédé en 1805 après avoir été maire de La Teste pendant 3 mois.

²⁷ La majorité était en effet fixée à 21 ans par la loi du 20 septembre 1791 puis par le Code civil.

NOTES DE LECTURE

La Teste-de-Buch à travers les siècles

Jacques Delamare vient de publier aux éditions Bertout de Luneray (Seine-Maritime) un ouvrage de 128 pages préfacé par Michel Suffran dont il fait hommage à notre cher ami Jacques Ragot, Président Honoraire de la Société Historique pour laquelle il a tant œuvré.

Pour "explorer le temps", l'auteur a choisi de se référer pour l'essentiel à plusieurs ouvrages qui témoignent de la richesse de l'histoire de La Teste-de-Buch.

Le passé, tout d'abord, est rapidement brossé d'après *La Grande Dune et le Pays de Buch*, une belle œuvre collective produite par les éditions Arpège en 1983 pour le compte de la commune.

L'histoire du Captalat se déroule ensuite suivant une chronologie adaptée de *l'Histoire de La Teste-de-Buch* de Jacques Ragot, éditée en 1988 par la ville.

Incluses dans cette chronique, une page consacrée aux armateurs, marins, pêcheurs, référence à Jacques Bernard dont l'œuvre notoire éclaire le passé nautique du pays, et *La Révolution à La Teste* adaptée de notre ouvrage édité en 1988 par la S.H.A.A. qui souligne l'intensité de la crise municipale dont l'enjeu permanent fut la Forêt usagère.

Au-delà de la fixation des dunes, une rapide rétrospective où J. Delamare consacre justement la plus grande place à *la naissance d'Arcachon*, sujet de l'ouvrage de Robert Aufan déjà réédité par la S.H.A.A., conduit le lecteur jusqu'à l'année 1902 qui marque, au seuil du XX^e siècle, le "début d'une carrière politique de quarante années" pour le jeune maire Pierre Dignac.

Le XX^e siècle qui fait l'objet des deux derniers tiers de ce livre commence par un bel hommage de l'auteur à Gilbert Sore : abondamment illustrés, de nombreux extraits de *Entre Dune et Bassin*, l'œuvre ultime - chant d'amour et dernier adieu - malheureusement épuisée, ressuscitent son "vieux pays" qui ne changea pas tellement dans l'Entre-deux-guerres !

A l'iconographie documentaire, largement empruntée aux ouvrages cités¹, a succédé une fresque dense de cartes postales et de photographies, pour lesquelles on peut regretter l'absence de légendes, qui se déroule pour aboutir "au nouveau visage de La Teste-de-Buch".

Des Testerins - des collectionneurs et des Anciens qui sont la mémoire vivante du passé de la commune, parmi lesquels nous trouvons avec plaisir des membres de la Société Historique - ont répondu à la quête de J. Delamare.

S'ensuit alors une évocation des hommes, des places, des rues, des maisons, émaillée d'événements mémorables survenus au cours de ce siècle dans les familles, les quartiers, les groupes, les associations, la communauté des habitants, qui réveillera bien des souvenirs dans les mémoires.

Fernand LABATUT

¹ NDLR. Parmi les nombreux documents iconographiques empruntés aux ouvrages cités, on trouve (p. et ..) deux dessins de Léo Drouyn attribués par erreur aux bulletins de la S.H.A.A. Ils se trouvent en réalité dans le troisième volume des dessins de Léo Drouyn, édité par le CLEM, sous le titre *Le Bassin d'Arcachon et la Grande Lande*. L'erreur vient certainement du fait que Robert Aufan, Michel Boyé et Jean-René Lalanne ont co-rédigé cet ouvrage qui donne à voir mieux que des mots, ce qu'était La Teste entre 1845 et 1872. Ce livre d'art et d'histoire est en vente dans les librairies et à la S.H.A.A.

NDLR. Une erreur (voir note ci-dessus) nous donne l'occasion par la plume de notre vice-président Charles Daney de rappeler quelques dispositions légales.

A propos de quelques livres récents

La propriété littéraire et le droit de reproduction sont régis par l'article 19 de la loi du 11/03/1957, qu'il y ait ou non indication du copyright.

L'auteur n'est pas seul "propriétaire" des dessins, plans et photographies publiés dans un ouvrage ; l'éditeur est partie prenante, et le propriétaire de l'image. La démarche à suivre est donc la suivante : contacter l'éditeur qui contacte l'auteur qui répercute la demande sur le propriétaire du document qui peut n'avoir été prêté ou vendu que pour un seul ouvrage à l'exclusion de tout autre, d'autant plus que le propriétaire de l'image peut toujours redemander des droits. C'est pourquoi les autorisations doivent être demandées image par image nommément citée.

L'assemblage d'une documentation demande du temps, du travail et de l'argent (souvent de 100 F. à 300 F. par image et parfois plus). Scanner une image existante dans un livre, c'est s'approprier le bien du propriétaire de l'image, le temps de l'auteur de l'ouvrage et les travaux techniques de l'éditeur : trois personnes dont les relations sont nouées temporairement en vue d'un ouvrage donné et pas de n'importe quel ouvrage.

L'autorisation est plus complexe que ce qu'en pense le lecteur qui, bénéficiant du travail de plusieurs personnes, n'en rétribue qu'une. D'autre part, l'indication de source doit préciser l'origine du document et pas seulement l'ouvrage où il a été trouvé.

La loi du 11 mars 1857 spécifie (alinéas 2 et 3 de l'article 41) qu'elle n'autorise que "les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective".

D'autre part l'alinéa 1 de l'article 40 précise que "toute représentation ou reproduction intégrale, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants-droits ou ayants-cause, est illicite".

"Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal".

Charles DANNEY

VIE DE LA SOCIETE

NOUVEAUX ADHERENTS

M. Pierre BEYNEL (Le Teich), Association " Loisirs et coutumes " (La Teste-de-Buch). Bienvenue.

ACTIVITES DE LA SOCIETE

En février, à la demande de M. l'Inspecteur de l'Education, Robert Aufan a sensibilisé à l'histoire locale deux classes de l'école Brémontier à La Teste et une classe de l'école Jules Ferry à Gujan-Mestras, dans le cadre de la préparation de romans collectifs.

En mars, R. Aufan et Hugues Teyssier ont représenté la Société à Messanges (40) à l'assemblée générale de l'association *Mémoire en Marensin*.

Depuis avril, Mme Claudine Szelewa et Robert Aufan ont entrepris l'inventaire de documents inédits d'André Rebsomen, remis à la Bibliothèque Municipale d'Arcachon par notre ami Michel Garros.

Le 18 mai, Eliane Keller et Robert Aufan ont accueilli en Ville d'Hiver, un groupe de retraités de la *M.G.E.N.* L'après-midi, notre trésorier les a guidés en forêt usagère.

Le 6 juin, François Thierry a tenu le stand de la société lors de la manifestation " Bateaux du Bassin ", organisée par *Arès Temps Libre*.

Les 12 et 13 juin, s'est donc tenu, au Cap-Ferret, le colloque sur *La vocation balnéaire du littoral gascon*. En attendant de voir le sort qui sera fait par les adhérents et le public aux Actes, sortis fin juillet dans des conditions qui ont donné des sueurs froides au président, le bilan ne peut être que mitigé : des communications de

qualité, un accueil dont il faut remercier la municipalité de Lège-Cap-Ferret mais une assistance certes passionnée mais loin des chiffres arcachonnais et gujanais des précédents colloques. Le colloque avait pourtant été déplacé d'octobre à juin à la demande de nombreux adhérents... ! Des leçons devront être tirées.

Le 25 juin, Robert Aufan a expliqué les paléosols de la dune du Pilat aux élèves de CM2 invités par la mairie de La Teste pour la *Journée de l'environnement*. Le 26, il a fait visiter la forêt usagère aux adhérents de l'association *testerine Loisirs et Coutumes*.

Le samedi 3 juillet, Pierre Labat représentait la société lors de l'inauguration de l'exposition *L'Aquitaine, confluence des voies jacquaires* au Prieuré de Cayac (Gradignan).

Le 6 juillet Charles Daney et Michel Boyé ont été invités par Jean-Christophe Cabut à parler d'histoire locale sur les ondes de Radio France Bordeaux Gironde, de 17 à 19 heures, depuis le front de mer arcachonnais, en compagnie du professeur Jean-Paul Jourdan de Bordeaux III.

Le 10 juillet, Michel Boyé représentait la S.H.A.A. lors de la mise à l'eau du *Stir Ven*, construit par l'atelier Vieux Gréments de l'A.T.G.M. Il assistait le 15 juillet au vernissage de l'exposition *Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle de Paris à Santiago*, à l'église de Mons.

Le 16 juillet, les participants au Congrès international des professeurs de biologie et de géologie ont été accueillis en forêt usagère par Robert Aufan. **Ce même jour, avait lieu l'inauguration de la VI^e Fête des Bateaux Traditionnels et des Cabanes organisée par la ville de Gujan-Mestras ; des problèmes d'intendance, extérieurs à la S.H.A.A., n'ont pas permis notre participation alors que de nombreux adhérents s'étaient proposés pour se relayer sur le stand !**

Cet " incident de parcours " ne doit pas nous empêcher de remercier tous ces volontaires dont la présence sur le terrain est en effet indispensable, même si cela ne se traduit malheureusement pas systématiquement par une augmentation des adhésions. Le bureau en profite pour renouveler son appel à une plus grande mobilisation des adhérents pour aider ceux qui sont toujours sur la brèche.

PROMOTION DE LA SOCIÉTÉ

INTERNET - Vous êtes un internaute ? Vous surfez ? Eh bien, voici l'adresse de la S.H.A.A.

[http : // www.alpage.com/arcaweb/societe_historique](http://www.alpage.com/arcaweb/societe_historique)

EXEMPLE A SUIVRE - Mme Thoraval, dont la Société a publié l'histoire de Saumos, ne s'est pas arrêtée là ; elle a assuré la diffusion de 32 bulletins n° 99 et 100 ; nos stocks tendent vers zéro pour ces deux numéros. C'est ce que nous souhaitons pour tous les autres !

MEDIAS - Comme l'an passé, *La Dépêche du Bassin* nous a mis à contribution pour mieux faire connaître le passé du Pays de Buch aux vacanciers (textes proposés par MM. Boyé, Baumann, Eymeri et Labat).

AGENDA

Rappel. Les 11 et 12 septembre 1999, se tiendra à Saint-Emilion le *LII^e Congrès de la fédération Historique du Sud-Ouest* avec pour thème : " Vins, vignes et vigneron de Saint-Emilion et d'ailleurs ". Pour tout renseignement sur ce Congrès, écrire au président.

Le 12 septembre, aura lieu à Andernos-les-Bains (Médiathèque - Salle Parc du Broustic) la *8^e bourse publique du Club cartophile et philatélique du Nord-Bassin*. Pour tout renseignement, téléphonez au 05.56.60.67.37.

Du 14 au 17 octobre 1999, la F.H.S.O. participera au Salon du Livre de Bordeaux 1999, au Hangar n° 14, notre participation.

Le samedi 23 octobre (Arcachon salle 2000), se dérouleront les *III^e Rencontres du Centre Généalogique du Bassin d'Arcachon et du Pays de Buch et de la S.H.A.A.* sur le thème " Nos ancêtres les marins ".

PUBLICATIONS

Notre ami Bernard Damothe, originaire d'Audenge, vient de publier aux éditions Princi Néguer *L'éclusier de Certes*, un roman historique qui nous plonge dans la vie d'un " château " bourgeois de la fin du XIX^e siècle sur les bords du Bassin.

Quant à la F.H.S.O., elle vient d'éditer l'ouvrage de Michel Boyé, *La Douane de Bordeaux - Un lieu, des hommes*, qui retrace l'histoire de l'Hôtel des Douanes de Bordeaux jusqu'à nos jours et quelques épisodes douaniers " significatifs ", dont le pillage du brick Pacific.

Société Historique et Archéologique d'ARCACHON

CENTRE SOCIO-CULTUREL - 51 COURS TARTAS - 33120 ARCACHON

Bureau de la Société

Président d'Honneur

M. Jean VALETTE, Conservateur Général du Patrimoine

Président

M. Michel BOYÉ, 18, rue Icare - 33260 La Teste de Buch - Tél. 05 56 66 36 21

Vice-Président

M. Charles DANÉY, 20, av. Ste Marie - 33120 Arcachon - Tél. 05 56 83 38 45

Secrétaire

M. Pierre GIRAUD, B.P. 27, 33115 Pyla sur Mer

Secrétaires-Adjoints

M. Jacques PLANTEY - 43, av. du Général de Gaulle - Arcachon - Tél. 05 56 83 12 74

M. Jacques CLÉMENS - 24, avenue Jean Cordier - 33600 Pessac

Trésorier

M. Robert AUFAN - 56, boulevard du Pyla - 33260 La Teste de Buch - Tél. 05 56 54 48 84

Trésorier adjoint

M. François THIERRY - 11 rue Bonlieu - 33610 Cestas - Tél. 05 56 07 62 52

Conseil d'Administration

MM. Ardoin Saint Amand - Aufan - Baumann - Boyé - Castet - Clémens - Daney - Eymeri - Giraud - Jacques - Labat - Labatut - Mormone - Plantey - Stefanelly - Teyssier - Thierry - Valette.

Contrôleur aux comptes : M. Stefanelly

Membres honoraires : M. MARCHOU (Président fondateur)

M. RAGOT (Président Honoraire)

Pour tous renseignements, s'adresser au président ou au trésorier.

- 1) - Les demandes d'adhésion sont à envoyer au président qui les soumettra au bureau de la Société lors de la prochaine réunion. Elles devront être accompagnées de la première cotisation.
- 2) - S'adresser au président pour la rédaction du bulletin et les communications à présenter.
Les manuscrits insérés ne sont pas rendus.
- 3) - Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire sera offert à la Société.